

MÉMOIRE

Présenté par : PHAM LE Minh Hanh

Dans le cadre de la dominante d'approfondissement :

IEVU - Ingénierie des Espaces Végétalisés Urbains

Déploiement de l'agriculture urbaine sur le territoire marseillais

Pour l'obtention du :

DIPLÔME D'INGÉNIEUR AGRONOME DE AGROSUP DIJON



Stage effectué du : 9/03/20 au 9/09/20

À la Cité de l'agriculture, au 37 Boulevard National, 13001 Marseille

Enseignant-référent : Xavier GUIOMAR

Maître de stage : Lucas Turbet Delof

Soutenance le : 1/10/20

Engagement de non plagiat

① Principes

- Le plagiat se définit comme l'action d'un individu qui présente comme sien ce qu'il a pris à autrui.
- Le plagiat de tout ou parties de documents existants constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée
- Le plagiat concerne entre autres : des phrases, une partie d'un document, des données, des tableaux, des graphiques, des images et illustrations.
- Le plagiat se situe plus particulièrement à deux niveaux : Ne pas citer la provenance du texte que l'on utilise, ce qui revient à le faire passer pour sien de manière passive. Recopier quasi intégralement un texte ou une partie de texte, sans véritable contribution personnelle, même si la source est citée.

② Consignes

- Il est rappelé que la rédaction fait partie du travail de création d'un rapport ou d'un mémoire, en conséquence lorsque l'auteur s'appuie sur un document existant, il ne doit pas recopier les parties l'intéressant mais il doit les synthétiser, les rédiger à sa façon dans son propre texte.
- Vous devez systématiquement et correctement citer les sources des textes, parties de textes, images et autres informations reprises sur d'autres documents, trouvés sur quelque support que ce soit, papier ou numérique en particulier sur internet.
- Vous êtes autorisés à reprendre d'un autre document de très courts passages in extenso, mais à la stricte condition de les faire figurer entièrement entre guillemets et bien sûr d'en citer la source.

③ Sanction : En cas de manquement à ces consignes, le département SIAFEE se réserve le droit d'exiger la réécriture du document, dans ce cas la validation de l'Unité d'Enseignement ou du diplôme de fin d'études sera suspendue.

④ Engagement :

Je soussigné PHAM LE Minh Hanh

Reconnait avoir lu et m'engage à respecter les consignes de non-plagiat

A Marseille, le 10 septembre

Signature :



REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier toute l'équipe de la Cité de l'agriculture pour leur accueil chaleureux, pour leur bienveillance et leur conseils avisés. Je suis reconnaissante d'avoir pu partager les évolutions de l'équipe, du petit bureau en arrière-cuisine de la Cantine de la Cité, de la découverte de l'équipe en télétravail pendant le confinement, des moments partagés dans les nouveaux bureaux, des souvenirs à Toulon, à la restitution de la concertation de Capricorne, et tant d'autres encore. Ce fut un vrai plaisir de travailler avec vous sur ces sujets passionnants et enrichissants.

Je remercie Xavier Guiomar pour son cadrage précieux.

Un grand merci à Lucas Turbet Delof, pour son implication et sa disponibilité, que ce soit pour des trajets et des visites de sites toujours plus originaux, ou pour des points réguliers.

Merci également à toutes les personnes sollicitées pour des entretiens contribuant à ce mémoire.

Merci à tous les courageux relecteurs affrontant parfois des phases de rédaction loin d'être agréables à lire. Merci pour vos conseils avisés.

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Schéma récapitulatif du contexte

Figure 2 : multifonctionnalité de l'agriculture urbaine selon Duchemin E. (2013)

Figure 3: La prépondérance des espaces naturels (verts) et agricoles (jaune) dans l'occupation du sol du territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence par rapport aux autres métropoles. (Source : D.Rouquier, agAM, 2016, LPED, AMU-IRD)

Figure 4 : Revenu disponible médian par mois et par unité de consommation en 2012 sur le territoire de MAMP (Source : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012)

Figure 5: Recensement non exhaustif des terres agricoles menacées dans la métropole

Figure 6 : vue satellite de la zone "Gausson/Giraudy", entre grands ensembles, lotissements pavillonnaires et vallons naturels

Figure 7 : Contribution des propriétaires en nombre de site au recensement de la CDA

Figure 8 : Photographie de l'Huveaune illustrant la différence de production d'espaces végétalisés entre la berge droite, donnant sur le parc d'une résidence privée de copropriété, berge gauche, relevant du domaine public. L'Huveaune, le 06 novembre 2019, cliché pris par Clémence Auzary

Figure 9 : Schéma récapitulatif des missions de l'agriculture urbaine

Figure 10 : Répartition des sources de financements du fonctionnement de la Cité de l'agriculture en 2019

Figure 11: Répartition spatiale des différentes formes d'agriculture urbaine (2018)

Figure 12 : Sollicitations de la CDA à différentes étapes de la démarche

Figure 13 : Valorisation de délaissés sur sol artificialisé (à gauche) et en souterrains (à droite)

Figure 14 : Couverture de l'annuaire de l'agriculture et de l'alimentation durables

Figure 15 : Schéma récapitulatif des perspectives pour le déploiement de l'agriculture urbaine

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Thématiques environnementales abordées lors de la campagne des élections municipales sur les professions de foi des principaux (> 10% des votes au 2nd tour) candidats

Tableau 2 : Support des fermes urbaines professionnelles

Tableau 3 : types de productions des fermes urbaines professionnelles à Marseille

Tableau 5 : analyse AFOM de la mise en oeuvre du PAU

Tableau 4 : Tableau récapitulatif des sites visités et leur cadre d'intervention

Tableau 6 : Pistes de diffusion des données de la CDA

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Recensement non exhaustif des initiatives d'agriculture urbaine implantés sur le périmètre de la Métropole Aix Marseille Provence, hors Marseille

Annexe 2 : Compte Rendu Claire Gausset

Annexe 3 : Carte des inégalités écologiques

Annexe 4 : Fiches des sites écartées

Annexe 5 : Tableaux de contact

Annexe 6 : Préconisations et fiche de site Les Charmerettes

Annexe 7 : Fiches de site MAMP

Annexe 8 : Récapitulatif des données à acquérir

Annexe 9 : Méthode évaluation du sol

Annexe 10 : Retours d'expérience sur les dispositifs publics de mise à disposition de foncier

Annexe 11 : Extrait de l'annuaire de la Cité de l'agriculture

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AGAM : Agence d'Urbanisme de l'agglomération marseillaise

AMAP : Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

AOP : Appellation d'Origine Protégée

AU : Agriculture urbaine

CA13 : Chambre Agriculture des Bouches-du-Rhône

CDA : Cité de l'agriculture

CDI : Contrat à Durée Indéterminée

CT MP : Conseil Territorial de Marseille Provence

MAMP : Métropole Aix Marseille Provence

PAI : Point Accueil Installation

PAMA : Paniers Marseillais

PAU : Plan d'Action Métropolitain en faveur de l'Agriculture Urbaine

SAU : Surface Agricole Utile

SOMMAIRE

Introduction	1
I. Une agriculture urbaine au coeur de la gouvernance de trois types d'acteurs principaux	3
I.A. Une agriculture urbaine, incluant la périphérie des villes, aux formes variées et aux fonctions multiples	3
I.B. Une action métropolitaine (MAMP) sur un territoire communal (Marseille)	4
I.B.a. La métropole d'Aix Marseille Provence favorable au développement de l'agriculture urbaine	4
I.B.b. Marseille: un territoire marqué par de grandes inégalités disposant de nombreuses opportunités en pleine terre	10
I.C. Présence du monde agricole dans la métropole	12
I.C.a. Des espaces agricoles moins consommés au détriment des espaces naturels	12
I.C.b. Une déprise agricole amortie par un potentiel agricole attractif	15
I.C.c. Relocalisation des circuits d'approvisionnement	18
I.D. Un besoin de nature et d'agriculture auxquels répond un tissu associatif fédéré	19
I.D.a. Une nature périphérique emblématique révélant une carence en espace de respiration dans le tissu urbain	19
I.D.b. La Cité de l'agriculture, une association aux multiples actions en faveur de l'alimentation durable et de l'agriculture urbaine	22
I.D.c. Un tissu associatif dense et moteur en terme de développement de l'agriculture urbaine récréative et professionnelle	24
II. Diagnostic du potentiel en agriculture urbaine de sites	28
II.A. Des démarches de diagnostic de sites mises en perspective avec le contexte local	28
II.B. Caractérisation des sites : critères à retenir pour construire une fiche de site et une base de données	31
II.C. Evaluation du potentiel de 14 terrains d'étude	33
III. Un Plan d'action en faveur de l'agriculture urbaine incluant une mise à disposition de sites métropolitains par appel à projet	37
III.A. Etude des cas de référence	37
III.B. Diagnostic du plan d'action métropolitain	40
III.B.a. Les enseignements concernant le PAU	42
III.B.b. Les enseignements concernant l'Appel à projet	42
IV. Le déploiement de l'agriculture urbaine par la Cité de l'agriculture	43
I.V.A. Concevoir des outils multifonctionnels	43
I.V.B. Leviers pour passer d'un démarchage ponctuel à une action de grande ampleur	46
Conclusion	49

SOMMAIRE

Introduction	1
I. Une agriculture urbaine au coeur de la gouvernance de trois types d'acteurs principaux	3
I.A. Une agriculture urbaine, incluant la périphérie des villes, aux formes variées et aux fonctions multiples	3
I.B. Une action métropolitaine (MAMP) sur un territoire communal (Marseille)	4
I.B.a. La métropole d'Aix Marseille Provence favorable au développement de l'agriculture urbaine	4
I.B.b. Marseille: un territoire marqué par de grandes inégalités disposant de nombreuses opportunités en pleine terre	10
I.C. Présence du monde agricole dans la métropole	12
I.C.a. Des espaces agricoles moins consommés au détriment des espaces naturels	12
I.C.b. Une déprise agricole amortie par un potentiel agricole attractif	15
I.C.c. Relocalisation des circuits d'approvisionnement	18
I.D. Un besoin de nature et d'agriculture auxquels répond un tissu associatif fédéré	19
I.D.a. Une nature périphérique emblématique révélant une carence en espace de respiration dans le tissu urbain	19
I.D.b. La Cité de l'agriculture, une association aux multiples actions en faveur de l'alimentation durable et de l'agriculture urbaine	22
I.D.c. Un tissu associatif dense et moteur en terme de développement de l'agriculture urbaine récréative et professionnelle	24
II. Diagnostic du potentiel en agriculture urbaine de sites	28
II.A. Des démarches de diagnostic de sites mises en perspective avec le contexte local	28
II.B. Caractérisation des sites : critères à retenir pour construire une fiche de site et une base de données	31
II.C. Evaluation du potentiel de 14 terrains d'étude	33
III. Un Plan d'action en faveur de l'agriculture urbaine incluant une mise à disposition de sites métropolitains par appel à projet	37
III.A. Etude des cas de référence	37
III.B. Diagnostic du plan d'action métropolitain	40
III.B.a. Les enseignements concernant le PAU	42
III.B.b. Les enseignements concernant l'Appel à projet	42
IV. Le déploiement de l'agriculture urbaine par la Cité de l'agriculture	43
I.V.A. Concevoir des outils multifonctionnels	43
I.V.B. Leviers pour passer d'un démarchage ponctuel à une action de grande ampleur	46
Conclusion	49

Introduction

Le mode de vie urbain devient quasi-hégémonique en France, avec 95% de la population vivant dans une aire urbaine, i.e. dans l'aire d'influence d'une ville, selon l'INSEE. Avec ce changement de paradigme, nous faisons de moins en moins l'expérience de nature¹ (Kahn P.H., 2002) (Fleury C., 2017) et nous oublions nos racines rurales (BVA, 2014)². Nous les confondons avec des idéaux de vie champêtre incarnés par des résidences pavillonnaires périurbaines ou par la privatisation d'espaces de nature en ville (Bourdeau-Lepage, 2014). D'autre part, cette déconnexion relègue les espaces naturels et agricoles en arrière plan d'une croissance économique incarnés par des Zones d'Activité Concertée (AGAM, 2018). Dans un tel contexte contribuant à l'érosion des terres naturelles et fertiles, l'agriculture urbaine est plébiscitée par les citoyens souhaitant redevenir pleinement acteurs des systèmes alimentaires mais aussi par les aménageurs désirant densifier la ville sans sacrifier son attractivité et sa respirabilité.

Ce mémoire est issu des travaux réalisés avec la Cité de l'agriculture (CDA), Association de loi 1901 oeuvrant pour la transition agro-écologique en tant que tête de réseau de l'agriculture urbaine marseillaise et porteuse de projets-pilotes. La CDA porte notamment le projet *Cultivons Marseille* visant à (re)mettre en culture les interstices urbains et les terres agricoles abandonnées. Pour ce faire, les missions réalisées consistent à expertiser des sites pour cerner leurs potentiels en agriculture urbaine et à accueillir les porteurs de projet en recherche de foncier afin de s'installer ou de s'étendre. De plus, ces missions s'intègrent dans le partenariat de la Cité de l'agriculture avec la Métropole-Aix-Marseille-Provence (MAMP) visant la mise en œuvre du *Plan d'action métropolitain en faveur de l'agriculture urbaine* (PAU). L'objectif initial fut le lancement d'appel à projet sur des fonciers métropolitains en intra-urbain durant l'été 2020. Ces ambitions furent réévaluées notamment en raison des perturbations engendrées par la COVID19. Le volet expertise de site et développement de méthodologies a pu néanmoins être mené sur divers sites, dans le cadre de prestations de service ou de partenariats avec plusieurs collectivités.

Ainsi, ce stage donne suite à divers recensements de foncier de la Chambre d'Agriculture 13 (120 ha de potentiel agricole non valorisé, en 2016) et de la Cité de l'agriculture (40 ha de délaissés urbains, en 2016) mettent en évidence des terres agricoles peu valorisées et menacées, ainsi que des délaissés urbains mobilisables. L'AU s'est fortement développée à Marseille ces dernières années (4 nouvelles fermes urbaines

¹ L'amnésie environnementale générationnelle conceptualise la perception de l'environnement connu par chaque génération comme étant l'état de référence. Ainsi, la dégradation des écosystèmes naturels est acceptée par la force de l'habitude.

² Dans un sondage de l'institut BVA en 2013, sur 1000 français lambda et 600 chefs d'exploitation, 65% (resp.58%) du grand public considèrent mal connaître les différents modes de production (resp. élevage) des cultures. Cette méconnaissance alimente un décalage de la perception du métier d'agriculteur par les professionnels et par le grand public : si 86 % des agriculteurs estiment qu'ils ont des modes de production raisonnés, seuls 24 % des Français ont la même évaluation.

professionnelles³ et 8 nouveaux jardins collectifs⁴ depuis 2017). Pourtant, la demande en foncier des porteurs de projet reste élevée : en 2020, 15 porteurs de projets ont sollicité la Cité de l'agriculture pour les accompagner dans leur projet.

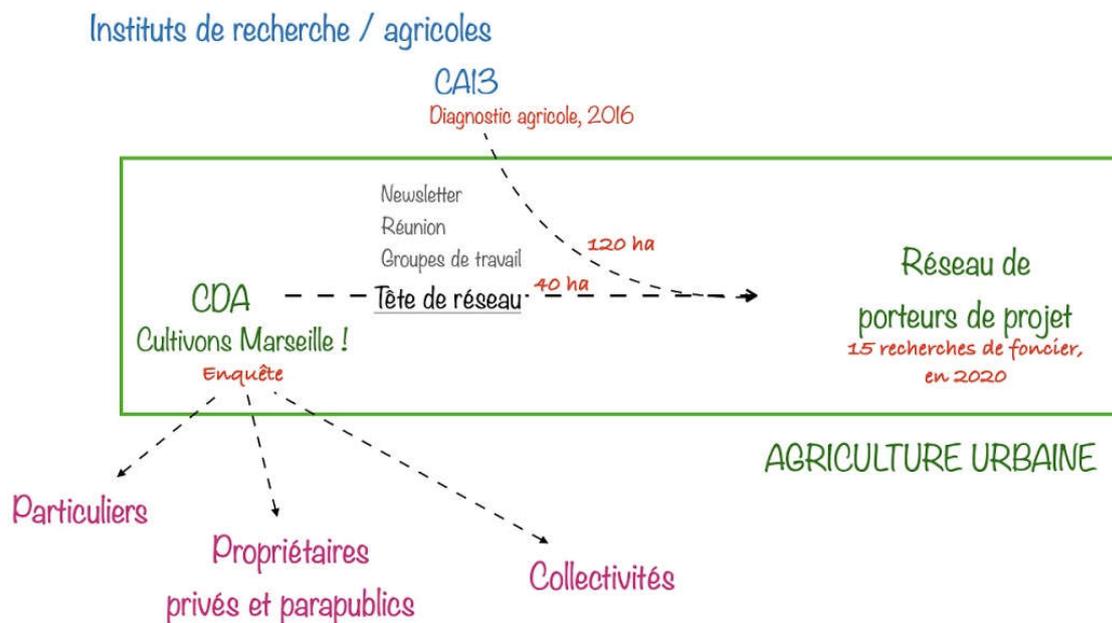


Figure 1 : Schéma récapitulatif du contexte

Ainsi, la question suivante se pose : **comment mettre en adéquation les terres disponibles et le dynamisme des porteurs de projet en levant les freins à l'accès au foncier ?**

Au regard des caractéristiques du territoire d'étude (climat doux, fort ensoleillement, délaissés urbains disponibles, toits provençaux peu adaptés) et des choix stratégiques de la Cité et de MAMP (sauvegarde des terres non artificialisées, coûts d'aménagement de toits cultivés), il sera question principalement d'agriculture urbaine de pleine terre.

Dans un premier temps, la place de l'agriculture urbaine dans l'écosystème local (collectivités, profession agricole, société civile et association) sera étudiée. Une fois les particularités du contexte territorial mises en lumière par des retours d'expérience, une méthode de diagnostic de sites potentiels sera proposée (cf. II). Ces évaluations de sites conduisent à des préconisations techniques à destination des décideurs souhaitant mettre à disposition des terrains (cf. III). Enfin, les moyens et outils de la Cité pour déployer l'agriculture urbaine seront discutés dans une dernière partie (cf. IV).

³ La Ferme Capricorne, le Talus, Terre de Mars, la micro-ferme du lycée agricole des Calanques

⁴Données de la CDA

I. Une agriculture urbaine au coeur de la gouvernance de trois types d'acteurs principaux

Le déploiement de l'agriculture urbaine nécessite d'abord de définir ce concept en apparence antinomique, puis de comprendre la gouvernance et la dynamique du territoire concernant l'agriculture et l'alimentation.

I.A. Une agriculture urbaine, incluant la périphérie des villes, aux formes variées et aux fonctions multiples

L'agriculture urbaine (AU) est définie par **Mougeot J.L. (2000)** comme étant : “ *Une activité localisée à l'intérieur (agriculture intra-urbaine) ou sur les bords (agriculture périurbaine) d'une ville, cité ou métropole. Elle produit ou élève, transporte ou distribue une diversité de produits (aliments ou non-aliments), et fait un large appel aux ressources humaines et matérielles (parfois les réutilise), produits et services trouvés dans et autour de la ville. A son tour elle offre des ressources humaines et matérielles, des produits et services, principalement à l'espace urbain* ».

Cette définition englobe la grande diversité de formes de l'AU qui dépend autant du contexte socio-économique du territoire que des systèmes techniques et des modèles économiques choisis. Dans les pays du Sud, l'AU est à dominante vivrière ; dans les pays du Nord, elle est à dominante récréationnelle. Les systèmes techniques sont variés : en intérieur ou à l'air libre, en pleine terre ou en substrat inerte (X-ponie), installations high-tech ou low-tech. Ces choix dépendent également des modèles économiques choisis : vocation commerciale, récréative, sociale, pédagogique ou encore mixte.

Cette diversité de forme s'accompagne d'une multifonctionnalité de l'agriculture urbaine, comme le représente **Duchemin E. (2010)** (Figure 2).

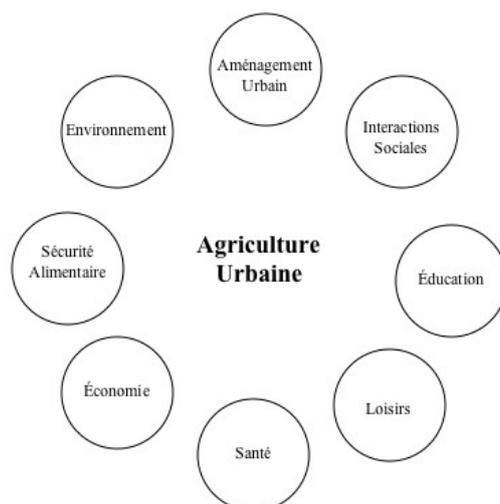


Figure 2 : multifonctionnalité de l'agriculture urbaine selon Duchemin E. (2013)

Par exemple, un jardin en pied d'immeuble est un espace de biodiversité entretenu par les jardiniers (Environnement) relevant d'une vision de la ville de demain (Aménagement

urbain); favorisant la cohésion entre les habitants (Interactions sociales) tout en les sensibilisant à l'environnement, à l'alimentation et à l'agriculture (Éducation), à travers un passe-temps en plein air (Loisir) et déconnecté du monde digital, requérant des efforts physiques accessibles à tous (Santé). Cette pratique peut s'avérer être un vecteur de vocation agricole et de résilience (Économie) tout en fournissant des produits d'appoints, parfois peu accessibles, comme les fruits, les aromatiques, les produits importés (Sécurité alimentaire).

De plus, une telle définition insiste sur les liens fonctionnels entre l'agriculture et la ville plutôt que sur sa localisation. Ainsi, les réflexions françaises concernant l'agriculture urbaine intègrent les cultures localisées en périphérie de la ville. En effet, l'étalement urbain crée des situations d'enclaves ou de franges agricoles subitement localisées dans la ville ou à sa périphérie. Ces exploitations agricoles sont alors confrontées à deux alternatives : 1) continuer de se baser uniquement sur des rapports de mitoyenneté quitte à en subir les contraintes, jusqu'à disparaître au profit d'activités plus lucratives ou 2) s'adapter en exploitant les opportunités de diversification (ex : bassin de consommateurs, types de produits, variétés moins résistantes au transport et au stockage, etc.) et de services rendus (ex : solutions fondées sur la nature, gestion de matière organique, etc.), relevant ainsi d'une *agriculture urbaine* indispensable à son territoire (Fleury et Donadieu, 1997).

I.B. Une action métropolitaine (MAMP) sur un territoire communal (Marseille)

La Métropole Aix-Marseille-Provence organise son vaste territoire "en mosaïque" de manière multipolaire autour de ses deux villes-centres, Aix-en-Provence et Marseille. La Cité phocéenne concentre sur son territoire les dynamiques métropolitaines : une grande superficie comportant de nombreux espaces à préserver et à valoriser dans un contexte socio-économique et politique particulier.

I.B.a. La métropole d'Aix Marseille Provence favorable au développement de l'agriculture urbaine

Dans cette partie, le contexte géographique d'un territoire aux multiples facettes socio-économiques éclaire une construction métropolitaine difficile. Ces éléments de contexte permettent de comprendre et d'analyser le Plan d'action métropolitain en faveur de l'agriculture urbaine (PAU).

Une superficie étendue qui comporte de nombreux espaces naturels et agricoles à gérer

La métropole Aix-Marseille Provence est la première métropole en terme de superficie (3 145 km²) et la 2ème métropole en nombre d'habitants (1,8 millions d'habitants), derrière le Grand Paris (7 millions d'hab.). Elle est peu densément peuplée (593 hab./km²) relativement au Grand Paris (8 630 hab./km²) ou au Grand Lyon (10 781 hab./km²). Cette population est surtout inégalement répartie puisque ses habitants représentent 93 % de la population des Bouches-du-Rhône.

Ce vaste territoire entre mer et montagnes juxtapose des zones urbanisées (27% de la superficie totale), des espaces naturels (50%) et agricoles (19%) ainsi que des zones humides et des surfaces en eau remarquables. (agAM, 2018). Cette situation particulière (Figure 3) place les relations ville-nature au centre des préoccupations des aménageurs. Pour illustration, cette nature aride et méditerranéenne est extrêmement sensible aux incendies et requiert une gestion soignée des franges urbaines, comme en témoignent les récents 1 000 hectares de végétation ravagés à Martigues (Le Monde, 2020).

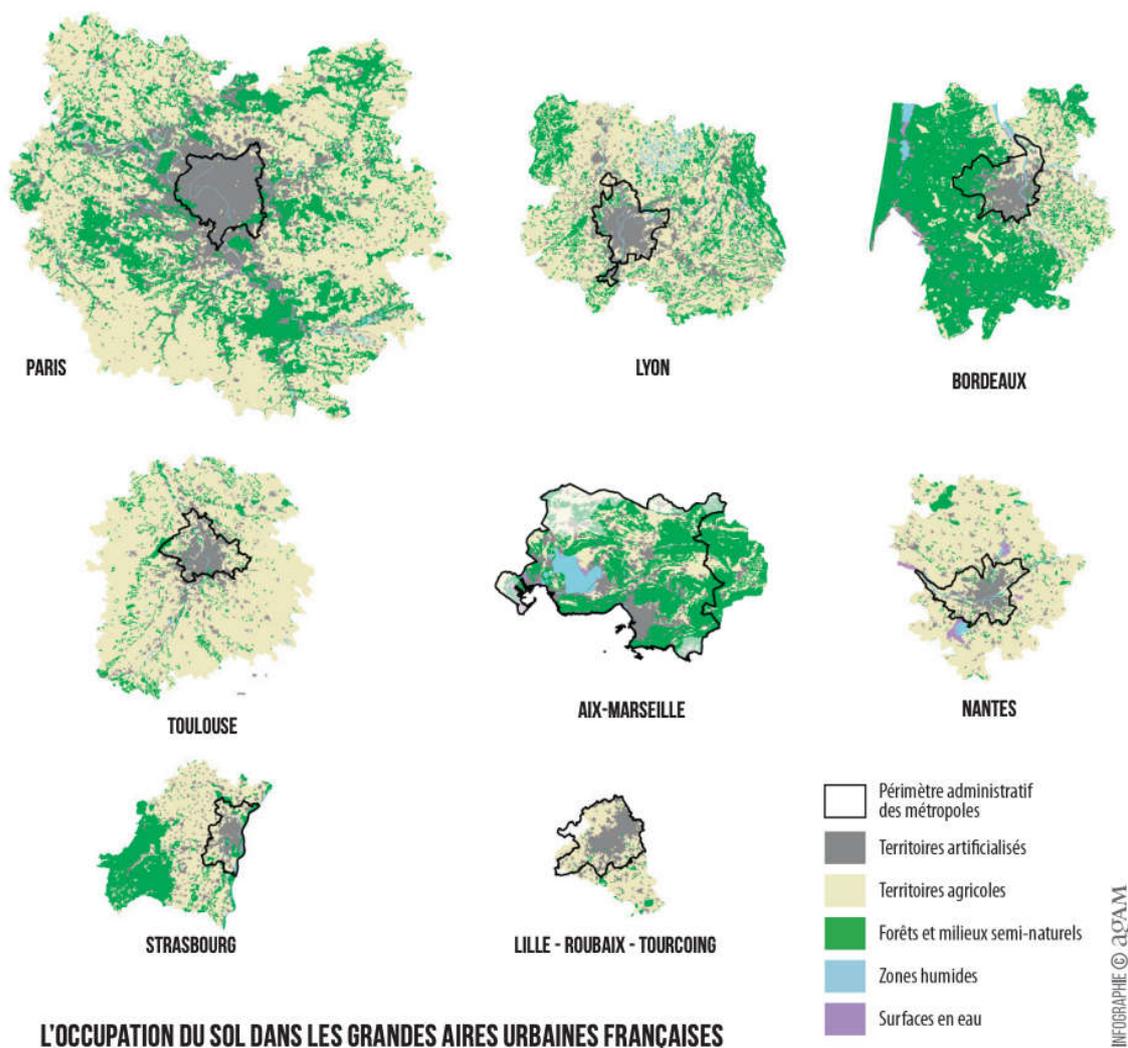


Figure 3: La prépondérance des espaces naturels (verts) et agricoles (jaune) dans l'occupation du sol du territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence par rapport aux autres métropoles. (Source : D.Rouquier, agAM, 2016, LPED, AMU-IRD)

De plus, ce vaste territoire est organisé de manière multipolaire : Marseille et Aix-en-Provence sont les deux “centralités métropolitaines” autour desquelles gravitent 9 “centralités de territoire” et 25 “points d’appui”. Ainsi, le territoire est “en mosaïque” : diversifié en paysages mais mité par les axes de communication et des multiples centres urbains, autour desquels l’étalement urbain s’opère “en tache d’huile” (AGAM, 2016).

Situations socio-économiques contrastées à l'échelle métropolitaine

De surcroît, cette métropole est fortement inégalitaire. En effet, malgré son statut de ville-centre, Marseille et ses habitants sont globalement moins aisés que les communes périphériques, en particulier par rapport au pays d'Aix. (**Figure 4**)

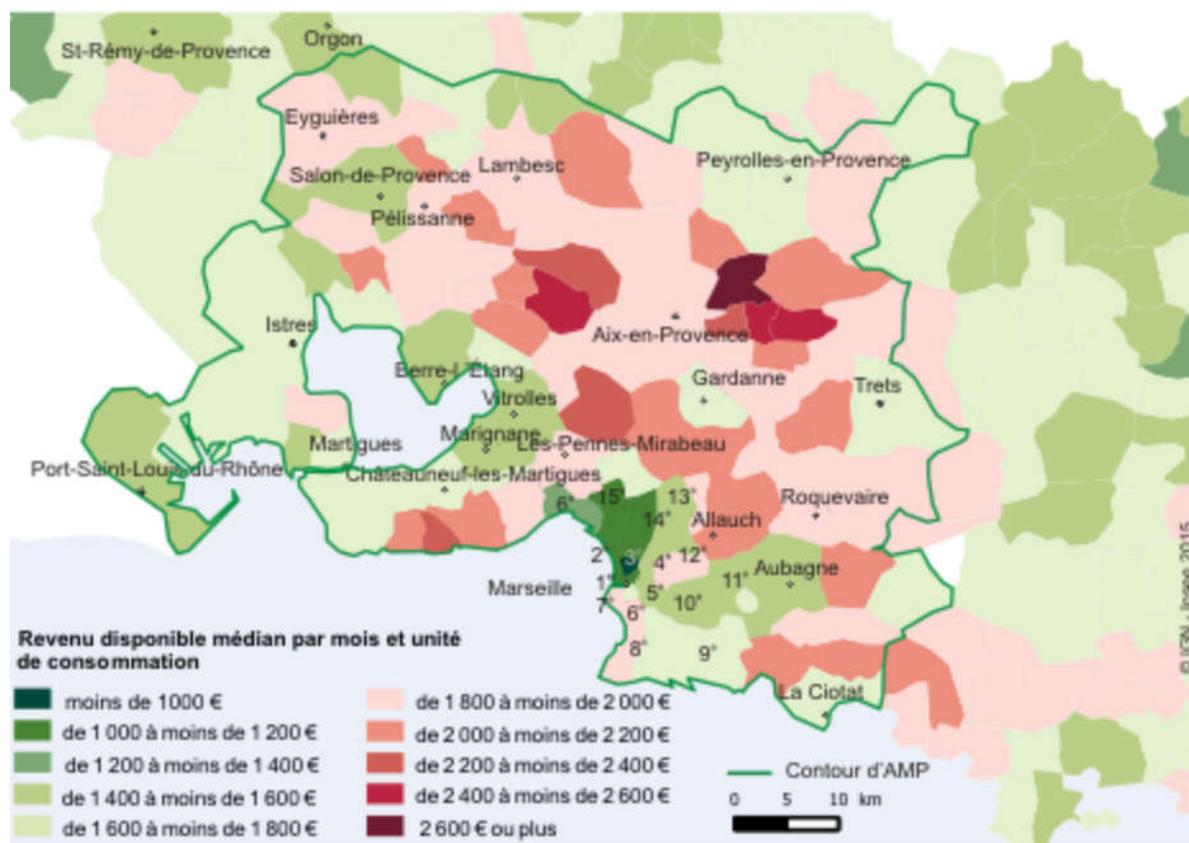


Figure 4 : Revenu disponible médian par mois et par unité de consommation en 2012 sur le territoire de MAMP (Source : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012)

En considérant un revenu médian au niveau national de 19 220€ par Unité de Consommation (UC), soit 1602 € / mois / UC, il apparaît sur la carte ci-dessus (**AGAM, 2016**) que :

- 73 communes (et 5 arrondissements communaux marseillais) affichent des revenus médians supérieurs à celui de la moyenne nationale : ces territoires se situent essentiellement dans le Pays d'Aix et sur la Côte Bleue⁵.
- Seulement 12 communes se situent en dessous de la moyenne nationale voire très en deçà du seuil de pauvreté : il s'agit d'Aubagne et sa plaine agricole, des communes

⁵ Il s'agit du littoral entre Marseille et Martigues, au pied de la chaîne de l'Etoile, au cadre de vie apaisé et spectaculaire dans la garrigue, entre mer et montagne.

marquées par l'industrie lourde autour de l'Étang-de-Berre et les arrondissements du centre-ville et du nord de Marseille.

- 5 communes se situent dans la moyenne nationale.

Une cohésion politique à consolider

Cette diversité d'activités et ces inégalités socio-économiques forment des barrières à la coopération intercommunale, cristallisées autour des difficultés de financements et de gestion de la Ville de Marseille. En 2018, des élus regroupés autour de Maryse Joissains, maire d'Aix-en-Provence, rencontrent la ministre Jacqueline Gourault pour demander la mise sous tutelle de Marseille pour régler le *“problème de la dette de Marseille [...] qui nous entraîne au fond du gouffre”* (La Provence, 2018). Langevin P. et al. (2019) résume la situation en décrivant une *“Aix-Marseille-Métropole, aussi bien sur son territoire que sur ses compétences [...] imposée à 92 communes qui continuent pour la plupart à s'y opposer”*.

Après sa création en 2016, actée par la loi MAPTAM en 2014, la MAMP a gardé son organisation autour des contours des six anciens Etablissements Publics de Coopération Intercommunale devenus des Conseils de Territoire. Les compétences sont transférées de manière progressive pour que la métropole exerce enfin de plein droit ses compétences, à l'horizon 2020. Néanmoins, cette réorganisation lente et difficile s'est accompagnée de dispositions handicapant la mise en oeuvre de la métropole, comme le dispositif de *“délégation obligatoire”*. Ce dispositif est initialement conçu comme une mesure transitoire d'apaisement des réticences à la création de la métropole mais sa modification requiert un vote à la majorité des $\frac{2}{3}$ du conseil métropolitain. En effet, une formule répandue pour évoquer l'institution métropolitaine est *“la métropole des maires”* en raison de son rôle d'institution budgétaire plutôt que structurante : plus de la moitié de son budget (53% des dépenses de fonctionnement) est dédiée aux attributions de compensation aux maires, contre 36% à Lyon Métropole. Alors que Jean-Claude Gaudin (LR), le président de la métropole et maire de Marseille en 2017, déclarait lors d'un débat métropolitain sur le budget pour l'année 2018 : *“il faut que nous serrions un peu plus la ceinture des maires”* (Marsactu, 2017), sa successeuse Martine Vassal (LR) est réélue en 2020 sur le principe contraire (Marsactu, 2020).

Le plan d'action métropolitain en faveur de l'agriculture urbaine (PAU)

Le PAU émane d'une commande directe du cabinet de la Présidente de la Métropole et porte dans un premier temps sur le territoire de Marseille. Ce périmètre d'intervention se justifie techniquement par un déploiement du PAU en plusieurs phases. Ainsi, la première phase se base sur la prévalence de l'agriculture urbaine marseillaise, tant en termes de dynamisme des projets que de structuration du réseau. Soulignons qu'il existe de nombreuses initiatives d'agriculture urbaine se situant hors de Marseille (Annexe 1). Ces initiatives sont souvent isolées, à l'exception de celles du Pays d'Aix (CPIE Pays d'Aix, Pays d'Aix en

Transition). Leur existence souligne le besoin de phases complémentaires à ce premier PAU, tout en interrogeant le périmètre d'action de la Cité de l'agriculture.

La *Direction Agriculture, Forêts, Paysages, Intérêt métropolitain* s'est vue attribuer la commande en raison du caractère agricole du sujet, malgré que celui-ci relève d'une multiplicité d'expertises et d'autres fonctions que la finalité productive et nourricière. Ainsi, le service du foncier agricole est le principal concerné : les chargées de mission Olivia Reygnier et Claire Gausset, coordonnent le déroulé de ce plan en binôme et en partenariat avec la CDA. Les services travaillant sur la stratégie foncière et sur les Quartiers prioritaires de la Ville sont impliqués. Les autres services métropolitains sont saisis de ce PAU mais restent peu disponibles. Néanmoins, cette volonté politique fut l'occasion d'identifier les interlocuteurs privilégiés au sein des autres services de la métropole, allant même jusqu'à constituer des groupes de travail. Certains sujets deviennent plus faciles à défendre tandis que d'autres services se saisissent d'eux-mêmes des questions connexes à l'agriculture urbaine.

En partenariat avec la CDA, la Direction de l'agriculture a d'abord produit un tableau de 100 initiatives d'agriculture urbaine, existants et en projets. Ce tableau fut le support de recensement, de communication et d'élaboration d'un Plan d'action métropolitain en faveur de l'Agriculture Urbaine (PAU). On constate que parmi les initiatives recensées, il n'y a que peu de projets axés sur la consommation durable ou de transformation alimentaire. Ce PAU est décliné en 30 fiches-actions, mobilisant 2,1 millions d'euros d'ici 2020 à travers 5 axes d'actions, sans qu'il n'y ait d'ouverture de poste dédié ni d' élu en charge du suivi du dossier.

Ce plan regroupe des soutiens financiers à des initiatives privées (Ferme Capricorne) ou publiques (microferme du lycée agricole), des interventions urbanistiques (planification, zonage), des études et groupes de travail thématiques visant l'intégration des questions agricoles "classiques" au milieu urbain (redéfinition des critères d'attribution du tarif agricole de l'eau, constitution de groupes coordination-installation, accompagnement et renforcement de dossiers techniques). Ainsi, la Cité de l'agriculture est citée à de multiples reprises dans le PAU, en temps que bénéficiaire (*Action 24: "Capricorne, projet de création d'une micro ferme urbaine"*) et en qualité de partenaire, apportant sa capacité de travail et son expertise qui manque aux agents métropolitains en charge du PAU (*Action 7 : participation à l'appel à projets intraurbain, Action 8: groupe coordination installation, etc.*). A ce titre, la Cité bénéficie de soutiens pour son fonctionnement global (cf. I.C.2.) (*Action 30: "soutien au projet global de la Cité de l'agriculture"*).

Le PAU soutient la création de filières d'agriculture urbaine (production, distribution, consommation). Cependant, il ne prend pas en compte le maillon de transformation (conserverie, légumerie), indispensable dans une optique de résilience, de réduction du gaspillage et de commercialisation de produits à haute valeur ajoutée. Pourtant, de telles initiatives existent sur le territoire métropolitain, hors de Marseille (**Annexe 1**). Enfin, au-delà du soutien à la recherche-action de la Cité de l'agriculture et à son objectif d'essaimage, il n'y

a pas de mentions de la recherche scientifique en agriculture urbaine, autre maillon essentiel d'une filière.

Le PAU prend le parti de se concentrer sur l'agriculture urbaine de pleine terre, avec un fort penchant pour la vocation commerciale. Selon Claire Gausset (**Annexe 2**), cette stratégie est justifiée par la volonté de valoriser les caractéristiques du territoire marseillais (fort ensoleillement, climat méditerranéen doux, anciennes terres maraîchères) et de "*sauver ce qu'il reste à sauver*" de terres arables. Cette agriculture est principalement localisée en périphérie de la ville et soulève des questions techniques similaires aux domaines d'expertise des agents, s'occupant initialement de l'ensemble de l'agriculture métropolitaine. Ainsi, s'intéresser dans un premier temps à des sites de pleine terre est plus simple à appréhender techniquement et financièrement que les types d'agriculture urbaine intégrés au bâti. Par ailleurs, le bâti fait l'objet de nombreux enjeux dans la Métropole (répartition métropolitaine de logements sociaux, habitats indignes et arrêtés de péril, vacance immobilière, étalement urbain), rendant sa prise en compte sensible. Pourtant, l'intégration de l'agriculture urbaine aux prochains travaux de réfection serait un gain d'efficacité dans l'aménagement d'espaces de nature, pérennes ou transitoires, au sol ou même sur d'éventuels toits-terrasses, particulièrement en plein coeur du Marseille populaire, minéral et concerné par 1/3 des arrêtés de péril.

En effet, le PAU entretient la distinction entre la mise à disposition de foncier périurbain et intraurbain. Ce besoin de clarification est naturel puisqu'il s'agit de cadres différents. Néanmoins, insister sur cette distinction est contre-productif en terme de valorisation et de compréhension du concept entier d'agriculture urbaine, comme explicité précédemment en introduction. Si les questions techniques sont différentes (qualités du sol différentes, acteurs différents), les enjeux sont similaires : il s'agit de la préservation de terres non artificialisées en les valorisant par une activité économique -et multifonctionnelle- dynamique. De plus, ce besoin de distinction valorise les actions concernant le foncier périurbain du PAU faisant préalablement l'objet de projets de reconquête agricole mais avançant difficilement sans validation politique préalable.

La crise du COVID19 a impacté l'avancement du plan, mais, à ce jour, 26 projets sont en cours de réalisation et 4 sont en standby.

Le territoire métropolitain, multipolaire et riche en espaces naturels, doit gérer les aléas naturels et minimiser l'étalement urbain. Depuis sa création en 2016, la MAMP ne fait toujours pas l'unanimité chez les maires : certains prônent une "*métropole des maires*" redoutant une "*monstruopole au service de Marseille*", ville-centre souvent perçue comme un gouffre financier par les communes périphériques, plus aisées.

Néanmoins, la métropole s'empare de compétences structurantes et transversales, notamment en s'engageant dans le Plan d'action métropolitain en faveur de l'Agriculture Urbaine (PAU). Dans cette première phase, ses actions portent sur le territoire marseillais.

C'est pourquoi la partie suivante illustre les enjeux et opportunités concernant l'agriculture urbaine à l'échelle communale (I.A.b). Cette ville-centre présente sur son territoire communal des dynamiques socioéconomiques similaires à celles de la métropole. Ainsi, la partie suivante aborde de manière plus fine les thématiques précédemment évoquées.

I.B.b. Marseille: un territoire marqué par de grandes inégalités disposant de nombreuses opportunités en pleine terre

Marseille est la 2ème ville de France en nombre d'habitants (863 310 habitants en 2016) devant Lyon. A l'instar de la MAMP, dont elle est l'une des villes-centres, la cité phocéenne se distingue par sa grande superficie (la taille de Paris et Lyon réunis) et par des oppositions extrêmes.

Dans un entretien de **mars 2020**, **Jean Noël Consalès**, enseignant-chercheur en urbanisme à Aix-Marseille-Université, décrit "*une très grande pauvreté jouxtant une très grande richesse selon un axe nord-sud et Centre-Est*". Ces inégalités de richesses se doublent d'une "*inégalité écologique*", comme le montre **le collectif du LPED (2017)** à l'initiative du Petit atlas d'une la ville nature (Annexe 3).

En effet, Marseille a la particularité d'être une ville-centre étendue, ayant gardé une population pauvre en son sein, voire même en son centre, plutôt que dans des communes de banlieues avoisinantes. Selon **l'Insee, en 2015**, le quart des marseillais est pauvre (25,1%). Les villes-centres des métropoles voisines ont des taux de pauvreté inférieurs : 19,6 % pour Nice, 21,1% pour Toulon.

Cette pauvreté se concentre dans les arrondissements du nord de la ville (14e, 15e) mais aussi dans le centre-ville (1e, 2e et 3e arrondissements). Le taux de pauvreté y est de plus de 39%, les classant ainsi parmi les quinze communes et arrondissements municipaux les plus pauvres de France métropolitaine. Néanmoins, en **2017, d'après l'Insee et le Fichier localisé social et fiscal en géographie**, les 10% des marseillais les plus riches (36 520 €) ont un revenu disponible 4 fois supérieur à celui des 10% les plus pauvres (9 030 €). En effet, le quartier de Périer (au sud) est l'un des plus riches de France (hors capitale), tandis qu'à 5 km de là, la moitié de la population du quartier de la Belle de Mai (centre) vit sous le seuil de pauvreté.

Les axes de richesse croissante nord-sud et Centre-Est révèlent une structure plus hétérogène qu'il n'y paraît de prime abord. Le centre majoritairement populaire comporte malgré tout des poches de population plutôt aisée. D'une part, on y trouve les débris des logements insalubres de la tristement célèbre Rue d'Aubagne mais, quelques rues plus loin, nous nous trouvons soudainement dans les quartiers aisés - et récemment requalifiés - de l'Opéra ou du Vieux-Port. Inversement, des quartiers du sud plutôt aisés comportent des poches plus pauvres, comme le quartier prioritaire de La Cayolle.

Entre arrondissements en carence de service public et des efforts considérables d'attractivité culturelle et économique

La carence en service public à Marseille est criante à tous égards, que l'on déplore la faible densité en piscines (**Cour des comptes, 2018**)⁶ ou en bibliothèques (**Le Monde, 2018**)⁷, le retard en transport en commun (**Les Echos, 2019**) ou encore l'état de délabrement de son patrimoine, des écoles aux logements (**Cour des Comptes, 2019**).

Des opérations urbanistiques emblématiques ont tout de même lieu : Euroméditerranée, requalification du Vieux-Port, le muCEM, les tours CMA-CGM et La Marseillaise. Si elles améliorent l'attractivité culturelle et économique de la ville, elles n'impactent pas réellement, ou du moins pas encore, le quotidien des marseillais les plus précaires. Dans une tribune de **2019**, l'économiste **Paul Langevin** décrit une ville où les riches et les pauvres sont tellement segmentés qu' "*il n'y a plus d'effets d'entraînement des quartiers favorisés sur les autres*". Dans cette même tribune, il y décrit un enjeu de représentation stratégique pour la ville, avec des propos imagés : "*Marseille n'existe plus. Ville ouvrière sans ouvriers, ville coloniale sans colonie, ville portuaire alors que l'essentiel du trafic lui échappe au bénéfice de Fos-sur-Mer, sans projet collectif à même de la reconstruire, Marseille est devenue un ensemble de quartiers qui ne se connaissent pas, d'habitants qui ne se fréquentent pas, d'ingénieurs venus d'ailleurs et d'aménageurs du territoire et déménageurs de leurs populations.*".

Pour illustrer cette politique priorisant l'attractivité et le rayonnement international dans une volonté de redorer l'image de la ville, prenons le contraste entre le manque de piscines publiques à Marseille et les subventions publiques au Cercle des nageurs. Marseille contribue à hauteur de 5% (200 000€ annuels) du fonctionnement du Cercle des nageurs, piscine olympique qui requiert une cotisation annuelle de 1 250 €, un droit d'admission de 1 600 €, sous réserve d'un parrainage par deux membres et au moins une lettre de moralité (**Le Monde, 2011**). Ainsi, des fonds publics financent une piscine, certes à dimension et rayonnement olympique, à l'accès élitiste dans une ville disposant seulement de 14 piscines pour 865 000 habitants, soit six fois moins de piscines par habitant que la moyenne nationale, et trois fois moins que Nice, ville voisine du littoral méditerranéen (Cour des comptes, 2018).

La politique de développement de Marseille menée ces dernières années porte sur le potentiel économique de l'attractivité en touristes, en cadres néo-marseillais et en entreprises. Cette politique vise l'amélioration au moyen et long terme la dynamique de la ville mais est en rupture avec les besoins immédiats d'une partie de la population.

Ainsi, l'agriculture urbaine marseillaise est amenée à porter de fortes problématiques sociales en tant qu'outil d'appropriation et d'embellissement du cadre de vie (végétalisation

⁶ 6 fois moins de piscines par marseillais que la moyenne nationale.

⁷ 1 bibliothèque pour 106 000 habitants en 2013, juste derrière Lyon, avec tout de même 1 bibliothèque pour 31 600 habitants

de rue), ou en tant que support d'auto-production et d'accessibilité à une alimentation saine et locale grâce à la participation d'un loisir habitant, dans le sens de *empowering*, (jardinage collectif) ou à la fréquentation d'un lieu de vie participatif et productif (micro-fermes).

Tandis que plusieurs acteurs politiques s'emparent de la question du déploiement de l'agriculture urbaine à Marseille, il est nécessaire de mettre en relief cette thématique avec la dynamique agricole et alimentaire globale du territoire.

I.B. Présence du monde agricole dans la métropole

Face au phénomène de consommation d'espaces agricoles et naturels métropolitains, le monde agricole persiste de manière différenciée. Le récent développement de l'agriculture de proximité et des circuits courts relaye cette présence agricole jusqu'au coeur des villes-centres.

I.B.a. Des espaces agricoles moins consommés au détriment des espaces naturels

En 1950, Marseille était autosuffisante grâce à sa ceinture maraîchère et laitière, aux portes de la ville, à une époque où les modes de transports et de conservation des aliments obligent au circuit court et aux produits ultra-frais. Ce passé agricole transparait à travers les canaux d'irrigation qui ont accompagné et structuré l'essor agricole d'antan, dans une région méditerranéenne où l'eau est le facteur limitant. De même, la présence de mas et de bastides provençales témoigne de l'existence passée d'une campagne luxuriante et reposante, lieu de villégiature privilégié des familles marseillaises aisées.

Aujourd'hui, seulement 10 % de la production métropolitaine est consommée localement (**Chambre Agriculture 13, 2014**). **Jean Noël Consalès (Marsactu, 2019)** propose trois niveaux de lecture de l'agriculture locale : à l'échelle métropolitaine, elle se localise surtout dans le Nord et elle se tourne vers les circuits de commercialisation longs ; à l'échelle périurbaine, elle se localise en périphérie des centres urbains principaux, faisant l'objet d'enjeux de préservation ou de valorisation face à la pression foncière et à l'immobilisme découlant de la spéculation foncière; enfin, à l'échelle intraurbaine, elle est tantôt récréative (créatrice de lien social), tantôt vivrière (au sein de déserts alimentaires ou à destination de publics précarisés) ou encore professionnelle (enclaves agricoles, projet-pilote et vitrine agricole, lieux de vie).

En effet, depuis 1988, Marseille a perdu 89% de ses exploitations et 90% de ses emplois agricoles. Les terres arables de grandes cultures furent les principales concernées (**agAM, 2018**). Pour faire face aux besoins urgents de logements et au désir de fuir la ville, des choix urbanistiques et politiques ont favorisé une urbanisation diffuse en protégeant très peu les espaces agricoles et naturels. En effet, ces espaces présentant des caractéristiques idéales autant pour de l'activité agricole que pour de la promotion immobilière (peu de relief, ensoleillement, accès à l'eau, proximité à la ville). Les cultures à plus forte valeur ajoutée,

comme les cultures irriguées, comme les Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales, ou encore les cultures pérennes, comme les oliveraies, résistent le mieux. Les vignobles, culture à forte valeur ajoutée et bénéficiant parfois d’AOP, résistent de manière ambivalente (**agAM, 2018**), au gré des maladies, du désintérêt des héritiers ou des anciennes campagnes d’arrachage de vignes.

MAMP, et par extension Marseille, a connu deux phases d’urbanisation successives. La première phase est vouée aux espaces résidentiels (90 % de la croissance urbaine de 1988-1999) pavillonnaires (83 % de cet étalement urbain résidentiel de 1988 à 2006), la seconde, de 2006 à 2014, concerne plutôt les zones d’activités, représentant 55% de la consommation d’espaces (**agAM, 2018**). Cet étalement urbain est caractérisé par sa faible “*productivité*” : pour un hectare urbanisé, 20 habitants, 17 résidences principales et 8 emplois ont été créés à Aix-Marseille sur 22 ans. (**agAM, 2018**).

Malgré un rythme actuel de 200 ha annuels d’espaces agricoles et naturels consommés, l’étalement urbain ralentit (+ 0,35% annuel entre 2006 et 2012, contre +1% avant 2000). En effet, les marchés sont saturés et font exploser les prix des terres à urbaniser. De plus, il y a une meilleure prise en compte des enjeux par les documents d’urbanisme et par la société civile, les réglementations de protection de l’environnement (**agAM, 2018**). En ce sens, un atlas (Figure 5) répertorie 1859 ha de terres agricoles en danger, à l’échelle de la métropole. Il a été créé grâce à la coordination d’associations environnementales et en faveur de l’agriculture paysanne. Tout en continuant à consommer les exploitations agricoles, désormais, l’étalement urbain concerne majoritairement les zones naturelles (**agAM, 2018**).



Figure 5: Recensement non exhaustif des terres agricoles menacées dans la métropole

Le monde agricole, presque irréductible, résiste encore et toujours à l'étalement urbain. Dans un contexte de cohésion territoriale complexe, l'agriculture porte une forte identité provençale (vignobles, oliveraies, etc.), entretient les paysages et valorise le territoire. Elle devient ainsi vectrice de rayonnement et d'attractivité... parfois aux dépens de sa vocation première productive⁸. L'agriculture urbaine peut être le relai et la vitrine de cette agriculture.



Défilé de mode Jacquemus dans un champ de lavande à Valensole (Alpes-de-haute-Provence)

©Marechal Aurore/ABACA

Pour éviter que le besoin de nature des citadins ne se traduise en destruction des milieux naturels et agricoles prisés, la qualité du cadre de vie urbain constitue un enjeu de densification des villes. L'AU offre des solutions d'animation du territoire et des espaces d'interaction avec la nature. Le territoire marseillais est touché par la dynamique nationale de déprise agricole, cependant, le territoire retrouve depuis peu un modeste élan d'installation agricole.

I.B.b. Une déprise agricole amortie par un potentiel agricole attractif

Le **diagnostic agricole de la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône (CA13, 2016)** fait l'état d'un historique de déprise agricole due à 1) l'étalement urbain renforcé par des enjeux de 2) transmission des exploitations et 3) d'implantation dans le territoire urbain. Cette déprise est nuancée une récente dynamique d'installation agricole sur Marseille (depuis 2010).

La MAMP dispose de 60 000 ha de SAU, soit 20 % du territoire, dont 18 % est labellisée en Agriculture Biologique. Cela représente 13 000 personnes employées dans 2 355 exploitations, mises en valeurs par 35 Signes d'Identification de la Qualité et d'Origine. Néanmoins, on constate la perte de vitesse du monde agricole : depuis 2000, 4 % des surfaces cultivées en moins, soit 25% d'exploitants en moins. En considérant le fait que seulement 10 % de la production métropolitaine est consommée localement (**CA13, 2016**), on observe, là encore, la déconnexion entre les bassins de consommation et l'agriculture.

Les 2 400 ha de SAU du Conseil de Territoire de Marseille Provence (CT MP) (4% de la SAU métropolitaine) font face à un enjeu de transmission des exploitations : 25 exploitants sur les 97 exploitants des 85 exploitations agricoles du CT sont proches de la retraite. Parmi

⁸ Le Parisien, juillet 2019. Les champs de lavande piétinés. Le ras-le-bol des producteurs.

eux, 15 exploitants (60% des exploitants proches de la retraite) n’ont pas de repreneurs identifiés. De surcroît, 40 % de ces terres ne sont pas protégée par un zonage agricole. Néanmoins, la Chambre d’Agriculture souligne qu’à l’échelle du CT MP 100 % de la production maraîchère est consommée localement tandis que le diagnostic identifie 1 000 ha de potentiel agricole non valorisé.

La Ville de Marseille accueille 11 exploitations agricoles pour 12 exploitants sur 67 ha de “*potentiel agricole valorisé*”. La Chambre d’Agriculture 13 ajoute 120 ha de “*potentiel agricole peu ou pas valorisés*”, soit un total de 187 ha de potentiel agricole (8% de la SAU du CT). La CA13 définit “*potentiel agricole peu ou pas valorisé*” comme étant l’ensemble des surfaces enfrichées depuis quelques années (buissons) ou entretenues sans production (fauche anti-incendie). Ce foncier cartographié concerne des sites au caractère agricole affirmé, implantés dans des arrondissements périphériques (de 9 à 15) au contexte périurbain (Figure 6).

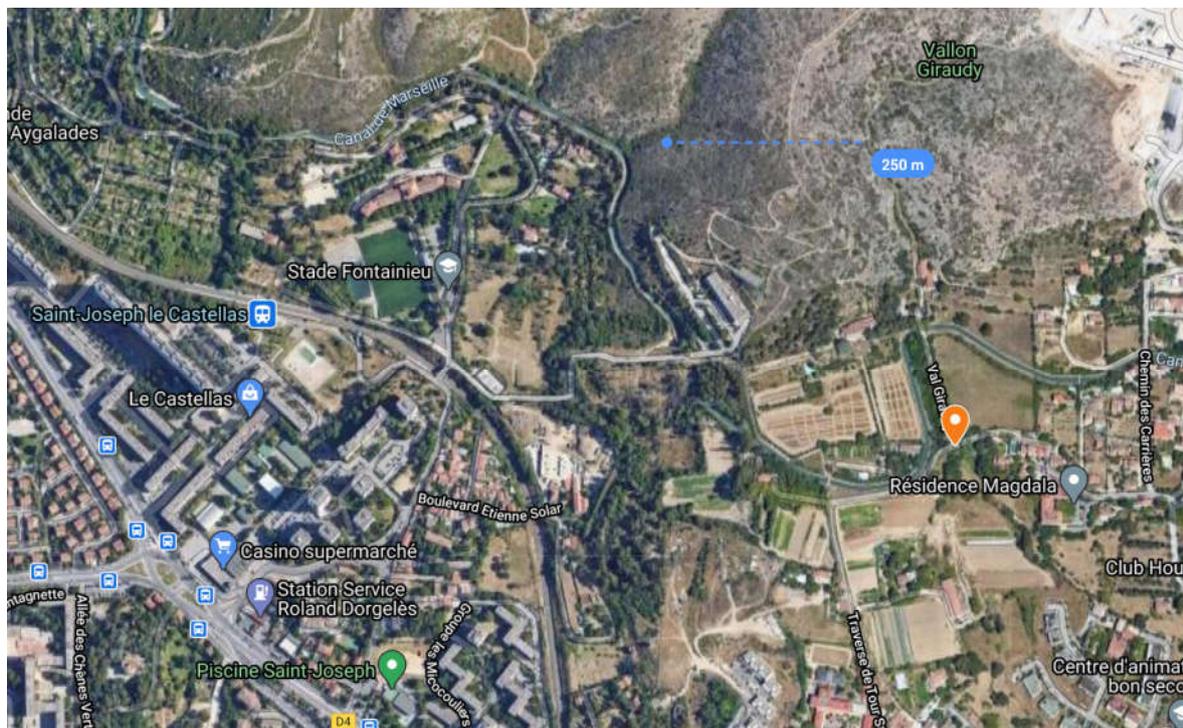


Figure 6 : vue satellite de la zone “Gausson/Giraudy”, entre grands ensembles, lotissements pavillonnaires et vallons naturels

D’autres recensements ont été effectués :

En 2015-2016, la Cité de l’agriculture lance une enquête par acteurs, au vu de la difficulté d’accéder à des bases de données structurées. Il en résulte **69 terrains disponibles, sur au moins 40 hectares**. Cette base de donnée n’est néanmoins pas conçue comme outil d’analyse. Ainsi, de nombreux champs sont aléatoirement renseignés et ne permettent pas d’avoir une vision précise des surfaces, ni des supports. En l’état, il est seulement possible de

cerner le nombre de sites par propriétaires (Figure 7) et par arrondissement. Le 14e et 15e arrondissement sont les plus représentés. Les propriétaires publics sont les plus grands contributeurs en nombre de terrain, la Ville de Marseille en tête. Quelques propriétaires privés semble timidement jouer le jeu en signalant chacun un site, peut-être en attendant d'être rassuré sur le traitement de ces sites pilotes ou en attendant une incitation financière, politique ou médiatique. En effet, cette enquête fut une initiative menée par la CDA. Elle eu un appui minimal de la Métropole qui avait envoyé des courriers, restés sans réponses, relayant des fiches de recherche de foncier rédigées par la CDA visant à sensibiliser les grands propriétaires aux besoins du secteur. Ainsi, 5 propriétaires sur les 7 propriétaires sollicités n'ont communiqué aucune donnée : Hôpitaux, RTM, Aix-Marseille-Université, Grand Port Maritime de Marseille, Euroméditerranée. Cette action n'était donc pas encore inscrite dans un plan d'action formalisant une forte volonté politique, ni dans une ambition de dispositif public à haute visibilité, ni dans le contexte de popularité des questions d'agriculture et d'alimentation que nous connaissons aujourd'hui (**Annexe 2**).

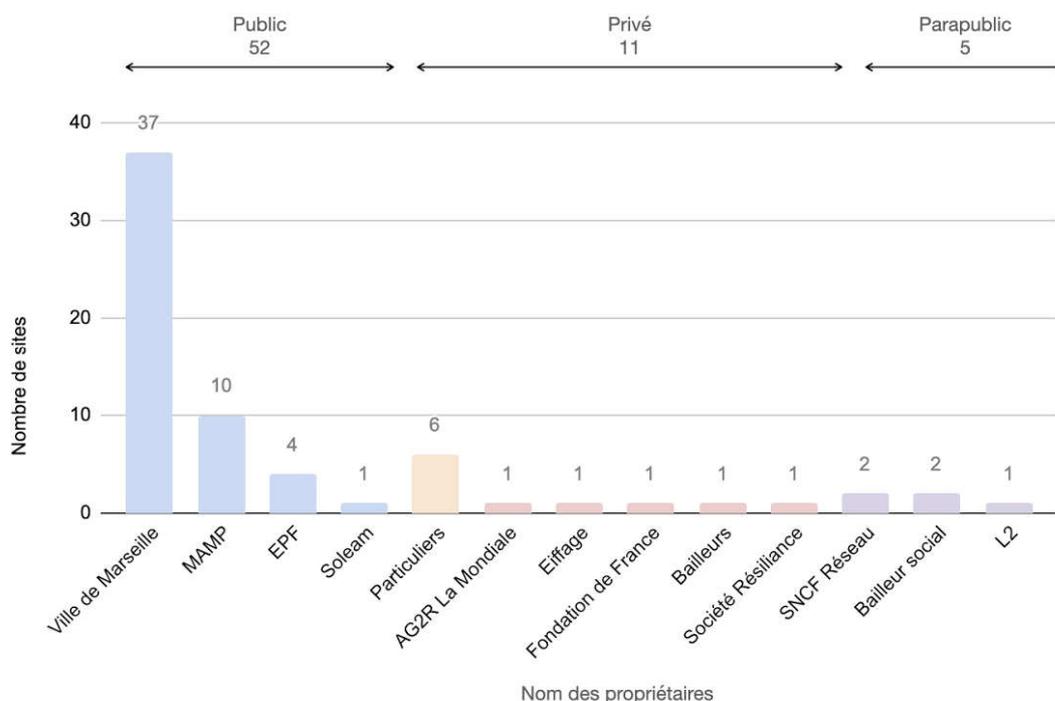


Figure 7 : Contribution des propriétaires en nombre de site au recensement de la CDA

En 2019, la Métropole, secondée par la CDA, recense des terrains *potentiels* dans une démarche par Système Géographique d'Information, Urbansimul. Cependant, l'analyse de ces terrains potentiels, effectué par le service *Stratégie foncière* et le service *Foncier agricole* de la métropole, ne permet pas de disposer d'un nombre satisfaisant de terrains effectivement disponibles : sur les 15 terrains métropolitains potentiels, seuls 5 sont disponibles. Les autres sont utilisés pour des travaux, des activités logistiques ou comme aire d'accueil de gens du voyage (annexe 4). Cela illustre le caractère complexe du sujet et remet en cause la démarche

et les outils d'identification actuels. La plupart des autres fonciers publics visités appartiennent à la Ville de Marseille et au Département des Bouches-du-Rhône.

Face à tout ce foncier potentiel, le territoire est attractif. La chambre d'agriculture 13 identifie 4 agriculteurs récemment installés (depuis 2010) et, en 2016, un nouveau candidat à l'installation était identifié. En 2020, la Cité de l'agriculture a accueilli 15 porteurs de projet agricole souhaitant s'installer à Marseille.

Et pour cause ! Marseille attire les projets agricoles en raison de ses conditions agro climatiques douces propices à un panel de cultures diversifié, sur une large portion de l'année. De plus, le foncier et les emplois sécurisés font l'objet d'enjeux de transmission. En effet, à Marseille, les salariés des exploitations agricoles sont en CDI, 75% des surfaces sont la propriété des agriculteurs et les terres restantes font l'objet d'un bail rural ou d'une convention écrite. Ce patrimoine sécurisé est confronté à des perspectives incertaines de transmission : 4 sur 12 exploitants ont plus de 55 ans et sont à 5 à 10 ans de la retraite, sans avoir identifié de repreneurs, alors que 3 d'entre eux cultivent des terres qui leur appartiennent.

Néanmoins, cultiver dans cette région méditerranéenne implique de s'exposer à des aléas de sécheresses ou a contrario de pluies diluviennes, de plus en plus fréquents à mesure que le changement climatique s'opère. Une bonne gestion de l'eau est donc impérative, surtout en considérant l'augmentation des tarifs de ce bien commun malgré le réseau d'irrigation bien développé par le Canal de Marseille et le Canal de Provence.

Le voisinage densément peuplé expose les agriculteurs à un environnement peu pratique (circulation en engins agricoles difficile, incivisme) mais leur donne des opportunités de débouchés directs et de diversification des activités, assurant une viabilité économique (CA13, 2016). Néanmoins, ces pratiques permettant d'exploiter des petites surfaces ne sont pas anodines. Une telle commercialisation requiert 1) une logistique chronophage (constitution et distribution de paniers, trajet et présence sur les marchés et les halles de producteurs, etc.) et 2) une diversification de cultures exigeante techniquement, les exposant à la concurrence des producteurs-revendeurs.

Ainsi, plusieurs acteurs politiques s'emparent de la question du déploiement de l'agriculture urbaine à Marseille, territoire doté de foncier en pleine terre à valoriser et donc à préserver. Ce potentiel de (re)mise en culture est exploré par divers canaux d'identification de foncier, de l'expertise de terrain au démarchage des propriétaires principaux en passant par l'exploitation de Système d'Information Géographique suivi d'une analyse empirique.

En dépit du faible poids de l'agriculture urbaine marseillaise sensu stricto au regard de l'agriculture métropolitaine rurale, intervenir en faveur de l'agriculture à Marseille est un signal fort de volonté politique et d'intérêt de la société civile en faveur de l'agriculture et de l'alimentation locales et durables. Ce signal fort doit s'inscrire dans une politique agricole cohérente à toutes les échelles de la métropole.

I.B.c. Relocalisation des circuits d’approvisionnement

À l’heure des changements de modes de consommation alimentaire et de crise du système de production agricole dominant, l’enjeu de relocalisation des circuits d’approvisionnement est considérable : seulement 10 % des produits métropolitains, hors viticulture, sont consommés localement.

La forte croissance des divers systèmes de paniers de producteurs témoigne de la popularité de ces thématiques. La première AMAP de France est née à Aubagne, commune voisine de Marseille, d’un rejet du système agricole dominant en crise laissant le maraîcher soumis à la pression foncière, sans débouchés directs et en perte d’autonomie (**Minvielle P., 2011**). Ainsi, on passe de 3 AMAP en 2001 à 150 AMAP en 2009. Pourtant, cette croissance impressionnante est ralentie par les tensions en interne, notamment sur la question de l’utilisation des produits chimiques de synthèse et leurs contrôles : soit par certification en Agriculture Biologique, soit par contrôle social. Cela aboutit au scindement de l’organisation mère et à la création des Paniers Marseillais (30 associations pour 1400 adhérents en 2020). De plus, une myriade de structures commercialisent la praticité de paniers de producteurs, en délaissant le modèle solidaire d’achat de parts de récolte en avance (ex: La ruche qui dit oui!, Potagercity, etc.).

La Cité de l’agriculture recense 9 marchés paysans sur les 35 marchés recensés par My Provence (fleurs, poissons, produits alimentaires, créateurs) et 21 épicerie “durables”⁹. La Halle de producteurs de la Barasse est ouverte au public depuis le 4 juin. Elle a rencontré un franc succès puisqu’elle répond à des besoins territoriaux exacerbés par la crise du COVID19. En effet, cette période de confinement a induit une réorientation des débouchés à la dernière minute pour les agriculteurs commercialisant en circuits longs et dépendants d’une logistique enrayée, vers les marchés locaux d’une ville redoutant la pénurie alimentaire (**Annexe 2**).

Certaines initiatives cherchent à s’implanter dans les quartiers populaires. C’est le cas par exemple, des Paniers Solidaires, paniers subventionnés coordonnés par les Paniers marseillais, incarnant la rencontre entre deux mondes à chaque bout du système alimentaire et tous deux vivant des situations précaires.

I.C. Un besoin de nature et d’agriculture auxquels répond un tissu associatif fédéré

Le tissu associatif et la société civile s’impliquent dans le développement de l’agriculture urbaine, en réponse à un besoin de nature en ville mis en relief par la nature périphérique emblématique provençale et en réaction à une gestion inégale selon le type de propriété (publique ou privée).

⁹ locales et/ou paysannes et/ou en agriculture biologique

I.C.a. Une nature périphérique emblématique révélant une carence en espace de respiration dans le tissu urbain

Les auteurs du Petit atlas d'une ville-nature affirment sans sourciller "*Marseille est une ville verte*". Pourtant, cet aspect de Marseille ne saute pas aux yeux car la nature périphérique emblématique et protégée fait de l'ombre à une nature ordinaire interstitielle, peu visible ou parfois peu désirée. De plus, cette prépondérance de la nature périphérique dans les représentations collectives est révélatrice d'une carence en nature publique contrastant avec une nature "privée" abondante des jardins et des cours d'immeuble.

Marseille s'implante dans un écrin de nature, bordée sur 255 km par la mer méditerranéenne et deux massifs calcaire emblématiques. Ces espaces de nature sont protégés par des réglementations et des statuts particuliers (Natura 2000, Parc National des Calanques, régimes forestiers, aires d'adhésion) ou des acquisitions publiques (Collectivités, Conservatoire National du Littoral). (agAM, 2017)

Auzary C. et al. détaillent une ambivalence portant sur la proximité des grands espaces de nature et de la ville. Cette proximité est à la fois valorisée dans l'image et l'identité de la ville mais représente aussi une menace sur le plan des emballements écologiques¹⁰ et sur le plan de l'étalement urbain. En effet, le Parc National des Calanques draine jusqu'à 2 millions de visiteurs, dont 53% de locaux (AGAM, 2009). Cela engendre une double vocation aux enjeux difficile à concilier, entre accueil du public et conservation du patrimoine naturel.

La recherche d'un environnement plus végétal et plus apaisé, pour les loisirs comme pour le cadre de vie, reflète la rareté d'espaces de nature en ville, et donc leurs rôles indispensables. Ces espaces sont difficilement intégrés dans le tissu urbain : peu visibles de par leur nature méditerranéenne (non verte), sporadiques quand ils sont ouverts au grand public, et inaccessibles lorsqu'ils sont figés au sein de lotissements clos et sécurisés. Les espaces de nature sont appropriés ou produits de manière différente selon leur gestionnaire, devenant ainsi le miroir des inégalités et des jeux d'acteurs du territoire (cf. I.A.B.). En illustration, (Auzary C., et al., 2019) soulignent le traitement inégal de l'accès aux berges de l'Huveaune selon le propriétaire et gestionnaire du foncier.

¹⁰ Problématique de prolifération de gabiens dues à l'abondance de nourriture dans les déchets de la ville engendrant une nitrification des milieux naturels



Figure 8 : Photographie de l’Huveaune illustrant la différence de production d’espaces végétalisés entre la berge droite, donnant sur le parc d’une résidence privée de copropriété, berge gauche, relevant du domaine public. L’Huveaune, le 06 novembre 2019, cliché pris par Clémence Auzary

"Les efforts semblent être portés aujourd’hui sur la nature qui entoure la ville et non celle présente dans le tissu urbain", résume **Consalès et al. (2012)**. En effet, cette réputation de ville minérale est à relativiser au regard du gradient de végétation croissant à mesure qu’on s’éloigne du centre-ville, à l’exception des quartiers nord. Ce gradient est constitué de nature interstitielle peu valorisée (a minima, un fauchage estival de prévention des incendies) ou laissée à l’abandon, parfois support d’usages non souhaités du site ou d’un climat de délaissement des habitants.

Cette situation évolue, lentement. En 1998 déjà, **Saint-Martin Y.** identifie un retard en terme de nature en ville auquel les politiques publiques tentent de remédier : en 1892, Marseille comptait seulement 1,6 m² d’espaces verts publics par habitants ; en 1968, ce ratio tombe à 0,7m² par habitants. Cette situation suffocante pousse le maire Gaston Defferre à préconiser dans les années 1970 la mise en place d’un programme de création de “*points verts*” de proximité.

Malgré une nette amélioration, les legs ou de rachats de bastides et la création d’espaces verts (le Parc du Prado en 1977, le Parc du 26e centenaire en 2001, le square de la Joliette en ...) ne parviennent qu’à un ratio de 7m² d’espaces verts par habitants, en deçà des recommandations de l’Organisation Mondiale pour la Santé et de l’objectif du programme du maire Defferre de 10 m²/hab (**La Provence, 2019**).

Rouadjia A. (2017) identifie des freins au développement des espaces verts publics grâce à des entretiens sociologiques avec les parties prenantes marseillaises. Il ne s’agit pas tant de manque de connaissances techniques ni -uniquement- d’un manque de moyens mais surtout de divergences de représentations de la nature en ville entre :

- les orientations politiques délaissant les espaces verts ou priorisant la sécurité et une vision hygiéniste de ces espaces ;
- les attentes d'une population contrastant entre, d'une part, du militantisme écologique prônant plus de nature spontanée et une gestion différenciée, et d'autre part, une exposition à un sentiment d'injustice sociale et d'abandon des services publics ;
- les transformations urbanistiques prioritaires puisqu'elles conditionnent les possibilités de nature en ville : il s'agirait de développer des transports en commun pour diminuer le trafic automobile et *in fine* laisser plus d'espaces publics aux mobilités douces et aux espaces de nature.

Tandis que la situation politique de la ville évolue avec le départ à la retraite du précédent maire, la thématique de la nature en ville est relayée par de nombreux partis aux dernières élections (Tableau 1).

	Michèle Rubirola PM - 38,28 %	Martine Vassal LR - 30,75 %	Stéphane Ravier RN - 20,30 %
Espaces de respiration	X	X	X
Transport en commun	X	X	X
Qualité de vie	X	X	X
Mobilité douce ou partagée	X	X	
Restauration collective	X		

Tableau 1 : Thématiques environnementales abordées lors de la campagne des élections municipales sur les professions de foi des principaux (> 10% des votes au 2nd tour) candidats.

En analysant les professions de foi ¹¹ des partis ayant obtenus plus de 10% des votes au second tour, on réalise que tous évoquent la création (LR) ou la protection (PM, RN) de divers espaces de respiration. Néanmoins, ce thème n'est pas investi de la même manière selon les orientations politiques. On remarque que les LR insistent sur la poursuite de l'appropriation du littoral en évoquant des "*espaces balnéaires*" et des "*forêts urbaines sur la façade méditerranéenne*". Le RN, en évoquant la préservation de "*poumons verts*" insiste plutôt sur les espaces non artificialisés, plutôt que sur les espaces verts publics. Fait assez

¹¹ documents standardisés financés par l'Etat aux partis se présentant aux élections municipales, disponibles sur : programme-candidats.interieur.gouv.fr

marquant pour l'évoquer malgré notre choix d'étudier les programmes généraux pour Marseille plutôt que par secteurs, les prospectus RN du 2nd secteur associent lutte contre la bétonisation et, spécifiquement, contre la construction de logements sociaux¹². Tous évoquent la qualité de vie, en terme de pollution de l'air (PM), sur le plan urbanistique (LR) ou en qualité de gestionnaire (RN). Tous accordent de l'importance au développement des transports en communs, compétence pourtant propre à la Métropole. Néanmoins, certains (PM, LR) souhaitent accorder de la place au vélo tandis que d'autres insistent sur la préservation de la circulation automobile (RN). Seul le PM aborde la question de la restauration collective, avec la volonté d'amorcer la fin du monopole de Sodexo.

La nature à Marseille reflète les dynamiques socioéconomiques du territoire : répartition spatiale et production inégale des espaces verts, gestion différenciée conciliant difficilement les préoccupations écologiques des uns et les sentiments d'injustice sociale des autres, le tout sur toile de fond d'un accès à la nature privatisé. Pourtant, cette nature en ville peut devenir un outil d'aménagement du territoire. Cette thématique devient de plus en plus prégnante au sein de la société civile marseillaise et se traduit par sa prise en compte croissante dans le monde politique, associatif et entrepreneurial. Parmi ces initiatives, la Cité de l'agriculture promeut le développement de l'alimentation durable et de l'agriculture urbaine (I.C.b.), notamment en fédérant le réseau marseillais (I.C.c).

I.C.b. La Cité de l'agriculture, une association aux multiples actions en faveur de l'alimentation durable et de l'agriculture urbaine

La Cité de l'agriculture est une association de loi 1901 engagée dans la transition agro-écologique en oeuvrant sur le développement de l'agriculture urbaine et de l'alimentation durable à Marseille. Pour cela, elle fédère le réseau local d'agriculture urbaine tout en étant porteuse de projet d'expérimentation (microferme, cantine éthique), de déploiement de l'agriculture urbaine (travail sur le foncier, accompagnement de porteurs de projet et bureau d'étude) et de sensibilisation (Opération Désert Alimentaire). (Figure 9)

¹² "PRÉSERVER NOS POUMONS VERTS et retrouver un air pur : arrêter la bétonisation en interdisant la construction de nouveaux logements sociaux". Profession de foi du 2nd secteur du Rassemblement National. Disponible sur : programme-candidats.interieur.gouv.fr

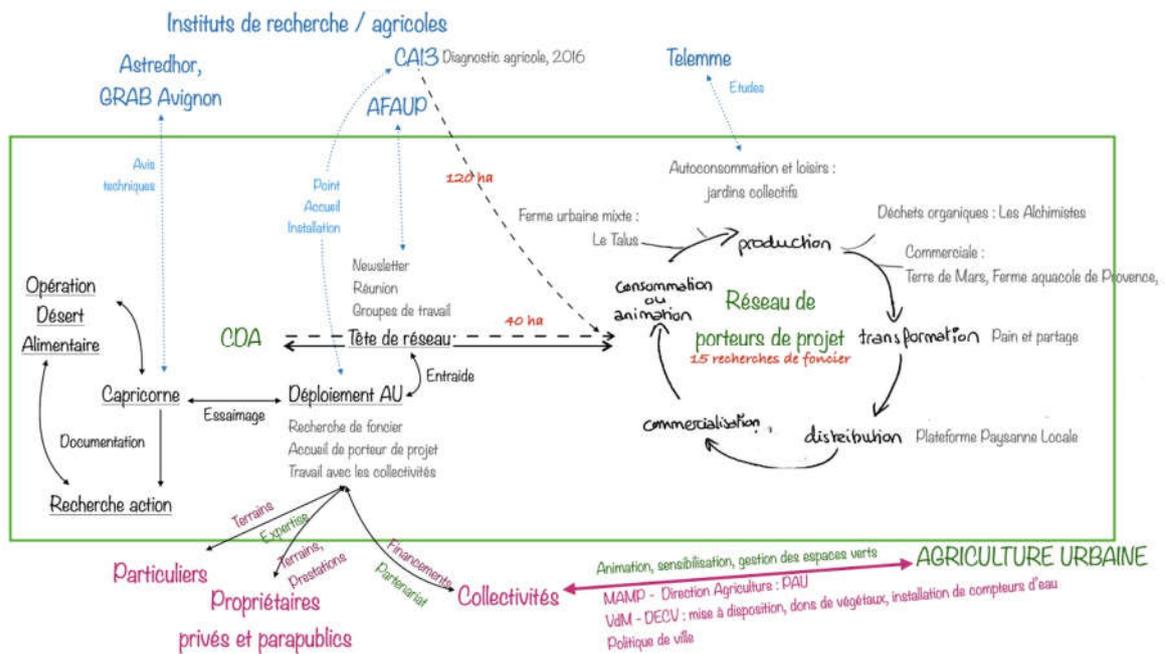


Figure 9 : Schéma récapitulatif des missions de l'agriculture urbaine

La CDA a un modèle économique subventionné privilégiant la pluralité et la diversification des sources de financements. En effet, elle porte des missions d'intérêt général et souhaite maintenir sa position apaisante. Ainsi, une grande part du temps de travail est dédiée à la recherche de financements variables annuellement. Les produits de l'année 2019 se répartissent de manière suivante :

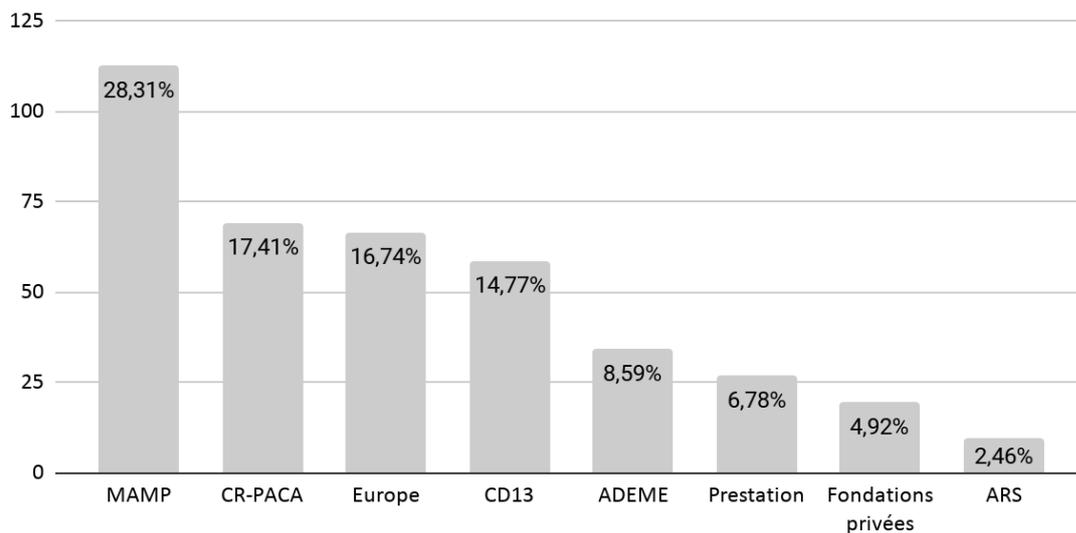


Figure 10 : Répartition des sources de financements du fonctionnement de la Cité de l'agriculture en 2019

La métropole est le premier contributeur de la Cité de l'agriculture, dans le cadre de son plan d'action en faveur de l'agriculture urbaine. La Cité souhaite améliorer la stabilité de la structure et de ses emplois en se tournant vers plus de financements pluriannuels, tout en développant la part de prestations de services.

I.C.c. Un tissu associatif dense et moteur en terme de développement de l'agriculture urbaine récréative et professionnelle

L'analyse du tableau de données ayant servi à constituer l'annuaire de la Cité de l'agriculture, après une phase nécessaire mais chronophage de standardisation des données, permet de visualiser l'ensemble des initiatives d'agriculture urbaine recensées en 2018. (Figure 11)

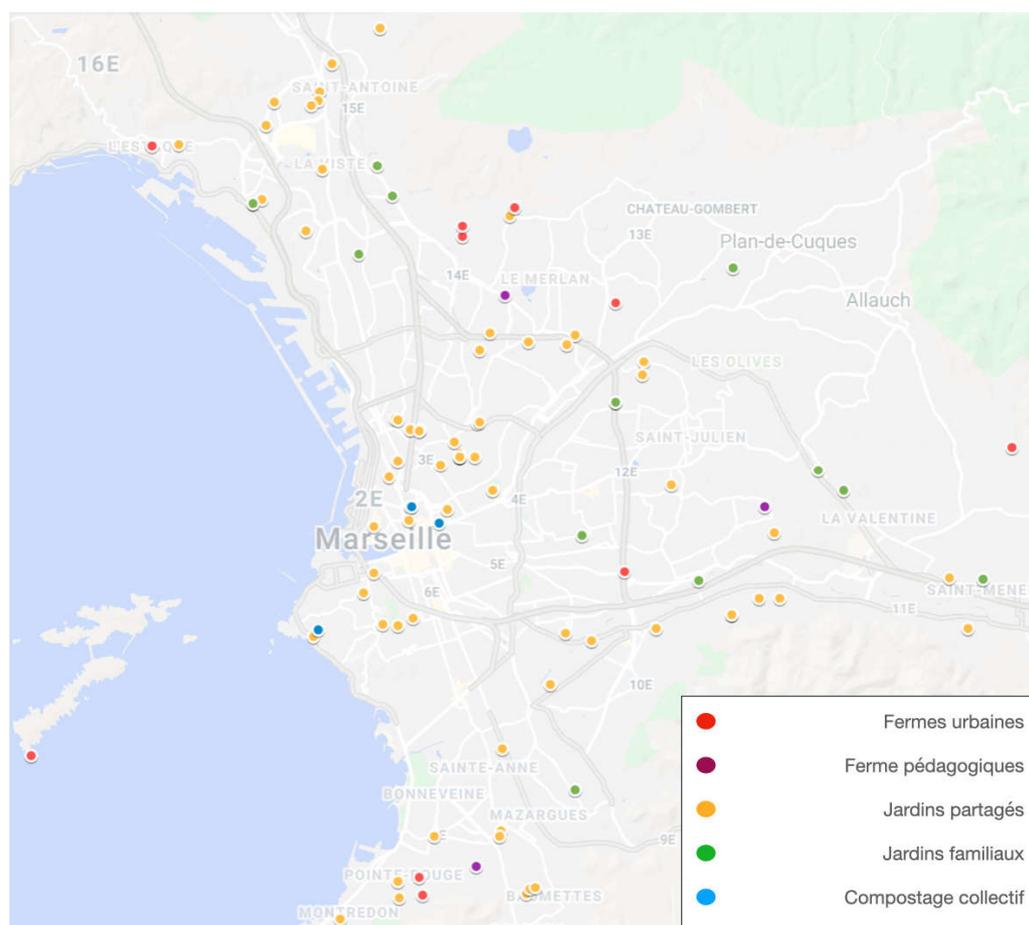


Figure 11: Répartition spatiale des différentes formes d'agriculture urbaine (2018)

Les jardins pédagogiques (violet), familiaux (vert) et les fermes professionnelles (rouge) se répartissent en périphérie de la ville, là où les anciennes terres agricoles sont encore quasi-intactes.

Les jardins familiaux ont été implantés, de 1910 à 1945, au sein des faubourgs agricoles (“*terradou*”¹³) en cours d’industrialisation. Ces jardins avaient vocation de faire bénéficier les citadins de cures d’air, en particulier ceux appartenant à la classe ouvrière ne pouvant pas se permettre des vacances hors de la ville (**Consalès J.N., 2018**). C’est ainsi que dans les jardins Joseph Aiguier (1910), il est possible de trouver des cabanons sans parcelles cultivées, puisqu’à l’origine il s’agissait autant de lieu de villégiature que de jardinage. Aujourd’hui, diverses associations entretiennent les 12 jardins familiaux de Marseille ayant résisté à l’urbanisation massive des Trente Glorieuses (ex: FNJC, Jardin du Cheminot, etc.). Seuls 2 de ces jardins sont implantés sur terrains municipaux.

On remarque également l’installation de 66 jardins partagés (en jaune), plus récents, le long d’axes de communication ayant constitué des réserves foncières pour l’implantation de la voirie (la rocade de contournement de la L2), ou à proximité des massifs. Selon **Consalès J.N. (2018)**, les jardins partagés marseillais s’organisent souvent en parcelles individuelles, selon les surfaces disponibles et les attentes des jardiniers. Ainsi, la distinction entre ces deux formes de jardinage collectifs s’appuie plutôt sur une dimension d’héritage patrimonial que sur leur gouvernance. Ces jardins partagés sont prépondérants sur le territoire marseillais, au centre comme en périphérie. L’intérêt pour le jardinage, sous sa forme favorisant le plus le lien social, est plébiscité quelque soit la situation sociale et économique des jardiniers. Des travaux complémentaires apporteraient un éclairage précieux sur les motivations des jardiniers du centre populaire (3^e arrondissement), des quartiers aisés centraux (St Victor), des quartiers aisés des extrémités nord et sud ainsi que des quartiers familiaux de l’Est. La Ville de Marseille entretient des liens plus étroits avec cette forme de jardinage collectif: sur les 60 jardins partagés recensés par le service des espaces verts en 2017, 17 jardins partagés sont créés sur des terrains municipaux et font l’objet d’une convention avec la Ville de Marseille. Parmi les 43 autres jardins non conventionnés, 11 jardins poussent sur des terrains municipaux. Ces jardins peuvent bénéficier dans leur première année de donation de végétaux et d’installation de compteur d’eau à la charge de la Ville de Marseille. Les jardins en Quartiers Prioritaires de la Ville font l’objet d’une intervention coordonnée de la Ville de Marseille, de l’association Atelier Méditerranéen d’Initiatives en Ecologie Urbaine et des financements du contrat de ville impliquant la Métropole et l’Etat.

Les jardins collectifs sont nombreux à Marseille, sans parvenir à répondre à l’intense demande : 4 ans d’attente pour pouvoir cultiver une parcelle dans le jardin familial Joseph Aiguier en 2019.

Les composteurs collectifs (accessibles à tous, gérés par un groupe de personnes identifiées) , en bleu, sont soit des initiatives isolées, apénage des quartiers centraux regroupant bon nombre de personnes produisant des déchets ménagers sans disposer de jardins pour les gérer individuellement. L’arrivée des Alchimistes à Marseille renforcerait ces initiatives.

¹³ Terme provençal évoquant le “terroir”

L'agriculture urbaine professionnelle à Marseille fait la part belle aux cultures en pleine terre avec 10 exploitations agricoles à dominante productive. Parmi ces 10 initiatives, seule la microferme le Talus a un profil mixte, avec une surface plus réduite et un projet se rapprochant plus du tiers-lieu productif que d'une ferme classique. Malgré les retards engendrés par la COVID-19 et le confinement, 2 nouvelles fermes ont poussé : la ferme Capricorne (7500m² de verger-maraîchage professionnel) et la ferme du lycée agricole des Calanques. En 2020, 15 porteurs de projets ont contacté la Cité de l'agriculture concernant leur recherche de lieux de production.

Les efforts de mise à disposition publique s'inscrivent dans le renforcement de cette dynamique plutôt que dans le soutien de l'innovation, puisqu'elles portent actuellement sur des projets en pleine terre, au profil productif, plutôt classique (franges urbaines, terres agricoles non remaniées, relativement grandes surfaces).

Localisation	2017	2020	Total	Types de production	Installé	En projet	Total
Pleine terre	10	+ 3	13	Maraîchage	5	2	4
Intérieur	1	+ 1	2	Myciculture	1	1	2
Mer	1		1	Pisciculture et mytiliculture	1	1	2
Toit		+ 1	1	Spiruline		1	1
Total			17	Floriculture		2	2
Tableau 2 : Support des fermes urbaines professionnelles				Ecopastoralisme (chèvres)		1	1
				Serre sur toiture		1	1
				Total			13

Tableau 3 : types de productions des fermes urbaines professionnelles à Marseille

Les fermes urbaines professionnelles à vocation commerciale sont implantés en extérieur et en pleine terre, en cohérence avec les conditions agroclimatiques favorables marseillaises.

La pisciculture, en mer, est une belle particularité pour cette ville résolument tournée vers la mer. Des projets d'aquaculture "permacole" sont en cours d'étude : la ferme aquacole du Frioul et le projet de l'institut océanographique à l'Estaque souhaitent créer des élevages de poissons dont les effluents seraient des ressources trophiques pour des moules / huîtres, optimisant ainsi l'espace tout en préservant l'environnement.

Ces initiatives s'inscrivent dans un contexte politique tendu, entre construction métropolitaine difficile et duel politique, aux élections municipales, entre Michèle Rubirola, nouvellement maire de Marseille (Printemps Marseillais), et Martine Vassal, devant se contenter de la présidence de la métropole.

L'ensemble de ces actions se déploient sur des fonciers identifiés. Malgré cela, la mise à disposition réelle de ces terrains est freinée par divers éléments : leur disponibilité et leurs potentiels effectifs (II.) les rouages des projets publics (III.) et les outils et stratégies de la CDA dans son objectif de déploiement de l'agriculture urbaine (IV.)

II. Diagnostic du potentiel en agriculture urbaine de sites

Une des missions de ce stage consiste à développer une méthode de diagnostic de potentiel d'agriculture urbaine en se basant sur des terrains métropolitains destinés à être mis à disposition dans un prochain appel à projets. Pour ce faire, des entretiens ont été réalisés avec les chargés de mission du bureau de recherche sous contrat EXP'AU ainsi qu'avec l'équipe du projet ingénieur 2020 portant sur la mise à disposition de terres à Saint-Quentin en Yvelines (SQY). Des enseignements et des points de vigilance sont d'abord tirés de ces entretiens, puis mis en perspective avec le contexte de l'étude (II.A.). Cela aboutit à la constitution d'une base de données et d'une méthodologie d'acquisition des éléments (II.B.) et à l'évaluation de 14 terrains, dont 7 métropolitains (II.C.).

II.A. Des démarches de diagnostic de sites mises en perspective avec le contexte local

Yoann DURRIEU du bureau de recherche EXP'AU ainsi que l'équipe du projet ingénieur SQY ont été contactés. Phénicia OHEIX, Léa MARZLOFF et Lucie DUSSAULE, ont partagé leur approche du projet de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY). (Annexe 5)

SQY souhaite mettre à disposition une trentaine de terrains disponibles. Ces terrains sont en pleine terre et de superficie conséquente (entre 1,5 et 5 hectares chacun). C'est un projet conjoint entre les services de la métropole, coordonné par le service "Agriculture Locale et Développement des Circuits Courts". L'équipe projet a caractérisé 10 terrains. Enfin, l'équipe projet s'est appuyée sur une réunion d'information portant sur l'avancement du projet et se concluant par un vote, afin de sélectionner 3 terrains faisant l'objet de préconisations techniques fines. Les livrables de la mission sont donc des préconisations techniques et des fiches de site à destination d'un futur dispositif d'appel à projet.

Yoann DURRIEU a partagé son expertise concernant la constitution d'une base de données et sur la démarche de diagnostic de site.

De ces entretiens découlent des enseignements sur le rôle et les composantes d'un diagnostic de site (1), consignés dans une base de données (2), requérant l'implication de nombreux acteurs (3) et aboutissant à des préconisations techniques (4).

1) Le diagnostic de site, une phase capitale

Il s'agit d'une phase capitale dans le devenir d'un projet. Soigner cette étude permet de clarifier les conditions d'implantation du projet d'agriculture urbaine sur un site qui n'est jamais totalement isolé de son environnement. Cela requiert de l'expertise agronomique mais aussi une bonne compréhension du contexte territorial. Il faut donc profiter de la visite de site pour échanger au maximum avec le commanditaire, le propriétaire mais aussi le gestionnaire du site et éventuellement des occupants ou des voisins.

Sur le plan territorial, il s'agit de cerner le degré d'implication du propriétaire et du gestionnaire, qualitativement et temporellement : motivation, durée de mise à disposition, etc. . Ensuite, il s'agit de s'intéresser aux usages et usagers du site. Pour cela, il faut identifier et impliquer la personne gérant les lieux de manière opérationnelle (ex: concierge, habitant(s) très motivé(s), etc.). Enfin, il s'agit d'évaluer le contexte sociodémographique du quartier (i.e. 10 min à pied), en gardant une approche structurale : dominante du tissu urbain (résidentiel, commercial, industriel, mixte, etc.), spécificités (QPV, ENS, etc.) et la présence d'évènements, de festivités récurrentes ou de place de marché. Il ne s'agit pas d'entrer dans les détails statistiques.

Sur le plan agronomique, il s'agit de préciser toutes les caractéristiques facilitant -ou non- la mise en culture du site : existence des réseaux (eau, électricité,), étude de sol, caractéristiques géographiques du site (pente, exposition au soleil et au vent), accessibilité (nombre de parcelles séparées, cheminements, etc.).

Dans un climat d'incertitude quant au lancement effectif de l'appel à projet sur les sites visités, sur fond de crise sanitaire et de changements organisationnels, les chargées de mission partenaires n'ont pas souhaité engager d'entrée en contact avec les personnes-ressources (habitants, gestionnaires). Seuls les porteurs de projet locaux ont pu être interrogés.

2) Soigner l'implication des acteurs locaux

Au-delà des acteurs relatifs au site étudié et son environnement proche, il est également nécessaire d'impliquer les services techniques et élus dans des réunions informant sur l'avancement du projet ou encore dans des processus de choix. Cela permet de s'assurer du soutien des parties prenantes, en particulier pour éviter tout blocage politique en aval d'un travail conséquent. Néanmoins, cela implique une disponibilité et une implication des personnes concernées.

Le stage s'est déroulé pendant la période entre les deux tours des élections municipales, prolongée par le confinement général de la COVID-19. En cette période particulière, le champ d'action des élus locaux est restreint à la gestion des affaires courantes, dont ne fait pas -encore- partie le développement de l'agriculture urbaine. Ainsi, aucun élu n'a été contacté.

Dans le contexte politique exposé en I.A., le travail entre les collectivités et entre les services reste difficile. Les services sollicités par les chargées de mission de la direction agriculture émettent un avis défavorable à la mobilisation du foncier dans l'optique de préserver leur projet futur, par scepticisme ou par méconnaissance des possibilités de projet agricole, parfois compatible avec leur propre projet, ou par méfiance d'une appropriation trop forte des lieux et aboutissant éventuellement à des blocages de projet.

3) Constituer une base de données concernant les sites visités

Les données recueillies doivent être en mesure d'alimenter une fiche de site technique à destination des porteurs de projets mais aussi une annexe complétant un cahier de préconisations techniques à destination des propriétaires ou des décideurs. La fiche doit répondre aux premières interrogations concernant la possibilité de mise en culture d'un site.

Pour plus de lisibilité, il est conseillé de structurer la base de données en séparant les données "chaudes", c'est-à-dire sensibles et subjectives, des données "froides", c'est-à-dire factuelles.

Dans notre cas, la base de données a pour vocation d'être à la fois la mémoire collective du travail engagé sur le foncier, un outil de travail au quotidien de mise en relation entre porteurs de projet et propriétaires et, pour finir, un support d'analyse. La multiplicité des objectifs de cette BDD optimise l'outil mais entraîne un manque de lisibilité.

3) Deux visions des préconisations techniques

Les préconisations du bureau de recherche EXP'AU se résument aux contre-indications fortes issues de l'expertise de site (ex: qualité sanitaire du sol) et des entretiens avec les parties prenantes. Le bureau de recherche prend le parti de ne pas préjuger des possibilités, laissant ainsi la porte ouverte à l'innovation des porteurs de projet et à la curiosité du jury. De plus, il y a rarement des critères éliminatoires, car la diversité de formes et de techniques en agriculture urbaine génère plutôt des critères favorables ou défavorables selon les projets envisagés. A titre d'exemple, une surface peut être inadaptée pour un projet de maraîchage commercial en pleine terre requérant de belles superficies alors que cette même surface peut être idéale pour un projet commercial en substrat inerte.

Les préconisations pour Saint-Quentin en Yvelines sont plus poussées, allant jusqu'à se projeter dans des projets que les chargés de mission jugent pertinents (surfaces souhaitables, illustrations d'inspiration). Cette démarche a le mérite de défricher les possibilités et de rendre plus concret le projet d'agriculture urbaine à un public de non-initiés. Néanmoins, cela est chronophage et a un intérêt limité dans la mesure où l'imagination des porteurs de projet sera mise en concurrence dans un Appel à Projet.

Le degré de précision des préconisations choisi s'adapte en fonction de la demande de nos interlocuteurs.

Les particuliers s'en remettent le plus souvent à notre expertise de site et notre connaissance du réseau pour leur présenter des candidats intéressants.

Les collectivités mobilisent le statut de "partenaires" pour consulter la CDA dans l'objectif de fournir des arguments de plaidoyer à destination de leurs interlocuteurs (des élus, des partenaires ou du grand public) (Annexe 6) ou dans un objectif d'accompagnement opérationnel (Annexe 7). La plupart des préconisations souhaitées par les collectivités concernent le modèle de micro ferme urbaine productive à vocation commerciale, en dépit de la richesse et, parfois, de la pertinence des autres modèles que nous ne manquons pas d'évoquer.

II.B. Caractérisation des sites : critères à retenir pour construire une fiche de site et une base de données

Le principe de la fiche de site est d'apporter synthétiquement des réponses aux questions techniques qui se posent lors de l'émergence d'un projet. Ainsi, il s'agit d'abord d'appréhender le contexte du quartier, les débouchés, publics et synergies potentiels ainsi que l'état général du site. Ensuite, il s'agit de comprendre rapidement si le site est compatible avec son projet (superficies, morcellement, accessibilités, profil de sol) et, à défaut, les travaux pris en charge, à négocier ou à réaliser.

La base de données consigne ces éléments, tout en intégrant des fonctions de suivi de dossier et de recherche de foncier. Un récapitulatif des critères retenus accompagné qu'un ordre suggéré d'acquisition des données est disponible en annexe 9. L'intérêt de ce récapitulatif se révélera surtout en cas de restructuration des ressources humaines (accueil d'un autre stagiaire, changement du responsable de ces dossiers).

Le premier contact est l'occasion de renseigner la plupart des informations "froides" (a minima : surface, morcellement, type de bien, adresse, accès aux réseaux). Il s'agit surtout de convenir d'une visite sur site avec les personnes décisionnaires et, si possible, avec les personnes responsables du site au quotidien.

Vient ensuite un premier travail de collecte de données, "en chambre", visant à :

- **Identifier l'historique du site**, avec l'outil remonter le temps IGN et les bases de données BASIAS et BASOL. L'objectif principal étant de repérer d'éventuelles sources de pollution ou des facteurs de suspicion de contamination, orientant ainsi les analyses effectuées en laboratoire.
- **Identifier la dominante fonctionnelle du quartier** (vue satellite) et ses particularités (SIG, PLU) : ZUP, QPV, aires d'adhésion / zones de protection de la biodiversité).
- **Identifier les opportunités potentiels** en débouchés (en se basant notamment sur l'annuaire de la Cité de l'agriculture), en publics (établissements académiques et sociaux) et en synergies (parcs, jardins, espaces naturels).

Cela permet de préparer l'étape suivante : la visite de site. Cette visite commence dès l'arrivée sur le secteur, pour appréhender l'ambiance du quartier ainsi que les accès au site (ex: les cheminements piétons sont-ils de qualité ? Le site est-il facile à repérer ? Dans quelle mesure le travail quotidien et les livraisons sont-ils possibles ?). Cette visite est l'occasion de planifier une rencontre sur site avec chaque parti prenante (propriétaire, gestionnaire, représentant des riverains ou des occupants) pour instaurer un échange sur leurs souhaits, visions et freins, dès le début du projet. De plus, il faut pouvoir cerner le potentiel agricole du site, et donc d'aller sur le terrain avec:

- **un appareil photo**, pour illustration et garder en tête des éléments importants ;
- **un mètre**, pour mesurer les accès logistiques, pour les accès camions, les monte-charges, les cheminements ou escaliers, etc. : le site est-il pratique pour la livraison de matière première, le conditionnement et la commercialisation des récoltes ? ;
- **une pelle ou une tarière**, pour une première évaluation du sol (Annexe 10) qui ne saurait remplacer des analyses de sol en laboratoire : le sol est-il facilement cultivable ? quelles sont ses grandes caractéristiques (profondeur, texture, pierrosité, pollution, couleur, biodiversité) ? A noter qu'une pelle permet une évaluation qualitative du sol plus fine mais que les sols urbains sont souvent très compacts et plus adaptés à un forage par tarière.

Enfin, il s'agit d'analyser et de consigner les informations récoltées. L'objectif est de faciliter les recherches ultérieures de foncier (orientations du site) et de préparer les préconisations techniques. Il est important de garder des traces claires des différentes étapes et mises à jour, en particulier dans le contexte de structure associative ou d'institutions publiques . En ce sens, une fiche de site secondaire (Annexe 4) permet de garder la mémoire des sites jugés peu intéressants, les raisons évoquées, les opportunités sortant du cadre au moment de la mise à jour. Néanmoins, des sites jugés peu intéressants pour un certain profil d'initiatives peuvent s'avérer inestimables pour d'autres.

Ces diagnostics établissent le fondement de préconisations concernant le potentiel de ces terrains.

II.C. Evaluation du potentiel de 14 terrains d'étude

14 sites ont été visités et diagnostiqués (Tableau 4). Ils ont été le support d'élaboration des fiches de site et de la base de données.

Cadre du diagnostic	Effectifs
Partenariat Métropole Aix-Marseille-Provence	7
Prestation Grand Avignon	3
Mise en relation des particuliers propriétaires et des	3
Prestation privée	2
Partenariat CD13 sur un site à fort enjeu médiatique	1
Partenariat Ville de Marseille	1

Tableau 4 : Tableau récapitulatif des sites visités et leur cadre d'intervention

Les propriétaires des sites visités ont différentes relations avec la CDA: partenariats dans le cadre de financements (CD13, MAMP), commanditaires d'une prestation (CDC Habitat, Grand Avignon) ou encore bénéficiaire des activités d'intérêt général de la Cité de l'agriculture (propriétaires particuliers et porteurs de projet). Ainsi, le travail réalisé est adapté aux différents projets et aux différents besoins. (Figure 12)

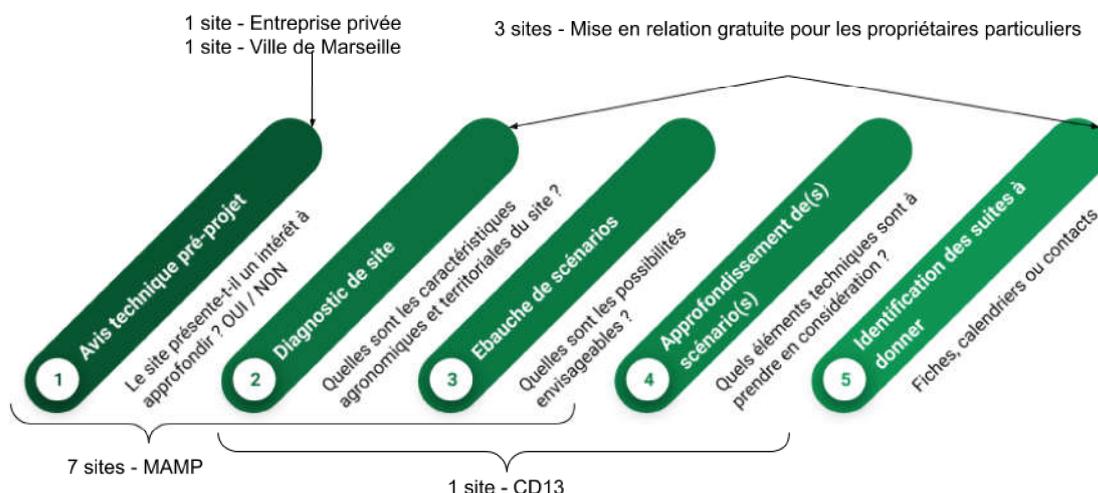


Figure 13 : Sollicitations de la CDA à différentes étapes de la démarche

Certains propriétaires, publics comme privés, font appel à la CDA pour un avis consultatif préprojet visant à évaluer l'intérêt de l'agriculture urbaine sur un site. Selon la phase de maturité du projet, cela aboutit parfois sur l'enclenchement de la démarche de diagnostic de sites et de construction de scénarios. Après chaque étape, les suites à donner sont identifiées, que ce soit sous forme de fiches (MAMP, CD13), calendrier (CDC Habitat), de compte-rendu (MAMP) ou de contacts (particuliers).

Chaque terrain possède ses spécificités, néanmoins, des tendances existent :

- Les terrains des particuliers prennent rapidement preneur mais ont une ampleur limitée. Parmi les 3 cas rencontrés, il s'agit de contractualisation peu pérenne, concernant des surfaces restreintes, à proximité immédiate du lieu d'habitation des propriétaires (limitant les projets possibles) et parfois à des prix inadaptés (locaux de garagiste à vendre pour 500 000€). Plusieurs candidats ont été proposés aux propriétaires, les profils retenus concernent des porteurs de projets professionnels souhaitant tester leur activité sur une petite surface avant de se lancer.
- Les terrains publics sont marqués par une appétence pour de l'agriculture urbaine de pleine terre à vocation commerciale. Néanmoins, les terrains visités sont soit vacants et immobilisés pour un projet à un horizon incertain, soit occupés de manière conventionnée ou non. Par exemple, un des sites de la MAMP est approprié par un artisan voisin pour son potager familial. Certains terrains sont peu valorisés, voire invisibles ; tandis que d'autres terrains sont fortement exposés médiatiquement et concentrent de nombreux jeux d'acteurs.

Les interventions auprès du CD13 et de MAMP étant plus complètes, elles sont détaillées ci-dessous :

FOCUS : Charmerettes, CD13

Le site des Charmerettes du CD13 est un îlot de verdure se déployant autour d'une bastide, propriété de la fondation Helvetia (Annexe 6). De nombreuses personnes occupent actuellement les lieux: un gardien et sa famille, un maraîcher, un habitant. Or, ce site fait partiellement l'objet de cession au Conseil Départemental qui projette une construction immobilière sur une moitié de la surface actuellement cultivée, un projet d'agriculture urbaine sur la deuxième moitié cultivée et un projet de parcours santé dans l'Espace Boisé Classé. De plus, ce site s'inscrit dans un secteur concerné par de nombreux projets d'artificialisation du sol, notamment avec l'emprise d'un projet de voirie sur un parc et un jardin familial emblématique voisin. En conséquence, le secteur et la zone sont fortement exposés médiatiquement (pétitions, collectif d'habitants, articles de presse). Les jeux d'acteurs du site s'épaississent avec la nouvelle équipe municipale s'étant récemment déclarée "*saisie du*

dossier Charmerettes” et lancée depuis son arrivée dans une série de gel de projets de construction en agissant sur la délivrance des permis d’aménager et de construire.

Pour l’heure, le CD13 a sollicité la CDA pour établir des préconisations techniques concernant l’agriculture urbaine et, en particulier le maraîchage professionnel à vocation productive et commerciale. Pour répondre à cette demande, une fiche de site a été élaborée suite à chaque visite de terrain. Puis, un bref panorama des possibilités d’agriculture urbaine sur le site a été réalisé, en lien avec son contexte. Ainsi, les points d’insistance concernent la synergie avec le jardin familial emblématique voisin et les possibilités de maintien des personnes en place. Ensuite, les thématiques suivantes ont été abordées:

- la technicité maraîchère requise pour valoriser des petites surfaces en mobilisant une faible mécanisation et une diversification des modèles économiques ;
- la nécessité de mettre à disposition le bâti existant pour des locaux agricoles voire même l’intégration du bâti au programme immobilier pour accroître la surface cultivable et penser la cohésion entre les projets ;
- identification des premiers débouchés, des synergies et des publics potentiels ;
- identification des suites à donner (études à réaliser, choix des modes de mise à disposition).

La difficulté sur ce dossier réside dans le flou entre la relation partenariale sans cadrage précis des services et les exigences relevant d’une étude pour un commanditaire. De plus, l’exposition médiatique et les crispations des acteurs dus à un fort attachement émotionnel ou patrimonial au site compliquent le dialogue, sans une demande de la part du partenaire et sans rôle “légitime” contractualisé dans une prestation de service.

FOCUS : MAMP

Les terrains visités avec les chargées de mission de la Direction agriculture s’inscrivent dans un secteur : le technopôle de Château Gombert. Il s’agit donc d’une zone récemment construite sur un tissu pavillonnaire, lui-même construit sur des anciennes terres agricoles dont il reste quelques vestiges, et à 20 min à pied du noyau villageois pittoresque et remarquablement préservé. La zone est excentrée, desservie par quelques bus irréguliers et finissant leurs services tôt ainsi que par une station de métro à 20 min à pied. Cette zone est peu agréable aux piétons (trottoirs réduits, anciens arbres non préservés, jeunes arbres ne portant pas encore suffisamment d’ombres) et est caractérisée par sa population de salariés et d’étudiants réalisant des mouvements pendulaires générant manque d’animation.

Les visites de sites ont été consignées dans des fiches de site. Les terrains métropolitains sont contraints en surface ou en accessibilité, les terrains voisins du CD13 et de la VdM sont plus grands. Ce sont des terres peu compactes, relativement profondes (au moins 40 cm), faciles à remettre en culture, sous réserve d’analyses du sol plus poussées.

Cependant, les négociations engagées avec les services ad hoc sont peu concluantes en raison de la prévalence de projets sur ces sites, malgré leur compatibilité avec l'agriculture urbaine tant au regard d'emprise surfacique ou en terme de temporalité. Par exemple, le site de la Ville de Marseille est concerné par un projet de construction d'école, à moyen terme, sur une partie du terrain : c'est l'occasion de penser en amont un jardin pédagogique en évitant de remanier les terres, de déposer les remblais ou les déchets de chantier sur la zone de l'éventuel jardin, de planter des végétaux pérennes (haies, arbres) ou encore de réaliser un premier travail du sol.

Un certain nombre de questions techniques ont été approfondies par la CDA, telles que : la possibilité de labelliser une installation agricole sur friche urbaine en agriculture biologique et la possibilité de cultiver sur un terrain couvert de copeaux de bois sur 40 cm. Puis, les porteurs de projet locaux ont été interrogés sur l'intérêt d'implanter de l'agriculture urbaine dans un technopôle isolé et peu accessible, ce qui était un point de doute majeur des chargées de mission. Les 5 porteurs de projet interrogés¹⁴ sont unanimes : la demande de foncier et des citoyens est tellement pressante qu'à leurs yeux, même un terrain éloigné du centre-ville, peu accessible en transport en commun, est intéressant. Un porteur de projet signale une synergie possible avec son propre projet dans le cas d'une production comestible. De même, la fréquentation pendulaire du secteur, vue comme une contrainte par les chargées de mission, peut être considérée comme une opportunité de répondre au besoin d'animation du secteur tout en apportant une solution pratique d'alimentation durable.

Les scénarios pressentis sur les deux terrains métropolitains sont :

1) Combinaison des sites proches pour aboutir à un lot disposant d'une surface intéressante, en utilisant ces sites métropolitains comme produits d'appels pour la participation communale et départementale. Le site communal pourrait être un jardin pédagogique, le site départemental pourrait devenir une microferme commerciale ou mixte, profitant de l'éloignement de l'habitat résidentiel et de la proximité aux travailleurs pour être un lieu convivial de détente dans un cadre champêtre, voire productif (jardin collectif, afterworks, openair, etc.)

2) Sur les terrains métropolitains exclusivement, il s'agirait de mettre à disposition pour des projets d'agriculture urbaine interstitielle : jardin potager d'entreprise, vitrine d'un restaurant ou d'un food truck. Il faudrait réaliser une enquête de marché auprès des résidents de l'hôtel d'entreprise et des riverains pour connaître leur intérêt pour le projet.

4) Extension pour un maraîcher voisin. Il faudrait sonder le maraîcher pour savoir s'il est intéressé.

Là encore, les limites de ce dossier concernant notre statut partenarial puisqu'il relègue la CDA, une fois le travail effectué, à attendre que les chargées de mission obtiennent des avancées nous concernant, parmi les multiples autres dossiers relevant de l'agriculture métropolitaine. Notre partenariat peu cadré restreint le champ d'action et d'initiatives, en particulier concernant la consultation des acteurs locaux puisque cela engage l'image de la

¹⁴1 Ferme urbaine mixte, 1 commerciale, 1 d'insertion, 1 entreprise de création et gestion de jardins partagés, 1 projets de restaurant solaire low tech,

MAMP qui n'a encore rien acté sur ces terrains.

Pour l'heure, les diagnostics effectués s'inscrivent dans une stratégie "opportuniste". Pour que cela prenne de l'ampleur, un des leviers serait la création d'un dispositif public largement relayé, mettant en lumière les propriétaires valorisant leurs espaces et stimulant l'imagination des porteurs de projets mis en compétition. Dans la partie suivante, il s'agit de comprendre comment d'autres collectivités ont mis en oeuvre la mise à disposition de sites, puis de solliciter une chargée de mission responsable du déploiement de l'agriculture urbaine pour échanger sur la genèse du PAU et les suites à donner pour la concrétisation de cet appel à projet.

III. Un Plan d'action en faveur de l'agriculture urbaine incluant une mise à disposition de sites métropolitains par appel à projet

L'objectif initial de la MAMP, que soutient la CDA, étant de lancer un appel à projet, d'autres mises à disposition de foncier public ont été étudiées. L'approche adoptée ne se veut pas être exhaustive. Elle intègre les enseignements du dispositif Parisculteurs, au rayonnement international dans une ville capitale de premier plan, et les enseignements de l'agglomération de Saint-Quentin-En-Yvelines, aux orientations similaires à la MAMP en terme de sites de pleine terre et de travail métropolitain.

Pour ce faire, des entretiens ont été réalisés avec Jacques Olivier Bled, chef de projet méthodes et prospective en agriculture urbaine et végétalisation du bâti à la Mairie de Paris, et Claire Martinet, chargée de mission agriculture locale chez la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY). Ces personnes-ressources ont apporté des renseignements sur la genèse de leurs projets respectifs, leur avancement et leur perspective. Certaines ont communiqué des données simplifiées. De plus, Mélanie COLLE, ex-chargée de mission Parisculteurs au bureau de recherche EXP'AU, a également apporté son recul sur l'expérience Parisculteurs.

III.A. Etude des cas de référence

Les présentations approfondies de ces initiatives sont en annexe X, dans notre retour d'expérience sur la mise à disposition de foncier public. En voici les principales conclusions :

- **La connaissance pratique des partenaires et des services techniques mobilisée par une volonté politique affirmée**

Les différentes communes et propriétaires fonciers partenaires sont mobilisés dans ce dispositif public de mise à disposition de sites pour de l'agriculture urbaine. En effet, sur les 77 sites des 3 éditions Parisculteurs à ce jour, 64% appartiennent à des partenaires et 36% appartiennent à la Ville de Paris. Parmi les terrains municipaux concernés, une majorité

appartient à la Direction de la jeunesse et des sports (25%) et aux Affaires Scolaires (39%)¹⁵. Dans les deux cas étudiés, les différents propriétaires font remonter l'information concernant les disponibilités ou les opportunités foncières. Cela est un gain de temps considérable puisque les terrains identifiés font l'objet de la bonne volonté des propriétaires et sont, a priori, effectivement disponibles. Quand il s'agit de propriétaire public, les services travaillent en synergie : par exemple, la liste du service de gestion du patrimoine concernant les travaux de réfection de toiture à venir est l'opportunité d'identifier les bâtiments dont la réfection pourrait intégrer les prérequis pour une toiture végétalisée.

Cette mobilisation multipartenariale requiert un positionnement politique fort, que ce soit à travers les élus mobilisant les propriétaires fonciers et suivant les différents dossiers de près pour répondre à des objectifs chiffrés (Paris); ou un objectif stratégique clairement établi de réduction des charges budgétaires de gestion des espaces verts (SQY). Cela relève d'une vision commune de l'agriculture urbaine : la Ville de Paris a déployé des cycles de conférences auxquelles étaient conviés les représentants des services municipaux et des principaux propriétaires partenaires ; Saint-Quentin-en-Yvelines a préalablement pris soin d'établir une vision commune et notamment (mais pas exclusivement) la vision budgétaire de l'entretien de ses espaces verts par l'agriculture urbaine.

A Paris, cette volonté politique s'exprime également à travers une démarche "projet-pilote" qui se veut ouverte à l'innovation, sans poser de critères socio-environnementaux forts.

- **Le dimensionnement du projet et l'adéquation des moyens mis en oeuvre**

Dans les deux cas étudiés, les dispositifs publics bénéficient de ressources humaines entièrement dédiées à l'agriculture locale. Ainsi, les interlocuteurs sont clairement identifiés ayant la latitude pour coordonner le travail transversal et pluridisciplinaire requis par l'agriculture urbaine.

Des ambitions pour les dispositifs de déploiement de l'agriculture urbaine découlent également le besoin de préparer l'effet médiatique souhaité. En effet, cela conditionne la participation des partenaires espérant en retour une bonne visibilité, les compétences internes mobilisées ou les assistances à maîtrise d'ouvrage à solliciter.

Ces questions de dimensionnement de projets sont cruciales comme le montre l'expérience communale d'installation agricole sur un terrain nu, à Saint-Quentin-en-Yvelines. Les compétences agricoles ne sont pas présentes dans les équipes municipales et le budget requis pour la création des infrastructures agricoles (bâtiment,

¹⁵ Sont aussi concernés les directions des affaires culturelles, de la démocratie (DAC), des citoyennes et des territoires (DDCT), des espaces verts et de l'environnement (DEVE), de la famille et petite enfance (DFPE), de l'immobilier logistique et transport (DILT), de la jeunesse et des sports (DJS) ainsi que celle de la propreté et de l'eau (DPE)

raccordement en eau et en électricité) est plus approprié pour l'intercommunalité. L'installation d'une ferme publique a nécessité des compétences et des budgets qui dépassent les moyens de la commune : il a fallu chercher des financements régionaux et européens, changer d'échelon territorial et s'entourer de partenaires techniques complétant le panel de compétences municipales.

- **La temporalité de l'action publique**

Le format d'appel à projets est contraignant juridiquement et temporellement. La dynamique annuelle adoptée à Paris se fait sur 6 mois entre le dépôt du dossier des lauréats et leurs sélections. Néanmoins, l'installation effective sur les sites attribués dépend des compétences des porteurs de projets mais aussi des contextes plus ou moins favorables (climat d'adhésion ou non des voisins, travaux structuraux réalisés en amont, négociations avec le propriétaire partenaire). Cela reste relativement rapide pour une action publique, même si un accompagnement post-sélection est souhaitable pour certains projets connaissant des difficultés. A Magny-les-Hameaux, le maraîcher recruté en amont du projet a dû "s'accrocher" et croire en la persistance des élus. En effet, Robert Pirès exploite sa parcelle dans des conditions sommaires depuis 2014, puisque les travaux n'ont été finalisés qu'en 2018.

La participation habitante est chronophage mais essentielle, que ce soit à l'échelle d'information, de concertation ou de co-construction. Elle se définit différemment selon les exigences juridiques locales. A Saint-Quentin en Yvelines, le projet ingénieur aboutissant à des préconisations fines va servir de support pour une concertation avec les habitants, après validation officielle au budget de la communauté d'agglomération. A Paris, Jacques Olivier Bled évoque la difficulté de concilier concertation en amont du projet avec un cadre juridique strict d'appel à projets. Claire Martinet priorise la concertation habitante en n'excluant pas de choisir *in fine* un autre cadre juridique à la mise à disposition de terrains, selon les résultats de la concertation. Il s'agit d'une étape difficile à mettre en oeuvre permettant de préparer en amont un climat d'adhésion plutôt que de méfiance. En effet, un porteur de projet lançant son activité agricole est souvent dans une situation précaire et dans une prise de risque entrepreneurial. A peine arrivé, il peut se passer d'hériter d'une situation humaine dépassant ses compétences, sa charge de travail ou sa patience.

- **L'investissement en agriculture urbaine, signal fort en faveur de l'agriculture locale et de reconquête agricole**

De 2016 à 2019, les appels à projets parisiens ont coûté 8 millions d'euros, à 75% dédiés aux travaux d'aménagement de sites principalement communaux. Le budget pour l'aménagement d'agriculture urbaine sur toits-terrasses est comparable à celui de végétalisation basique de toits (140 €/m²) tout en s'accompagnant de bénéfices accrus : synergies avec les incontournables réfections de toitures, interaction avec la nature comestible, animation d'espaces peu utilisés, etc. Le coût total du projet de ferme périurbaine

à Magny-les-Hameaux est d'environ 800 000 euros sur 5 ans, répartis entre études et travaux. Le projet est financé avec la participation de la Région Ile-de-France et du fonds européen Leader. Outre les investissements budgétaires, de nombreux efforts ont été fournis afin de capitaliser sur l'expérience Parisculteurs, notamment sur les nombreuses questions techniques relatives à l'installation sur toiture. Pour mettre ces chiffres en perspectives, rappelons que le PAU de la MAMP a un budget estimé d'environ 2 millions d'euros pour l'ensemble des actions de sa première phase, de 2019 à 2020. Cela semble peu pour un plan plus transversal que seulement un dispositif public visant à mettre à disposition des sites ou des aménagements agricoles sur un terrain nu.

Tous ces investissements dans l'agriculture *urbaine* constituent un signal fort de volonté politique pour une reconnexion à une agriculture *locale*, dépassant la simple préservation des terres pour aller vers la reconquête d'espaces agricoles en milieu urbain et périurbain. En effet, l'axe d'intervention à SQY de Claire Martinet ne se limite pas à l'agriculture urbaine mais s'intègre dans un plan en faveur de l'agriculture locale. De même, la Ville de Paris envisage désormais de reporter son attention sur les sites de pleine terre, dont les principales problématiques se résument à la qualité du sol. Pour cela, la Ville de Paris s'appuie sur son laboratoire d'analyse en régie et ses expertises internes pour qualifier les sites selon différents niveaux de contamination correspondants à différents types de cultures et d'exposition au public. Cette réorientation s'inscrit également dans une volonté d'essaimer le dispositif aux villes voisines, disposant de plus de surfaces en pleine terre.

III.B. Diagnostic du plan d'action métropolitain

Forts de ces retours d'expérience et des échanges avec Claire Gausset sur la genèse et l'avancement du PAU (annexe 2), une analyse des atouts, inconvénients, opportunités et menaces est proposée. (Tableau 5)

<p>Atouts</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Commande politique directe 2. Plan d'action dépassant les objectifs chiffrés pour soutenir globalement la filière 3. Dynamisme des associations 	<p>Faiblesses</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Pas d'élus ni de services ni d'ouverture de poste spécifiquement dédiés à l'agriculture urbaine. 2. Seuls les services foncier agricole, stratégies foncières et quartiers prioritaires de la ville sont effectivement mobilisés. 3. Peu de terrains emblématiques en propriété de MAMP
<p>Opportunités</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Appropriation des thématiques d'AU au sein de la société civile et du grand 	<p>Menaces</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oppositions politiques entre la Ville de

public	Marseille et la Métropole
2. Nouvelle équipe municipale souhaitant s'impliquer	2. Communication peu lisible
3. Diversité de supports d'agriculture urbaine peu exploitée	

Tableau 5 : analyse AFOM de la mise en oeuvre du PAU

La commande politique directement issue du bureau de la présidente de la Métropole apporte une validation des actions parfois bloquées des agents métropolitains, agissant déjà sur certains terrains périurbains de Marseille. Cette commande appuie les plaidoyers et constitue un levier pour le travail interservice. Néanmoins, cette commande politique ne s'accompagne pas d'un suivi par un.e élu.e, ni par une direction particulièrement engagée, ni par un service en mesure de déployer l'agriculture urbaine comme objet. Cela impacte les ambitions pour le dispositif en termes d'efficacité et de rayonnement. Ce besoin de lisibilité, de disponibilité et d'expertise est compensé en mobilisant le tissu associatif local dynamique.

En effet, la société civile s'empare de plus en plus des questions de végétalisation, d'agriculture locale et d'alimentation durable, ce qui représente l'opportunité d'actualiser la recherche de sites partenaires. Ainsi, la nouvelle équipe municipale compte désormais s'impliquer activement, avec notamment la nomination de Aïcha Sif, adjointe en charge de l'alimentation durable, l'agriculture urbaine, la préservation des sols. Cela est une aubaine pour la Métropole Aix Marseille Provence qui manque de terrains emblématiques tandis que la Ville de Marseille est la principale propriétaire foncière de la commune (cf. I.B.). Cela représenterait un travail coopératif exemplaire de la part de deux institutions fortement opposées politiquement.

La diversité de support de l'agriculture urbaine est pour l'heure peu exploitée, en raison des spécificités locales évoquées précédemment mais aussi d'une volonté de "*sauver ce qu'il reste à sauver*", selon Claire Gausset. Néanmoins, cela met de côté un large champ de bénéfices de l'agriculture urbaine, notamment en termes de valorisation de délaissés artificialisés comme la prairie du canal de la SAUGE, ferme transitoire conviviale sur un terrain vague ; comme la Caverne, investissant un parking souterrain mal fréquenté. De plus, bon nombre de bâtiments sont en arrêté de péril : ils devront alors être démolis puis éventuellement reconstruits. Cela représente l'opportunité de créer des espaces verts dans l'hypercentre minéral, en attendant les travaux de reconstruction ou même de manière pérenne. Ces travaux de reconstruction pourraient inclure les problématiques de valorisation des toits (espaces conviviaux, végétalisés ou mis en culture) à des coûts moindres que s'il s'agissait d'adapter l'existant.



Prairie du Canal - LA SAUGE ©Valérie François/ID



La Caverne © Usbek et Rica

Figure 14 : Valorisation de délaissés sur sol artificialisé (à gauche) et en souterrains (à droite)

III.B.1. Les enseignements concernant le PAU

Ainsi, il émerge différents enseignements concernant le PAU et l'AAP. D'abord, concernant le PAU, les points à retenir sont :

1. Mobiliser le suivi d'un élu afin de renforcer la coopération inter service indispensable en agriculture urbaine ainsi que d'affirmer les arguments et les ambitions pour le développement de ce secteur.
2. Créer un service, ou a minima, des postes dédiées aux questions d'AU pour une réflexion transversale.
3. Organiser la montée en compétence des partis prenantes sur l'agriculture urbaine, son intérêt et sa pertinence. Cela ouvrirait des bases de discussions solides sur le sujet. Plusieurs leviers sont possibles : des cycles de conférences auxquels seraient conviés les responsables de services concernés et les représentants des principaux propriétaires fonciers, obtenir des chiffres précis sur la demande citoyenne de végétalisation, de lien avec la nature et d'agriculture urbaine.
4. Mieux poser les ambitions de la MAMP en termes de rayonnement de son dispositif. Le plan d'action est un outil stratégique pensé de manière globale et structurée qui reste relativement opaque. Un plan de communication mettant en avant les dispositifs opérationnels (concours d'idées, appels à projets, etc.) issus de la réflexion stratégique serait plus parlant au grand public.

III.B.2. Les enseignements concernant l'AAP

Les points à retenir concernant l'appel à projet concernent une meilleure prise en compte des échanges de prospection avec les personnes-ressources dans le diagnostic de site, élaborer des critères socio-environnementaux de sélection des projets, de mieux mobiliser les propriétaires partenaires et les directions des services publics, toutes directions et collectivités confondues, pour pouvoir changer de méthode d'identification de site.

- 1) Soigner le diagnostic de site, tout en incluant les riverains et occupants dans la démarche, pour prendre en charge les aménagements lourds.
- 2) Élaborer des critères socio-environnementaux de sélection des projets, en capitalisant sur l'expérience Parisculteurs et sur les travaux de recherche portant sur l'évaluation des services écosystémiques des fermes urbaines et sur l'évaluation de leur durabilité.
- 3) Mobiliser les propriétaires partenaires et les directions de services publics en mettant en avant la volonté politique et les retombées médiatiques, et mutualiser les données. La MAMP est vigilante quant au risque de devenir caution environnementale de projets de constructions peu justifiés. Le Printemps Marseillais s'est engagé à revitaliser les écoles marseillaises. Ainsi, les projets de cours d'écoles oasis seraient un projet de végétalisation, voire même d'agriculture urbaine, pouvant fédérer Ville et Métropole autour d'un même objectif. Une enquête prospective étudiant les positions des propriétaires partenaires par rapport à l'agriculture urbaine pourra être menée après l'établissement de la stratégie foncière de la CDA ou à l'initiative de la MAMP.
- 4) Changer de méthode d'identification et de mise à disposition de site pour passer d'une méthode *opportuniste*, chronophage et d'ampleur limitée, à une méthode *participative*, requérant la bonne foi des parties prenantes.

Cet accompagnement partenarial identifie des points de vigilance et des pistes d'amélioration du Plan d'action et du futur Appel à projets. Cela fut également l'occasion de roder outils et démarches pour la Cité de l'agriculture. Dans la partie suivante, des perspectives sont dessinées concernant les moyens mis en oeuvre par la Cité de l'agriculture pour déployer plus efficacement l'agriculture urbaine à Marseille, au-delà de l'implication des collectivités territoriales.

IV. Le déploiement de l'agriculture urbaine par la Cité de l'agriculture

Dans cette dernière partie, des pistes de développement sont proposées pour les outils et les méthodes portant sur le foncier. Il s'agit d'optimiser la charge de travail en améliorant les liens entre les différents pôles d'activité de la Cité de l'agriculture, et de préciser ses positionnements stratégiques.

IV.A. Concevoir des outils multifonctionnels

La Cité de l'agriculture dispose de nombreux outils visant à mieux connaître les initiatives d'agriculture urbaine et les opportunités présentes sur le territoire marseillais : un annuaire de l'agriculture et de l'alimentation durable, une base de données du foncier disponible, une carte en ligne, des fiches d'accueil des porteurs de projet.

- Un annuaire, édité en 2018

L'annuaire (Figure 14) met en lumière 333 structures d'alimentation durable et d'agriculture urbaine de Marseille. Il a été conçu pour communiquer sur la diversité d'initiatives marseillaises plutôt que pour les étudier. On y retrouve les informations pratiques des marchés paysans, des épiceries solidaires et des jardins collectifs mais aussi des facilitateurs de projet ou encore des artistes.

Figure 14 : Couverture de l'annuaire de l'agriculture et de l'alimentation durables



Les cartes par arrondissement sont graphiques (Annexe 11) mais peu précises : il est difficile de s'y repérer, les différentes surfaces ne sont pas représentées. Les catégories et sous-catégories sont confuses. Par exemple, la sous-catégorie “Jardin” fait partie de la catégorie “Ecologie et Nature en Ville” et mentionne une multitude de types de jardins : nourricier, potager, associatif, partagé, insertion, expérimental, artistique. Ce n'est pas dérangeant dans le cadre de l'annuaire puisque les noms des jardins reprennent souvent leurs types (ex: Jardin Partagé de...) mais cela ralentit la réalisation d'études. La sous-catégorie “porteurs de projet” regroupe à la fois les porteurs de projets (ex: Yes We Camp) avec leurs projets (ex: Foresta) et avec des agriculteurs “classiques” (ex: apiculteurs du miel “Hôtel du Nord”, ferme aquacole “Provence Aquaculture”).

De nombreux changements sont survenus en 2 ans. La prochaine édition de l'annuaire requiert de relancer la lourde démarche de recensement. Ce sera l'occasion de clarifier les catégories mais surtout d'optimiser cette opération en la doublant d'une enquête sur la dynamique marseillaise. Ainsi, ce sera l'occasion de comprendre la croissance du secteur, les structures juridiques, le nombre d'employés, les surfaces cultivées ou valorisées, etc.

- La base de données du foncier disponible

Cette base de données est issue du travail colossal de démarchage des grands propriétaires marseillais. Cependant, des champs d'information capitaux ne sont parfois pas renseignés (surface, support, accès, etc.). Cela rend cette base de données peu pratique, tant comme outil de communication, comme outil de mise en relation que comme outil d'analyse et d'étude du foncier. Comme détaillé en partie II.B., une nouvelle architecture de la base de données a été proposée. Cette nouvelle architecture cumule la fonction de mémoire de l'association, support de recherche de foncier et de suivi de dossiers. Néanmoins, elle est avant tout construite dans l'optique de remplir des fiches de sites suite à une visite de terrain, en particulier des sites de pleine terre. Cela rend l'information bien documentée mais requiert,

pour l'instant, des visites systématiques. A court terme, il est question de remplir les champs incontournables et manquants dans la précédente base de données (surface, supports, horizon de disponibilité), pour un premier niveau de connaissance.

La prochaine mise à jour devrait également intégrer le travail d'identification des espaces à caractère de nature en cours de réalisation par les services métropolitains et l'agAM. Ainsi, des espaces mobilisables seront indirectement repérés : friches, parcs peu entretenus, ripisylves à réhabiliter, etc. Signalons dès à présent qu'il faut prendre en compte la richesse en biodiversité des friches naturelles, malgré leurs aspects indésirables ou "fermés". De manière générale, un travail de connaissance et de mise en commun du patrimoine naturel de la ville serait souhaitable. Selon Marion Schnorf, directrice de la Cité de l'agriculture, de telles données n'existent pas encore au sein des services, toutes collectivités confondues. De plus, ces données sont sensibles car elles ont une importance stratégique indéniable pour connaître et favoriser la nature en ville mais aussi pour repérer les délaissés urbains constructibles.

Il s'agit donc de 1) préciser les usages de la base de données, en lien avec la stratégie foncière, 2) compléter les champs vides tout en 3) réfléchissant à la fréquence de mise à jour des informations.

- Une carte en ligne

Une carte en ligne sur le site internet mettait en avant ce travail de démarchage des propriétaires marseillais aboutissant à l'élaboration de la base de donnée du foncier disponible. Désormais, cette carte est retirée du site internet de la CDA car les données ne sont plus à jour. Plus globalement, cette carte questionne la stratégie d'affichage et de diffusion des informations de la CDA.

- Des fiches "besoins de porteur de projet"

Parfois, des fiches identifient les besoins des porteurs de projets accueillis à la Cité de l'agriculture. D'autres fois, seuls des comptes-rendus sont écrits. Les besoins recensés concernent autant la recherche de foncier que les besoins de formation ou de mise en lien. Dans les faits, la connaissance des porteurs de projet se présentant à la Cité de l'agriculture reste surtout dans l'esprit de la personne ayant pris en charge le rendez-vous.

Il serait donc intéressant de constituer une base de données de ces porteurs de projet, ou a minima, de pérenniser un système permettant plus de traçabilité des porteurs de projets accueillis. L'intérêt d'une base de données serait décuplé par l'élaboration d'un système de recherche ou d'alerte automatique, dans le cas où le nombre de personnes accueillies dépasserait les possibilités d'une méthode "manuelle".

En résumé, les outils de la Cité de l'agriculture sont le résultat d'un travail minutieux devant faire face à des problématiques managériales (évolutions des ressources humaines, travail transversal en petite équipe, etc.) requérant plus de traçabilité et de lisibilité. A ce jour,

la fréquence de mise à jour, la rigueur nécessaire pour pouvoir pleinement exploiter les bases de données constituées sont à redéfinir. A quelles conditions ce travail minutieux peut-il sortir d'un démarchage ponctuel et prendre plus d'ampleur ?

IV.B. Leviers pour passer d'un démarchage ponctuel à une action de grande ampleur

Suite à ses récents recrutements, la CDA doit encore préciser ses stratégies sur le plan foncier, sur sa vocation de recherche-action et sur sa communication.

- **Vers une méthode d'identification de sites participative**

A l'instar des préconisations pour le PAU, il serait intéressant de rendre la méthode d'identification de sites plus efficiente. Comme évoqué précédemment, une participation franche et volontaire des grands propriétaires fonciers, mobilisés par une volonté politique fédératrice serait l'idéal. D'autres pistes peuvent être évoquées, comme l'identification citoyenne des délaissés urbains, suivie d'une enquête de la part de la CDA. Cela serait l'occasion de sensibiliser les habitants aux potentiels de leur ville et de promouvoir l'appropriation citoyenne des délaissés urbains.

- **La méthode de diagnostic de site à compléter pour les sites concernant le bâti**

La méthode du diagnostic de site est bien avancée pour les terrains en pleine terre, mais les critères à retenir pour un espace intérieur restent à consolider. De plus, une sensibilisation des propriétaires aux ressources financières limitées des porteurs de projet en agriculture urbaine reste à être menée. En effet, les biens recensés font l'objet de propositions de location ou de vente trop onéreuses. Par exemple, une propriétaire rencontrée souhaitait vendre ses locaux à hauteur de 500 000 €, tout en souhaitant un repreneur en agriculture urbaine.

- **Quels affichage et diffusion des données d'opportunités foncières ?**

La transmission des données concernant le foncier disponible est à préciser. Pour l'heure, les opportunités foncières sont diffusées à travers le réseau (Whatsapp, newsletter, réunions du réseau) et directement aux porteurs de projets exprimant leurs recherches de foncier à la CDA. Le futur Point d'Accueil Installation et à la future formation de la CDA pourront renforcer la diffusion des opportunités foncières.

La Cité de l'agriculture doit également préciser son positionnement : met-elle simplement en lien porteurs de projets et propriétaires ou doit-elle avoir un rôle de "premier filtre", assurant aux propriétaires du sérieux des porteurs de projet ? Dans quelle mesure le grand public peut-il avoir accès à ces données ? (Tableau 6)

	Atouts	Points de vigilance
Carte en accès libre	Cohérence avec la mission d'intérêt général de la Cité de l'agriculture	Sur-sollicitation des propriétaires, sans accompagnement rassurant.

	Peu de charges de travail impliquées (mise en forme, diffusion)	Détournement éventuel de ces données
Niveaux d'information conditionnés par l'adhésion et la prise de contact avec la CDA	La CDA a un rôle d'aiguilleur la confortant dans son rayonnement et sa position de tête de réseau Développement des adhésions	Établir de manière transparente et argumentée les critères d'aiguillage
Prospection sur mission	Offre sur mesure qualitative	Chronophage alors qu'il n'y a pas de financements dédiés

Tableau 6 : Pistes de diffusion des données de la CDA

- **Des partenariats avec le monde de la recherche et le monde agricole à renforcer**

La Cité de l'agriculture a des liens avec les instituts de recherche, notamment sur la microferme Capricorne qui sollicite des avis techniques du GRAB et des autres institutions à même d'accompagner le montage d'une ferme maraîchère (irrigation, etc.). Elle accueille régulièrement des étudiants, en stage ou en service civique, ce qui développe les relations avec leurs établissements d'origine. Par exemple, en 2020, un projet étudiant en Licence de transition écologique à l'université d'Avignon a pu proposer des pistes de développement pour l'essaimage de Capricorne dans le 15^e arrondissement de Marseille : une coulée verte comestible le long des Aygalades, reliant cet arrondissement nord au centre-ville.

Néanmoins, depuis sa création, la Cité de l'agriculture a pour vocation d'assumer un rôle de recherche-action. Pour l'heure, ce volet se résume à une documentation, précieuse, des différents projets-pilotes. La Cité de l'agriculture peut-elle étoffer cet axe en se chargeant d'un rôle d'observatoire, par exemple en documentant la dynamique d'agriculture urbaine dans des portraits (croissance du secteur, production urbaine, statuts juridiques, nombre d'emplois) ? Par exemple, la ferme Capricorne est, certes, expérimentale par sa technique d'agroforesterie. Néanmoins, de nombreuses questions se posent : quelles mesures et expérimentations vont être réalisées ? Dans quelle mesure ces expérimentations répondent-elles aux besoins des acteurs du réseau ? Les cultures choisies visent-elles uniquement la viabilité économique de l'exploitation, l'approvisionnement partiel en produits de qualité d'un désert alimentaire ou l'expérimentation variétale de cultures innovantes (ex: variété de houblon adaptée au sud) ? Cette micro ferme urbaine, ou les prochaines, pourront-elles contribuer à la formation d'agriculteurs urbains ? Les agriculteurs proches de la retraite sur le territoire marseillais peuvent-ils intégrer cette dynamique d'agriculture urbaine, en proposant un espace-test, des stages ? En effet, une chargée de mission PAI de la Chambre d'Agriculture 13 explique le manque de dynamisme des couveuses locales par leur

éloignement aux centres urbains et par la difficulté de devoir reconstruire la clientèle après la période d'essai.

Ainsi, le positionnement stratégique est à affirmer, puis les liens avec les instituts de recherche et d'enseignement sont à développer (Figure 15). L'agriculture urbaine est pluridisciplinaire. Elle peut être un laboratoire pour les chercheurs en sociologie (ex: motivations des agriculteurs urbains marseillais), en agronomie (ex: durabilité des pratiques d'agriculture urbaine), dans les domaines de la santé (ex: impact de l'agriculture urbaine sur les pratiques de consommation), en aménagement du territoire (ex : état des lieux des modes de mise à disposition actuels de foncier pour les projets d'agriculture urbaine), et bien d'autres disciplines encore.

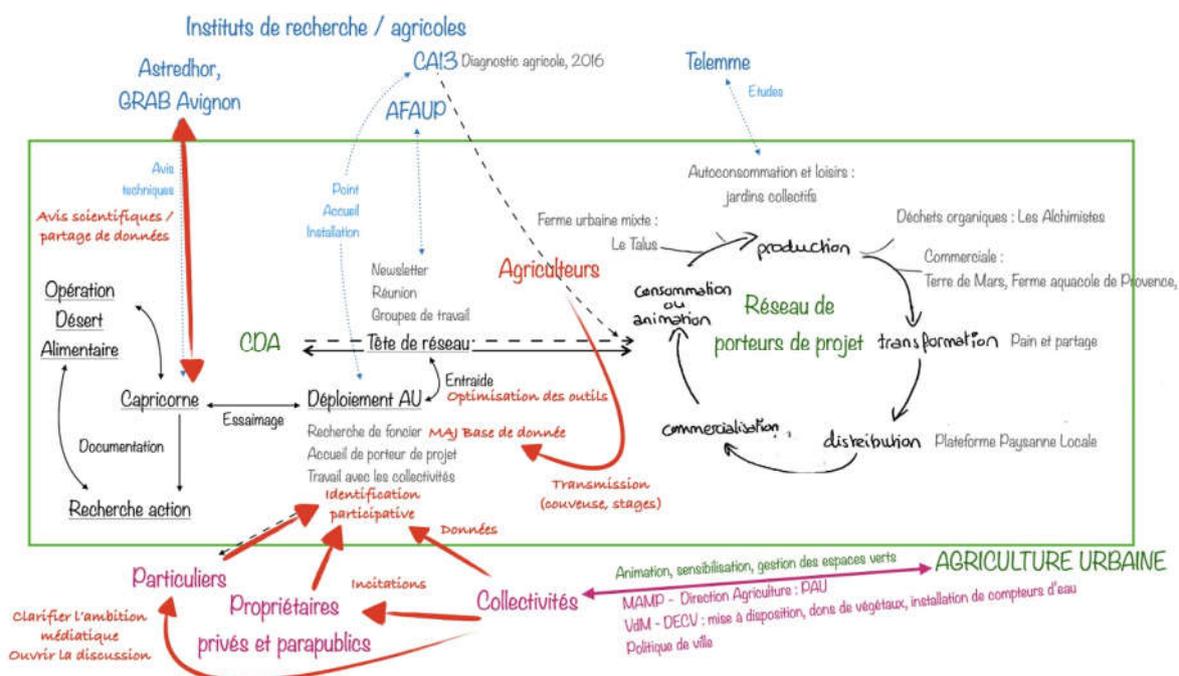


Figure 15 : Schéma récapitulatif des perspectives pour le déploiement de l'agriculture urbaine

Conclusion

Ce mémoire resitue l'agriculture urbaine dans son contexte politique complexe et au sein d'une dynamique agricole à favoriser. Nos travaux aboutissent sur une méthode d'évaluation des sites éclairée de références d'autres villes et s'appuient sur les expertises internes de la CDA. Cette méthode est composée d'un diagnostic de site s'appuyant sur un travail en chambre et une visite de terrain visant la compréhension des conditions agronomiques et territoriales du site. Ces informations sont consignées dans une base de données alimentant automatiquement une fiche de site. L'appel à projet sur du foncier métropolitain n'a pas pu être lancé, faute de terrains emblématiques en propriété métropolitaine et en raison des perturbations liées à la COVID-19. Néanmoins, notre étude de références et nos entretiens avec les chargées de mission métropolitaines précisent les suites à donner et dressent les possibilités, au-delà de l'agriculture urbaine à vocation commerciale.

Ainsi, de nombreuses pistes de développement sont soulevées, tant pour le Plan d'action métropolitain en faveur de l'agriculture urbaine que pour la Cité de l'agriculture. Il s'agit pour l'ensemble des propriétaires du territoire de mettre en commun leur fonciers disponibles et leurs données, dans l'objectif de valoriser les espaces de non artificialisés pour les protéger. Pour ce faire, il est primordial d'accompagner la montée en compétences des partis prenantes sur les questions d'agriculture urbaine afin d'établir des bases de discussion commune. Un partenariat avec la Ville de Marseille, mais aussi avec les autres communes urbaines du territoire, est particulièrement intéressant, notamment sur les questions de cour d'école végétalisée et d'approvisionnement de restauration collective locale. De nombreuses rénovations de bâtiments en arrêté de péril sont à prévoir et sont l'occasion d'intégrer la végétalisation au bâti, à moindres coûts que s'il s'agissait d'une rénovation ou d'une adaptation de toits (portance, drainage, etc.). En parallèle, la Cité de l'agriculture doit encore préciser ses positionnements stratégiques, notamment concernant les relations partenariales avec les collectivités, le monde de la recherche et le monde agricole.

Bibliographie

PUBLICATIONS

Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise, 2016. Comprendre l'espace métropolitain. Atlas Cartographique. [en ligne] Disponible sur : http://doc.agam.org/doc_num.php?explnum_id=4300

Anna Rouadjia, 2017. Le paradoxe de la gestion des espaces verts : entre volonté de maîtrise et laissez-faire. Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Hors-série 28, avril 2017. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/vertigo/18338>

Auzary C., et al., 2019. La nature à marseille, miroir et outil de l'urbain. Ecole Normale Supérieure de Ulm, Département de Géographie. [en ligne] Disponible sur : http://www.geographie.ens.fr/IMG/pdf/la_nature_a_marseille_miroir_et_outil_de_l_urbain-2.pdf

Bourdeau-Lepage L., et al., 2014. Comprendre la demande sociale de nature en ville. Nature urbaine en projets, Archibooks [En ligne], p. 37-52, 2014, CrossBorders. Disponible sur : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00950696/>

Brunner C., et al., 2018. Quand la ville s'étale. Regards numéro 80. Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Marseille. [en ligne] Disponible sur : http://www.crige-paca.org/fileadmin/documents_site/projets/bd_ocsol_paca/201812_regards_n80_agam_bdocsol.pdf

BVA Group, . Les français ont une image décalée de la réalité de l'agriculture. [en ligne] Disponible sur : <https://www.bva-group.com/sondages/les-francais-ont-une-image-decalee-de-la-realite-de-lagriculture/>

Chambre Régionale et Territoriale des Comptes Provence-Alpes-Côte D'azur, 2019. Commune de Marseille. Bouches-du-Rhône. Situation financière et patrimoine. Synthèse. [en ligne] Disponible sur : <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/commune-de-marseille-bouches-du-rhone-situation-financiere-et-patrimoine>

Consalès J.N., 2018. Des jardins ouvriers au jardinage de rue : pour une géohistoire des jardins collectifs à Marseille, In Situ [En ligne], 37. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/insitu/19252> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/insitu.19252> [Consulté le 15 août 2020]

Cour des Comptes, 2018. Piscines et centres aquatiques publics. Rapport annuel 2018. [en ligne] Disponible sur :

<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-01/13-piscines-centres-aquatiques-publics-Tome-1.pdf>

Drique M., 2017. Le souci de la nature. Apprendre, inventer, gouverner, Paris, CNRS éditions. Développement durable et territoires [En ligne], Vol. 9, n°1. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/12096>. [Consulté le 15 août 2020]

Ettouati S., Métropole Aix-Marseille Provence - Un territoire hétérogène, une unité à bâtir Analyses Provence-Alpes-Côte D'azur. Numéro 23. Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques. [en ligne] Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1379781>

Fleury A., Donadieu P., 1997. De l'agriculture péri-urbaine à l'agriculture urbaine. Le Courrier de l'environnement de l'INRA, Paris : Institut national de la recherche agronomique Délégation permanente à l'environnement. [en ligne] Disponible sur : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01204863/>

Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, 2020. CHIFFRES DÉTAILLÉS. Commune de Marseille. Dossier complet. [en ligne] Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-13055#chiffre-cle-9>

Kahn P.H., 2002. Children's affiliations with nature: structure, development, and the problem of environmental generational amnesia. In P. H. Kahn & S. R. Kellert (Eds.), Children and nature: psychological, sociocultural, and evolutionary investigations, pp. 93–116. MIT Press.

Langevin P., et al., 2019. La métropole Aix-Marseille-Provence, Une construction laborieuse. [en ligne] Marseille : Secrétariat social de Marseille. Disponible sur : http://doc.agam.org/index.php?lvl=notice_display&id=24293

Minvielle P., et al., 2011. Région PACA : le système AMAP, l'émergence d'un SYAL métropolitain. Économie Rurale. Numéro 322. [en ligne] Disponible sur : <https://journals.openedition.org/economierurale/2996>

Mougeot L.J.A., 2000. Urban Agriculture: definition, potentials and risks. Ottawa, International Development Research Centre, thematic paper, n°1, 42p.

Redor P., 2015. 17% des habitants vivent sous le seuil de pauvreté en 2012. Analyses Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Numéro 15. Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques. [en ligne] Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1285915#titre-bloc-10>

Saint-Martin Y., 1998. Les espaces verts publics à Marseille : bilan d'une politique pour un meilleur environnement urbain. Méditerranée. Numéro 89. La ville et ses territoires en Méditerranée septentrionale. [en ligne] Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/medit_0025-8296_1998_num_89_2_3056

Wegmuller F., Duchemin E., 2010. Multifonctionnalité de l'agriculture urbaine à Montréal : étude des discours au sein du programme des jardins communautaires. *Innovation and Sustainable Development in Agriculture and Food*. 10. 10.4000/vertigo.10445.

PRESSE

Agence Française de Presse, 2020. Près de Marseille, un incendie ravage plus de 1 000 hectares [En ligne] *in* Le Monde. Disponible sur : https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/08/05/pres-de-marseille-des-campings-menaces-par-un-violent-incendie-sont-evacues_6048146_3244.html

Gilles B., 2019. Jean Noël Consalès : "90% du maraîchage de la métropole est consommé à l'extérieur" *in* Marsactu. [en ligne] Disponible sur : <https://marsactu.fr/jean-noel-consales-90-du-maraichage-de-la-metropole-est-consomme-a-le-xterieur/> [consulté le 14/09/20]

Langevin P., 2019. Marseille n'existe plus. Tribune [En ligne]. *in* Marsactu. Disponible sur: <https://marsactu.fr/agora/marseille-nexiste-plus/>

Leforestier J.M., 2020. Martine Vassal prête à épouser la métropole des maires pour en garder la présidence [En ligne] *in* Marsactu. Disponible sur : <https://marsactu.fr/martine-vassal-prete-a-epouser-la-metropole-des-maires-pour-en-garder-la-presidence/>

Nigay P., 2011. Le Cercle des nageurs de Marseille, cet obscur objet du désir [En ligne] *in* Le Monde. Disponible sur : https://www.lemonde.fr/sport/article/2011/12/08/le-cercle-des-nageurs-de-marseille-cet-obscur-objet-du-desir_1614694_3242.html

Renard-Gourdon F., 2019. Transports publics : Marseille a quarante ans de retard [En ligne] *in* Les Echos. Disponible sur : <https://www.lesechos.fr/pme-regions/provence-alpes-cote-dazur/transports-publics-marseille-a-quarante-ans-de-retard-1008141>

Richard C., 2018. Maryse Joissains, présidente du conseil de territoire : "Je demande la mise sous tutelle de Marseille" [En ligne] *in* La Provence. Disponible sur : <https://www.laprovence.com/article/edition-marseille/4860278/mettre-marseille-sous-tutelle.html>

Savournin A., 2019. Les espaces verts dans le rouge [En ligne] *in* La Provence. Disponible sur : <https://www.laprovence.com/article/edition-marseille/5589221/les-espaces-verts-dans-le-rouge.html>

Vincent J., 2017. Gaudin : « Il faut que nous serrions un peu plus la ceinture des maires de la métropole » [En ligne] *in* Marsactu. Disponible sur : <https://marsactu.fr/jean-claude-gaudin-il-faut-que-nous-serrions-un-peu-plus-la-ceinture-des-maires/>

ANNEXES

Table des annexes

Annexe 1 : Recensement non exhaustif des initiatives d'agriculture urbaine implantés sur le périmètre de la Métropole Aix Marseille Provence, hors Marseille	2
Annexe 3 : Carte des inégalités écologiques	11
Annexe 4 : Fiches des sites écartées	12
Annexe 5 : Tableaux de contact	20
Annexe 6 : Préconisations et fiche de site Les Charmerettes	21
Annexe 7 : Fiches de site MAMP	22
Annexe 8 : Récapitulatif des données à acquérir	35
Annexe 9 : Méthode évaluation du sol	36
Annexe 10 : Retours d'expérience sur les dispositifs publics de mise à disposition de foncier	37
Annexe 11 : Extrait de l'annuaire de la Cité de l'agriculture	38

Annexe 1 : Recensement non exhaustif des initiatives d'agriculture urbaine implantés sur le périmètre de la Métropole Aix Marseille Provence, hors Marseille

Commune	Initiatives	Acteurs
Aix-en-Provence	Jardins partagés Charte de l'arbre d'Aix-en-Provence Synergie services publics de nettoyage et d'arrosage Mur Végétal Permis de végétaliser	CPIE Collectif "Pays d'Aix en Transition", dont Green Cantines Centre Social Incroyables Comestibles SNCF
Vitrolles	Garden Lab (protection par l'acquisition, zonage, installation maraîchère) Jardins partagés	Pouvoirs publics (protection par l'acquisition, zonage) Association Vitrollaise pour l'animation et l'entretien des Équipements Sociaux
CT Istres	Fos-sur-mer: <u>légumerie d'insertion</u> , bio et local (55km), ouverte aux particuliers	association Ameli Provence.
CT Martigues	Le jardin d'insertion « <u>Graines de Soleil</u> » Opération " <u>Paniers fraîcheur</u> " (SNCF)	
CT Aubagne	Charte Agricole Le CETA d'Aubagne et la marque collective locale « Les Jardins du Pays d'Aubagne »	Commune Agriculteurs

Annexe 2 : Compte Rendu Claire Gausset

Compte rendu de l'entretien avec Claire Gausset - 2020/08/10 - En attente de validation

Concernant le Plan d'Action Métropolitain en faveur de l'Agriculture Urbaine (PAU) :

UNE VOLONTÉ POLITIQUE À L'ORIGINE DU PAU

Le PAU émane d'une commande directe du cabinet de la Présidente de la Métropole et portant dans un premier temps sur le territoire de Marseille. Ce périmètre d'intervention se justifie techniquement par un déploiement du PAU en plusieurs phases. Ainsi, la première phase se base sur la prévalence de l'agriculture urbaine à Marseille, tant en termes de dynamisme des projets que de structuration du réseau. La Direction Agriculture s'est vue attribuer la commande par le DGS et le DGA AFPEN en raison du caractère agricole du sujet, malgré que celui-ci relève d'une multiplicité d'expertises et d'autres fonctions que la finalité productive et nourricière.

Cette volonté politique affichée valide certaines actions de reconquête agricole déjà engagées par les équipes techniques. Ce fut l'occasion d'identifier les interlocuteurs privilégiés au sein des autres services de la métropole, allant même jusqu'à constituer des groupes de travail. Certains sujets deviennent plus faciles à défendre tandis que d'autres services se saisissent d'eux-mêmes des questions proches de l'agriculture urbaine. Par exemple, le service de la planification urbaine a sollicité la direction agriculture pour collaborer sur un projet de cartographie des espaces de nature en ville. Ce projet cartographique sera potentiellement l'occasion de repérer des terrains nus et vacants valorisables par une activité de mise en culture.

Cependant, cette volonté politique initiale mobilise un service qui doit déjà s'assurer de l'avancement des dossiers agricoles à l'échelle métropolitaine : c'est pourquoi la direction agriculture a sollicité dès le départ une création de poste pour la mise en oeuvre de ce plan, sans succès. La commande semble concerner avant tout la Direction Agriculture, laissant ainsi la coopération interservices à la disponibilité de chacun et chacune. De plus, cette volonté n'a pas vraiment été renforcée par un.e élu.e²⁵ saisi.e de ses thématiques. Aucun.e responsable n'est saisi du PAU au point d'être "**identifié[e] comme monsieur [NDLR : ou madame] Agriculture urbaine**".

OUTILS MIS EN OEUVRE

Suite à cette commande politique, il s'agissait d'abord d'établir un "Tableau des 100 initiatives en agriculture urbaine". Il a été réalisé en partenariat avec l'ensemble des directions métropolitaines, le Département (qui s'est d'abord impliqué dans l'élaboration stratégique du plan, puis qui s'est repositionnée en tant que soutien financier, à mesure que la perspective de fusion Métropole - CD13 s'est éloignée), la Chambre d'Agriculture, la

²⁵ Christian BURLE est l'actuel Vice président à l'agriculture, la viticulture et la ruralité. Il était déjà Vice-président à l'agriculture dans la précédente mandature.

SAFER, la SOLEAM, la Ville de Marseille (qui a assez peu contribué) et surtout la Cité de l'agriculture. Cette dernière fournit les données de son annuaire recensant de manière plus large les différents projets marseillais en faveur de l'agriculture urbaine et de l'alimentation durable.

Ce tableau recense les initiatives préexistantes sur le territoire mais aussi les projets à venir. Il les replace dans les différents maillons du système alimentaire. Il répertorie également des actions transversales menées et à mener par les services de la Métropole (intégration de l'agriculture urbaine au Plan Local d'Urbanisme, tarification de l'eau, actions sur le foncier ...). Enfin, cette grille est le support au recensement et de prospection des soutiens métropolitains aux projets d'agriculture urbaine, pour peu qu'ils aient une vocation de recherche et expérimentation ou d'essaimage.

La formalisation de la volonté politique dans un plan d'action renforce les actions déjà engagées sur le terrain au sein de la Direction Agriculture. En effet, à travers ce tableau des 100 initiatives, les services techniques agricoles valorisent et facilitent des projets de reconquête agricole, qui avançaient difficilement sans validation politique préalable. Ces terrains agricoles sont pour la plupart en périphérie de la ville et présentent des configurations relativement similaires aux dossiers ruraux fréquemment rencontrés par les équipes (terres agricoles jamais remaniées, interlocuteurs et opérations d'aménagements classiques).

Degré d'urbanité	Localisation	Statut d'urbanisme	Description et statut d'avancement
Périphérie	La Maussane	AU au PLU 2013 Devenu A au PLUi	Terrain acquis par la SAFER en décembre 2019. Rétrocession à la SCIC Terre Adonis ou directement à la Métropole dans le cadre de la convention d'aménagement rural entre la SAFER et la métropole. Etudes en cours 2 options possibles : acquisition différée par un agriculteur auprès de la SCIC / ou signature d'un bail rural auprès de la Métropole
	Ste Marthe	U au PLU 2013 /situé dans une ZAC SOLEAM Devenu AU strict au PLUi	Foncier de la SOLEAM, futur bien de retour à la Métropole (lorsque le périmètre de ZAC aura été réduit).

		Prévu pour sortir de la ZAC et être reclassé en A et N lors prochaine modification PLUi	La structure porteuse de l'appel à projet est donc pour l'heure la SOLEAM, en tant que propriétaire actuel. Mais la Métropole collabore de près à cet AAP en tant que future détentrice des baux ruraux qui seront signés.
	Vallon-Régny (projet « le verger »)	U dans ZAC SOLEAM	Projet au cœur d'un îlot urbain (hors sol). Maîtrise d'ouvrage du projet agricole par le promoteur à qui la SOLEAM a cédé l'îlot.
	Parc agricole des Piémonts de l'Etoile	Divers zonages U / A / N	Etude de programmation lancée par la Métropole en janvier 2021 pour aménagement et gestion coordonnée entre les différents acteurs du monde rural et urbain.
	La Savine	U et UV (parc urbain)	Projet de ré-usage transitoire et pérenne des terrains dans le cadre renouvellement urbain de la Savine / Vallon des Tuves (démolitions de logement). Etude en cours sur la transition du plateau central de La Savine. Forum prévu sur site le 15/09. Pilotage : Mission Renouvellement Urbain de la Métropole.
Intra-urbain	Frais Vallon		Projet de ferme urbaine en Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (5000 habitants), au sein d'un espace collinaire de 8ha en pied d'immeubles, détenu par un bailleur social, et en cours d'acquisition par Ville et Métropole. Avis favorable de la direction générale adjointe pour le lancement d'un marché d'AMO pour préparer la mise à disposition du terrain à un

			porteur de projet qui sera en charge du montage d'une ferme urbaine .
	Recensement de foncier disponible		Le repérage du foncier métropolitain disponible montre que la Métropole ne détient qu'une petite partie du foncier réellement disponible. Travail multipartenarial à prévoir (inclure Ville et CD13, puis grands propriétaires).
	Mise à disposition du foncier		Idem, ou travailler sur du foncier intra-urbain dans des communes hors Marseille (ex. La Barbière à St-Victoret)

Tableau récapitulatif des interventions foncières métropolitaines en AU

AVANCEMENT

Le COVID-19 a ralenti la mise en œuvre du PAU. Les premiers dossiers réglés concernent des sujets de fond et transversaux comme la tarification agricole, les réflexions sur l'intégration de l'agriculture urbaine au PLU. Des points de blocages administratifs dans les dossiers sur le foncier sont levés. Des projets opérationnels ont pu voir le jour :

- La Halle de producteurs de la Barasse est ouverte au public depuis le 4 juin. Elle a rencontré un franc succès puisqu'elle répond à des besoins territoriaux exacerbés par la crise du COVID19. En effet, cette période de confinement a induit une réorientation des débouchés à la dernière minute pour les agriculteurs commercialisant en circuits longs et dépendants d'une logistique enrayée, vers les marchés locaux d'une ville redoutant la pénurie alimentaire.
- Les projets de fermes portés par la Cité de l'agriculture (dans le 15e arrondissement) et Cultures Permanentes (au sein du Campus Nature Provence, dans le lycée des Calanques) ont pu mener à bout les travaux d'aménagement du terrain ou de mise en culture.

AMBITIONS

L'écho médiatique est pensé et travaillé sur l'ensemble du plan d'action plutôt que sur quelques dispositifs concrets et bien lisibles pour le grand public.

Les équipes se saisissent des dossiers à mesure de leur dimensionnement en ressources humaines, selon leurs sensibilité sur le terrain et selon les disponibilités de chacun.

Concernant la mise à disposition de foncier intraurbain

LE RECENSEMENT DE FONCIER POTENTIEL SURÉVALUE LE FONCIER DISPONIBLE :

URBANSIMUL, SIG. pour plus de détails, contacter > Loic PAILLOT : 06.17.41.59.77

FACE AU FAIBLE NOMBRE DE FONCIER MÉTROPOLITAIN DISPONIBLE :

- **Ouvrir les discussions avec la Ville de Marseille**

La Ville de Marseille est le propriétaire foncier public majeur. Il est donc envisagé d'entrer en discussion avec celle-ci pour proposer un travail commun vers la mise à disposition de foncier en intra-urbain. La Métropole pourrait offrir ses capacités structurelles de portage d'appel à projets ainsi que son expérience en agriculture urbaine (réseau, compétences) en échange d'un partenariat sur la mise à disposition de foncier municipal. Cependant, ce travail coopératif relève d'un avenir incertain en raison des oppositions politiques prévisibles entre la Ville et la Métropole dans la nouvelle mandature.

- **Des discussions déjà engagées avec les grands propriétaires à Marseille à relancer ?**

En 2018, la Métropole avait déjà engagé des discussions avec les grands propriétaires marseillais en envoyant des courriers officiels de la part de Danièle Garcia, membre du bureau déléguée à Viticulture, aux Forêts et aux Paysages, sans aucune réponse. Les propriétaires contactés étaient :

- SNCF réseaux et SNCF Gares et Connection,
- Ville de Marseille (lettre adressée à Monsieur le Maire),
- Hôpitaux,
- RTM,
- Aix Marseille Université,
- Grand Port Maritime de Marseille,
- Euroméditerranée.

« Mais c'était un autre temps » souligne Claire Gausset. Les questions d'agriculture urbaine et de nature en ville sont devenues récemment prégnantes dans les sujets de société.

De plus, ce courrier sollicitait l'attention de quelques propriétaires privés sur les besoins en foncier spécifiques de quelques porteurs de projet, recensés par la Cité de

l'agriculture. En effet, le courrier joignait des fiches de présentation de projets et de leurs recherches de foncier. D'un côté, la description des besoins en foncier est nécessaire pour illustrer les potentialités derrière un terrain non valorisé auprès de personnes non sensibilisées à l'agriculture urbaine. Mais de l'autre côté, cela peut potentiellement entraîner un effet restrictif sur le bon vouloir des propriétaires fonciers ou encore un effet de censure dans le recensement de terrains potentiels. Par exemple, les propriétaires ont peut-être pu avoir l'impression d'être sollicités ponctuellement pour des requêtes spécifiques et isolées plutôt que de faire partie d'un dispositif public pour lequel toute participation est la bienvenue.

A l'heure actuelle, il n'y a pas de connaissances sur les positionnements des propriétaires fonciers privés ou parapublics par rapport à la mise à disposition de foncier. De plus, une vigilance est de mise pour éviter que la Métropole et l'agriculture urbaine ne deviennent que la caution environnementale des projets de construction.

- **Persister sur la priorisation de terrains de pleine terre**

La priorité donnée aux terrains en pleine terre s'explique par l'abondance de ces terrains sur Marseille, l'avantage pécunier de se saisir des terrains nus en pleine terre par rapport aux coûts d'aménagements d'autres structures, mais aussi et surtout dans l'optique de préserver les surfaces naturelles restantes. Pour Claire Gausset, il s'agit de *"sauver ce qu'il reste à sauver"*.

Annexe : Questions posées

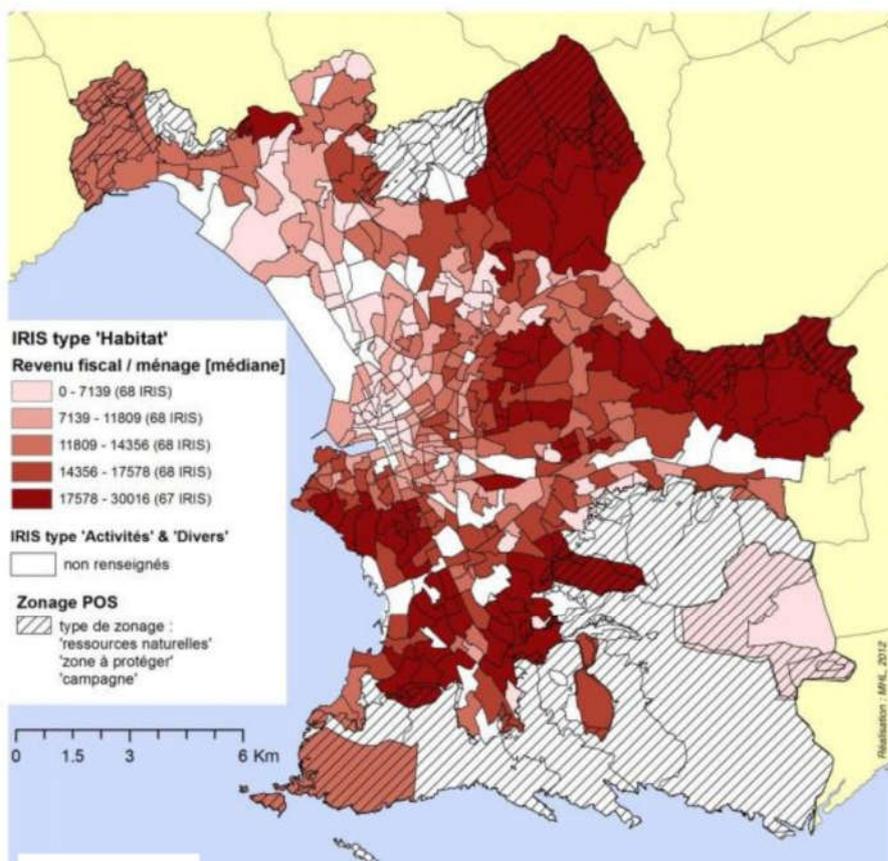
Concernant le plan d'action

- de qui émane le plan d'action ? il y a une volonté politique derrière ? qui sont les services et personnes concernées ? qui gère quoi ? comment cela a été décidé ?
 - que pensez vous de la séparation entre agriculture en intraurbain et celle plus en périphérie ?
- quels avancements pour le plan d'action dans sa globalité ?
- quelles ambitions pour le plan d'action ? quel écho médiatique souhaité ?

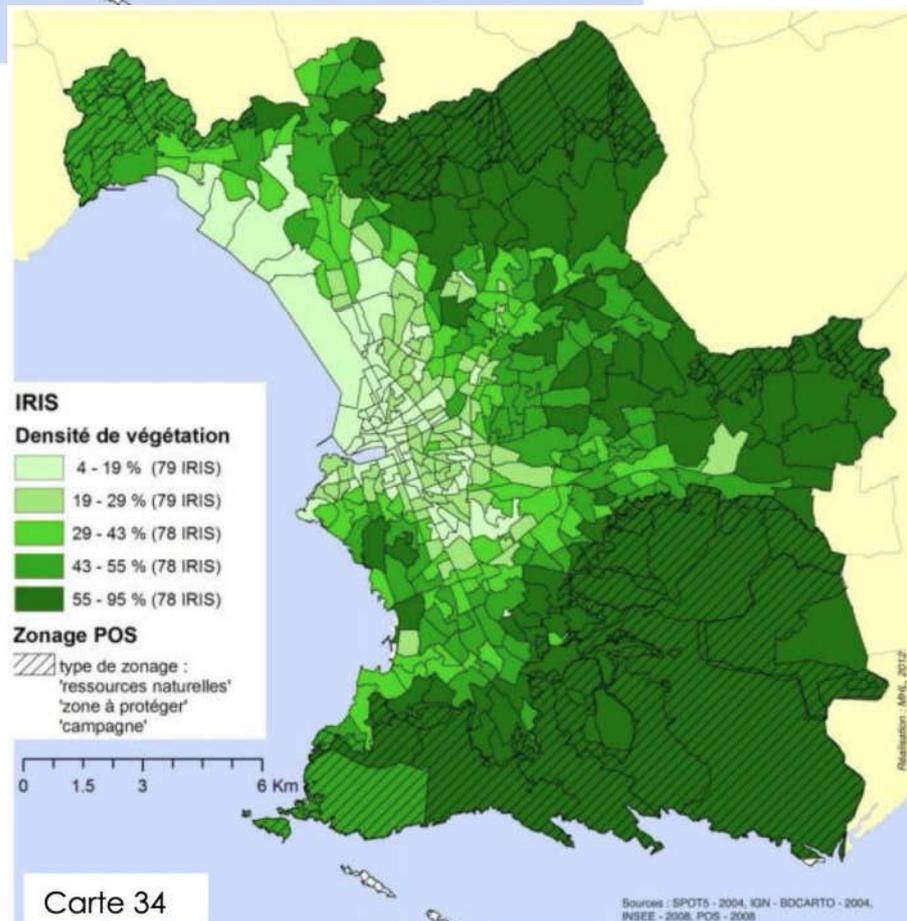
Concernant l'accès au foncier

- Comment s'y est pris le SIGiste pour sa liste de foncier ?
 - contact ?
- de tous les terrains potentiels, seulement 14 métropolitains -répondant à un cahier des charges assez spécifiques- ont été identifiés, et parmi ces 14, seulement 4-5 sont effectivement mobilisables. est-ce qu'au regard du nombre assez restreint de terrains, vous envisagez de faire autrement ? **inclure d'autres types de localisations, comme les toits ou les parkings désaffectés**, ou inclure d'autres types de propriétaires dans l'appel à projet ?
- quelles difficultés avez-vous rencontré pour faire avancer les dossiers par rapport aux terrains que nous avons visité ? qu'en est-il des autres (hotel d'entreprise, verduron, ...) ?
- Selon vous, pourquoi il y a autant de terrains dans Marseille non valorisé sans que cela n'aboutisse sur une mise à disposition ?
- quels seraient les leviers pour la suite, pour envisager une meilleure coopération inter services / inter propriétaires ?

Annexe 3 : Carte des inégalités écologiques



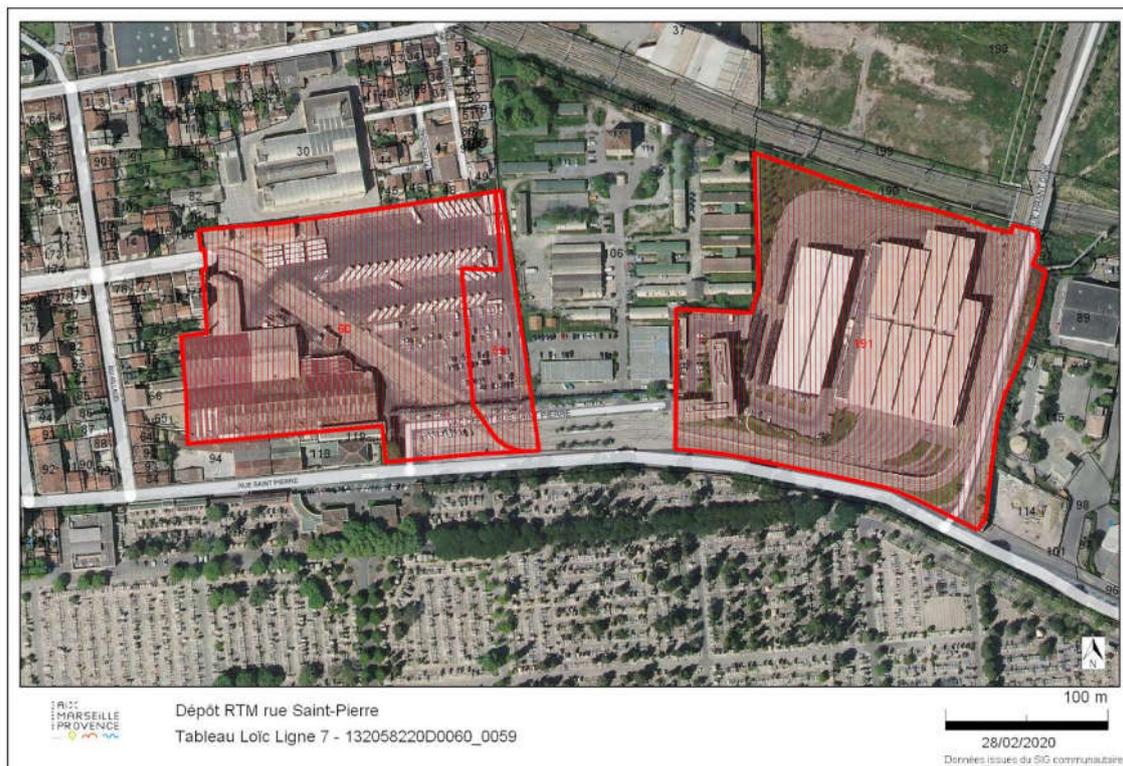
Carte 35



Carte 34

Annexe 4 : Fiches des sites écartées

Dépôt Tram St-Pierre



LOCALISATION			
Commune	Marseille		
Arrondissement	13005		
Adresse	459 rue St-Pierre		
FONCIER			
Morcellement (n parcelles)	2	Propriétaire	Métropole Aix-Marseille-Provence
Surface (m ²)	14848	Interlocuteurs	RTM
USAGES			
Usages actuels	Utilisé par la RTM, espaces imperméabilisés		
Projet(s)	N.C.		
Horizon de disponibilité (ans)	N.C.		
CONTRAINTES			
Utilisation par la RTM, espaces imperméabilisés utilisés pour stationnement.			
REMARQUES COMPLÉMENTAIRES			
Éventuellement, un projet sur toit, si la portance et les accès l'autorisent.			
SUITE À DONNER			
Aucune, à archiver. MAJ 2020/09/2			

St Menet



LOCALISATION

Commune	Marseille
Arrondissement	13011
Adresse	Chemin du Mouton

FONCIER

Morcellement (n parcelles)	1	Propriétaire	Métropole Aix-Marseille-Provence
Surface (m ²)	10954	Interlocuteurs	Centre de Culture Ouvrière de St Menet

USAGES

Usages actuels	Aire d'accueil des gens du voyage de St-Menet
Projet(s)	Travaux de mise aux normes et de réhabilitation par la Métropole (en régie) puis gestion confiée à la société Alotra
Horizon de disponibilité (ans)	Indisponible

CONTRAINTES

Aire d'accueil des gens du voyage

REMARQUES COMPLÉMENTAIRES

Projet d'accessibilité alimentaire ou de gestion des déchets organiques (jardins partagés, composteurs, ...) en lien avec le CCO, à proximité ou sur le site

SUITE À DONNER

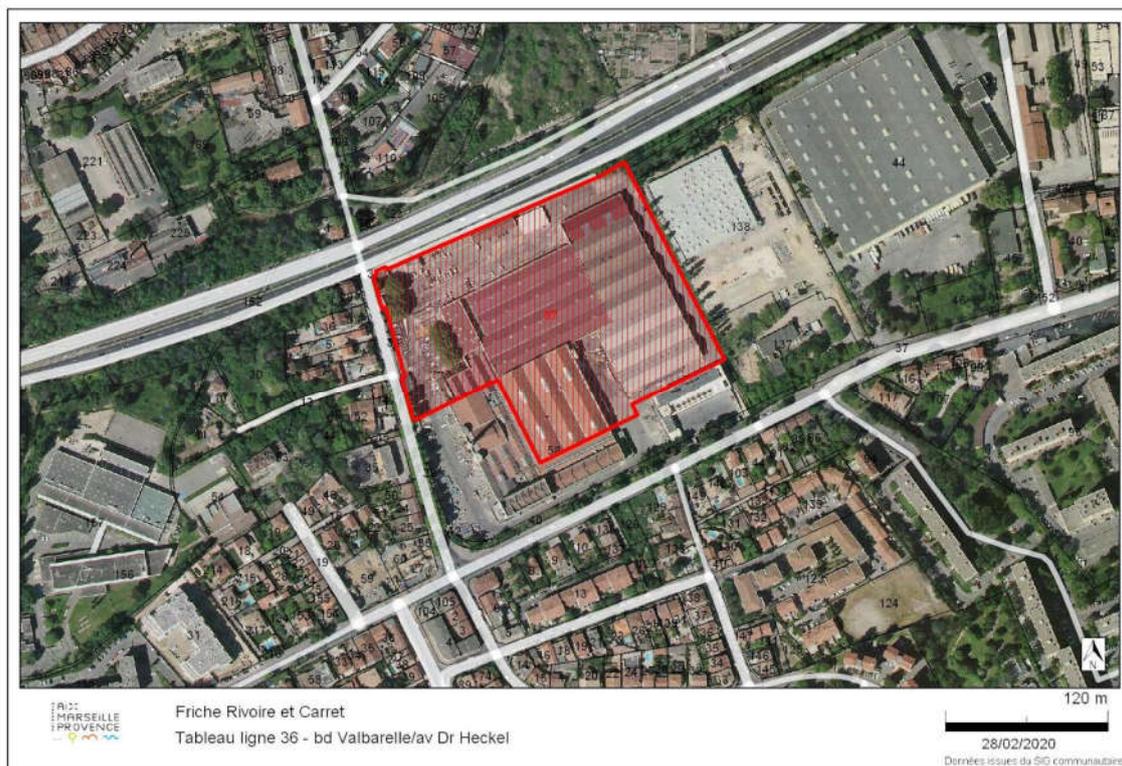
Aucune, à archiver. MAJ 2020/09/07

Dépôt engins de chantier



LOCALISATION			
Commune	Marseille		
Arrondissement	13014		
Adresse	Boulevard Larousse		
FONCIER			
Morcellement (n parcelles)	1	Propriétaire	MAMP
Surface (m ²)	3755	Interlocuteurs	N/A
USAGES			
Usages actuels	Utilisation, dépôt engins de chantier		
Projet(s)	N/A		
Horizon de disponibilité (ans)	Indisponible		
CONTRAINTES			
Pas d'espaces en pleine terre exploitables, utilisation pour stationnement d'engins de chantier			
REMARQUES COMPLÉMENTAIRES			
N.C.			
SUITE À DONNER			
Aucune, à archiver. MAJ 2020/09/07			

Friche Rivoire et Carret



LOCALISATION

Commune	Marseille
Arrondissement	13011
Adresse	Impasse Honorine

FONCIER

Morcellement (n parcelles)	1	Propriétaire	Ville de Marseille
Surface (m ²)	34 560	Interlocuteurs	N/A

USAGES

Usages actuels	Services de la communauté urbaine (? à vérifier)
Projet(s)	Collectif d'habitants souhaitant y voir un pôle culturel (médiathèque, maison du patrimoine, label "patrimoine du XXe siècle". Etude de faisabilité en 2008. Concours de projet "logements haute valeur environnementale"
Horizon de disponibilité (ans)	Indisponible

CONTRAINTES

Pas d'espaces en pleine terre

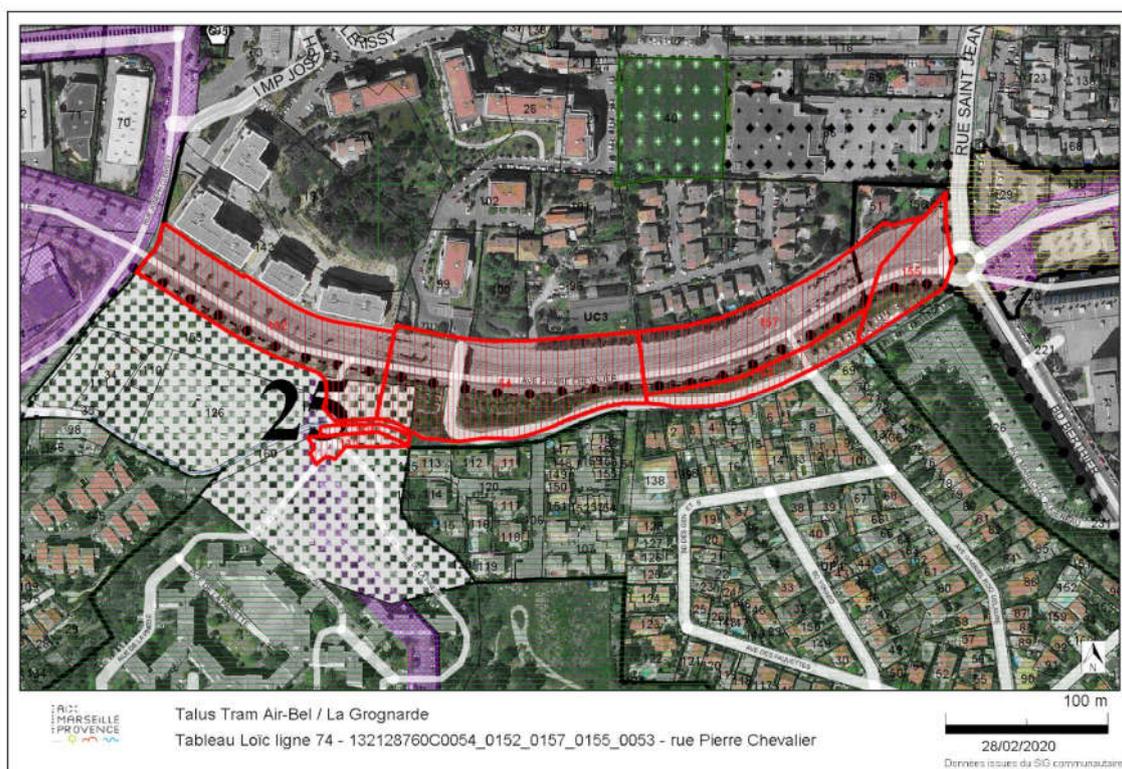
REMARQUES COMPLÉMENTAIRES

Vitrine agriculture urbaine indoor / Ressourcerie pour agriculture urbaine (cf. PAU MAMP)

SUITE À DONNER

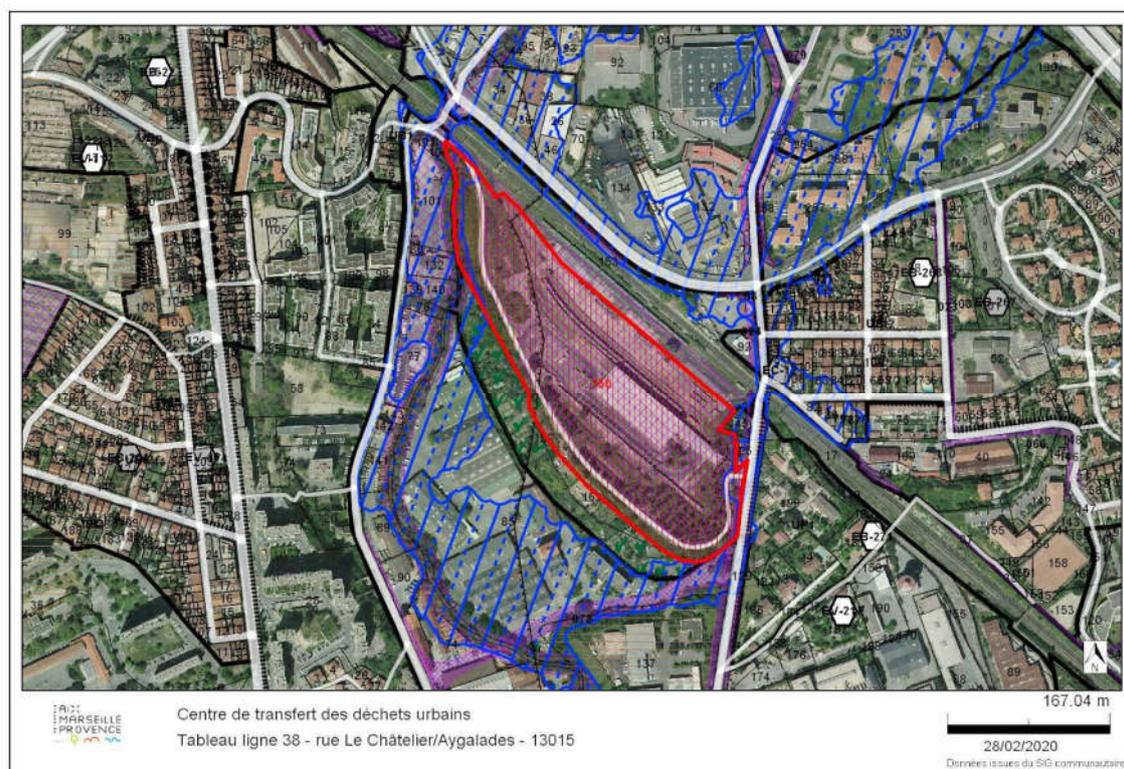
Aucune, à archiver. MAJ 2020/09/07

Emprise tram et talus



LOCALISATION			
Commune	Marseille		
Arrondissement	13011		
Adresse	Rue Pierre Chevalier		
FONCIER			
Morcellement (n parcelles)	1	Propriétaire	MAMP
Surface (m ²)	14524	Interlocuteurs	N/A
USAGES			
Usages actuels	Talus aménagé paysagèrement (non comestible ni approprié par les habitants)		
Projet(s)	N/A		
Horizon de disponibilité (ans)	Indisponible		
CONTRAINTES			
Talus aménagé paysagèrement			
REMARQUES COMPLÉMENTAIRES			
Incroyables comestibles, végétalisation de rue, etc.			
SUITE À DONNER			
Aucune, à archiver. MAJ 2020/09/07			

Centre de transfert urbain



LOCALISATION			
Commune	Marseille		
Arrondissement	13015		
Adresse	Rue le Châtelet		
FONCIER			
Morcellement (n parcelles)	1	Propriétaire	MAMP
Surface (m ²)	3824	Interlocuteurs	N/A
USAGES			
Usages actuels	Centre de transfert de déchets urbains		
Projet(s)	N/A		
Horizon de disponibilité (ans)	Indisponible		
CONTRAINTES			
Pas d'espaces en pleine terre exploitables (fossés)			
REMARQUES COMPLÉMENTAIRES			
N.C.			
SUITE À DONNER			
Aucune, à archiver. MAJ 2020/09/07			

Annexe 5 : Tableaux de contact

Nom	Fonction	Organisme	Thèmes	Contact	1er contact	Relance	RDV	CR
GIOMAR Xavier	Ingénieur de recherche	AgroParisTech	Suivi du stage		N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
TURBET DELOF Lucas	Chargé de mission déploiement AU	Cité Agri	Maitre de stage		N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
Contexte, appropriation de la mission								
CONSALES Jean Noel		AMU	Stage Jeux d'acteurs territoire	06 12 23 37 84	Mail 18/03/20	Tél 23/03/20 Mail 24/03/20	24/03/20	oui
MOREL-CHEVILLET Guilla	Coor de recherche	ASTREDHOR	Spécificité AU à Marseille		Lkd'im 18/03/20	x	x	x
DURRIEU Yoann	Chargé de mission	EXP'AU	Diagnostic de site	yoann.durrieu@agroparistech.fr	Mail 23/03/20	x	25-26/03	oui
FACHE Giulia	Chargé de mission	EXP'AU	Diagnostic de site		Mail 23/03/20	x	x	x
OHEIX Phénicia	étudiante	IEVU	Démarche accompagnement AAP	perso	x	x	17/03	oui
DUSSAULE Lucie	étudiante	IEVU	Démarche accompagnement AAP	perso	x	x	18/03	oui
MARZLOFF Léa	étudiante	IEVU	Démarche accompagnement AAP	perso	x	x	17/04/20	oui
Benchmark collectivités								
BLED Jacques Olivier	Chef division méthodes et prospective	Ville de Paris	REX	jacques-olivier.bled@paris.fr 06 19 83 69 43	Mail 24/03/20	x	01/04/20	oui
LACROIX David	Chef service des sciences et technique	Ville de Paris	REX	david.lacroix@paris.fr	CC	x	x	x
JEUNE Arthur	Chargé de mission en alternance	Ville de Paris	Outils, compléments	arthur.jeune@paris.fr	x	x	x	x
DANIEL Anne Cécile	Présidente	AFAUP	REX	contact@afaup.org 06 32 11 71 50	01/04/20	x	07/04/20	oui
COLLE Mélanie	Ex-chargé de mission	Parisculteurs	Parisculteurs	mail perso à ne pas diffuser	21/04/20	x	29/05/20	oui
MARTINET Claire	Chargée de Mission Développement	D SOY	REX		21/04/20	x	29/04/20	oui
BARBILLON Anne	Chargée de mission méthode	EXP'AU	Analyses de sol	anna.barbillon@agroparistech.fr	21/04/20	x	27/05/20	oui
M/MAMP								
GAUSSET Claire	Chargée de mission à la Direction Agri	MAMP	Suivi de projet	claire.gausset@ampmetropole.fr			XX/06/20 03/08/20	oui
Porteurs de projet locaux								
MISPOLET Anaud		Le Paysan Urbain	Implantation à Chateau Gombert	06 71 22 80 02	09/06/20	x	09/06/20	oui
AUBERT Pierre-André		Le Présage	Implantation à Chateau Gombert	06 17 94 19 42	09/06/20	x	09/06/20	oui
FOURMONT Jérôme		Tous Jardiniers	Implantation à Chateau Gombert	07 77 00 00 95	09/06/20	x	09/06/20	oui
?		Terre de mars	Implantation à Chateau Gombert	06 50 13 70 02	10/06/20	11/06/20	12/06/20	oui
PFANNER Carl		Le Talus	Implantation à Chateau Gombert	06 45 93 80 75	08 / 06 / 20	x	08 / 06 / 20	

Annexe 6 : Préconisations et fiche de site Les Charmerettes

Domaine des Charmerettes

Préconisations en vue du développement d'un projet
d'agriculture urbaine



©Cité de l'agriculture

Table des matières

Contexte.....	3
1. Un site propice au développement de différents scénarios.....	3
2. Scénario agricole : maintien d'une activité à dominante productive	7
2.1. Des productions diversifiées requérant une bonne technicité maraîchère	7
2.2. Des outils de production faiblement mécanisés [...]	9
2.3. Une production soutenue par des activités de diversification	10
2.4. Un environnement socio-économique riche sur lequel s'appuyer	11
3. Suites à donner	14
3.1. Etudes à réaliser	14
3.2. Mise à disposition et accompagnement	14
Annexe - Fiche de site.....	17

La Cité de l'agriculture

Laboratoire urbain d'actions, de recherche et de fédération des initiatives autour de l'agriculture et de l'alimentation durables, La Cité de l'agriculture est une association marseillaise fondée en 2015.

En pensant la ville à travers le prisme des enjeux environnementaux, alimentaires et agricoles, elle œuvre pour l'émergence d'une société nouvelle à travers la transition agro-écologique. Convaincue de la nécessité d'une action solidaire et collective, la Cité de l'agriculture conjugue expérimentations et expertise autour d'un nouveau modèle sociétal et économique pour le mettre à disposition du plus grand nombre.

Contexte

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône envisage le développement d'un projet d'agriculture urbaine sur le site des Charmerettes, dont l'acquisition est en cours, situé dans le 9^e arrondissement de Marseille. En tant que partenaire du Conseil Départemental, la Cité de l'agriculture a été invitée à visiter ce terrain le 6 juillet 2020, afin de faire part de ses conseils et préconisations en vue de l'émergence d'un projet.

Un compte-rendu de visite a été rédigé et transmis le 9 juillet 2020. Il intègre une fiche de site (état des lieux, en annexe) et quatre ébauches de scénarios. Sur demande du Conseil départemental, le présent document amende et précise la liste de scénarios préétablis (1.), approfondit le scénario "agricole productif" (2.) et aborde les possibilités de recherche d'un candidat et de mise à disposition du foncier (3.).

1. Un site propice au développement de différents scénarios

Les critères favorables à une mise en culture du site semblent tous réunis (potentiel agronomique, accessibilité, topographie, ensoleillement, raccordement en eau et électricité, clôture, etc. - cf. fiche de site en annexe). Les potentialités agronomiques du site sont évidentes (usage agricole passé et actuel) mais devront être affinées par des études de sol.

Au vu de la surface cultivable disponible (6 000 m² environ), différents scénarios de mise en culture sont envisageables, dont les vocations principales sont résumées ci-après :

	Surface	Type de culture privilégié	Débouchés potentiels	Profils de candidats potentiels	Opportunité
Jardin scolaire ou pédagogique	Variable selon l'âge des jardiniers : parcelles d'1 m ² pour les plus petits à 20 m ² pour les adolescents	Légumes d'hiver, de garde ou primeur sauf si centre aéré impliqué dans le projet (vacances d'été à anticiper)	Autoconsommation (et selon les projets : restauration collective, paniers familiaux, atelier cuisine ou pique-niques occasionnels)	Association, en partenariat étroit avec des équipes pédagogiques	Pédagogie par projet avec les groupes scolaires environnants
Jardin familial	40 m ² par famille (potentiel pour 113 familles sur 6 500 m ²)	Maraîchage principalement (cf. charte des jardins familiaux)	Autoconsommation	Habitants du quartier, jardiniers des jardins de Joseph Aiguier	Extension du jardin familial Joseph Aiguier
Jardin partagé	Pas de prérequis	Selon résultats des concertations	Autoconsommation	Association d'habitants du quartier	Diversifier l'offre du quartier en espaces verts/de respiration
Jardin d'insertion ou espace test agricole	Microferme : de 2 000 m ² à 1 ha	Maraîchage bio-intensif, cultures très diversifiées.	Vente directe, restaurateurs	Personnes éloignées de l'emploi avec une sensibilité ou une expérience pour l'agriculture, jeunes diplômés ou personnes en reconversion voulant tester leurs connaissances avant de se lancer ou de trouver du foncier	Approche économique et sociale de l'agriculture, soutient l'insertion sur le marché du travail
Exploitation maraîchère à dominante productive	Microferme : de 5 000 m ² à 1 ha	Idem ci-dessus, avec notamment des produits ultra-frais ou variétés supportant mal le transport. Produits à haute valeur ajoutée.	Vente directe, restaurateurs, formations autour de l'acte de production	Jeunes diplômés ou personnes en reconversion voulant s'installer avec des productions ou activités innovantes	Création d'une activité économique, nouvel accès à des produits locaux

Pour rappel, les éléments suivants, de par leur impact sur le site, seront à prendre en compte dans le choix du scénario :

- La présence actuelle sur le site d'un maraîcher rend possible son association au futur projet. Selon le scénario envisagé, l'appétence du maraîcher et le mode de mise à disposition du foncier (type de contrat), son statut pourra être identique (maraîcher exploitant) ou adapté à un nouveau projet (formateur de stagiaires/futurs exploitants agricoles, encadrant technique de chantiers d'insertion, coordinateur de jardin, etc.) ;
- Le site fait l'objet d'un certain attachement local et d'une exposition médiatique (plusieurs articles de médias locaux, sur l'existant comme sur l'avenir du site, sont disponibles en ligne).

Par exemple :

- Marsactu, 2020. Réduit par un projet immobilier, l'îlot des Charmerettes pourrait devenir un parc public. [En ligne] Disponible sur : <https://marsactu.fr/reduit-par-un-projet-immobilier-lilot-des-charmerettes-pourrait-devenir-un-parc-public/>
- La Marseillaise, 2020. Domaine des Charmerettes : les recours se multiplient [En ligne] Disponible sur : <https://www.lamarseillaise.fr/societe/domaine-des-charmerettes-les-recours-se-multiplient-FJLM082689>
- France Bleu Provence, 2020. France Nature Environnement se mobilise pour sauvegarder une zone agricole en plein Marseille [En ligne] Disponible sur : <https://www.francebleu.fr/infos/environnement/france-nature-environnement-se-mobilise-pour-sauvegarder-une-zone-agricole-en-plein-marseille-1592328554>
- Maritima Médias, 2020. Marseille. La ferme des Charmerettes menacée par un projet immobilier [En ligne] Disponible sur : <https://www.maritima.info/depeches/environnement/marseille/68519/marseille-la-ferme-des-charmerettes-menacee-par-un-projet-immobilier.html>
- Swissinfo, 2020. A Marseille, une enclave suisse s'invite dans la campagne électorale [En ligne] Disponible sur : <https://www.swissinfo.ch/fre/a-marseille--une-enclave-suisse-s-invite-dans-la-campagne-%C3%A9lectorale/45857292>

Focus : les jardins familiaux Joseph Aiguier

Situés à moins de 400 m à vol d'oiseau du domaine des Charmerettes , ces jardins sont à l'initiative de Joseph Aiguier, souhaitant offrir un lieu propice aux "cures d'air" pour ses ouvriers. Depuis, la Fédération Nationale des Jardins Familiaux est devenue propriétaire des lieux, suite à la donation de la famille Aiguier.



© Radio France - Tony Selliez

C'est un véritable îlot de fraîcheur qui s'étend sur 2,7 ha abritant 115 parcelles de 20 à 40 m², 2 jardins pédagogiques mais aussi des espaces de vie et de logistique (cabanons, équipements, aires de jeux et de loisirs). Cette échappatoire au "brouhaha" de la ville attire : 400 personnes sont sur liste d'attente en 2014.

Le tracé des 4 voies du Boulevard Urbain Sud passe sur 20 % de la surface du jardin dans sa moitié sud, assez pour perturber le cadre apaisé, selon certains jardiniers. Depuis 2015, les jardiniers militent contre le projet, dont le premier tronçon a été inauguré en juillet 2020. Le devenir des deux autres tronçons du projets fait encore l'objet de discussions, désormais sous l'impulsion de la nouvelle équipe municipale, dont plusieurs élus ont milité aux côtés des jardiniers.

Sources/En savoir plus :

- Marsactu, 2014. Le Jardin Joseph Aiguier ne veut pas passer sous la rocade. [En ligne] Disponible sur : <https://marsactu.fr/le-jardin-joseph-aiguier-ne-veut-pas-passer-sous-la-rocade/> [Consulté le 25 août 2020]
- Marsactu, 2017. A Mazargues, les jardins familiaux n'attendent pas le passage du bus. [En ligne] Disponible sur : <https://marsactu.fr/a-mazargues-les-jardins-familiaux-nattendent-pas-le-passage-du-bus/> [Consulté le 25 août 2020]

2. Scénario agricole : maintien d'une activité à dominante productive

Le site étudié est un terrain de 6 000 m², plat, d'un seul tenant, disposant d'un bon ensoleillement, protégé de son environnement urbain (haies, arbres, clôture, voisinage résidentiel) et d'une bonne accessibilité (portail large, route peu empruntée, sentier terrassé).

Pour une vision du site dans son état actuel, cf. fiche de site en annexe.

Ces caractéristiques offrent l'opportunité de préserver la vocation productive du site, voire la présence du maraîcher l'exploitant actuellement (s'il souhaite poursuivre son activité). Les paragraphes suivants s'intéressent donc à la mise en place d'un projet d'agriculture urbaine dont l'activité principale est la production.

2.1. Des productions diversifiées requérant une bonne technicité maraîchère

Les cultures relevées sur place sont principalement maraîchères (tomates, courgettes, poivrons, aubergines, radis, brocolis notamment). Ces dernières sont en effet souvent privilégiées en milieu urbain, éventuellement accompagnées de productions à haute valeur ajoutée (plantes aromatiques, safran, etc.). En effet, la plupart des autres cultures, comme les céréales, requièrent des surfaces plus conséquentes pour un rendement moindre, et s'avèrent plus complexes à la commercialisation en circuit court. L'élevage présente également un besoin surfacique supérieur, et fait face à des risques d'incompatibilité avec le voisinage (nuisances olfactives et sonores notamment). Outre le besoin de surface, certaines productions comme les fruits, olives et vignes nécessitent pour l'exploitant de disposer d'un foncier pérenne (entrée en production après plusieurs années), rare en milieu urbain.

L'exploitation actuelle des sols et leurs caractéristiques observées (terre meuble, argileuse, de pierrosité moyenne) présentent donc des conditions idéales pour le maraîchage. Malgré l'absence de suspicion de pollution (passé agricole, pleine terre,

jamais bâti), cette vision sera à confirmer et affiner par des analyses de sol, appréciables pour la bonne connaissance d'un terrain par son exploitant.

Les techniques de production pouvant être privilégiées sont celles se rapprochant du bio-intensif, principalement basées sur :

- Une forte densité de culture ;
- De nombreuses rotations ;
- Un travail du sol minimal.

De cette manière, l'exploitant optimise la petite surface à sa disposition, les services écosystémiques rendus par le sol vivant et la biodiversité, tout en économisant du temps de travail. Ce mode de production présente également l'avantage de réduire les nuisances et pollutions en excluant les intrants chimiques et en réduisant la mécanisation (peu compatible avec un environnement résidentiel), tout en assurant une commercialisation optimale (importance de la demande en produits frais biologiques en ville).

Les cultures maraîchères pourront être complétées de productions annexes, à même d'assurer un complément de revenu au producteur tout en occupant des espaces périphériques (bordures du site par exemple) non valorisables en maraîchage : production d'œufs, de miel, de plantes aromatiques par exemple, ou encore d'arbres fruitiers si la pérennité du foncier est assurée. Actuellement, des céréales sont cultivées en bordure de parcelle (maïs) : elles peuvent servir par exemple de nourriture aux quelques animaux présents sur l'exploitation.

Les surfaces limitées et la grande diversité des cultures requièrent un certain niveau de technicité de la part de l'exploitant. Une formation agricole sera à privilégier : BPREA, BTS agricole ou ingénieur agronome par exemple, avec une spécialisation en productions horticoles ou maraîchères. Ces connaissances techniques pourront être complétées par une sensibilité ou expérience portant sur les modes de production respectueux de l'environnement et adaptés à la production sur petite surface. De plus, selon le modèle économique envisagé (proportion d'activités de diversification), une appétence pour la pédagogie et la sensibilisation à la protection de l'environnement pourra être un atout.

2.2. Des outils de production faiblement mécanisés avec un potentiel d'innovation

2.2.1. Matériel agricole

Les micro-fermes privilégient la petite mécanisation (motoculteur, petit tracteur) pour un travail du sol léger, voire exclusivement manuel (principalement pour les récoltes fragiles et/ou à haute valeur ajoutée). Cette faible mécanisation offre l'avantage de minimiser les investissements en matériel et les charges à supporter (entretien, essence), mais l'exploitant devra rester vigilant aux besoins ponctuels de main d'œuvre (en période de récolte notamment). Comme évoqué précédemment, elle est également compatible avec un environnement résidentiel et la présence de tiers sur le site.

2.2.2. Bâti

Un bâtiment d'habitation est d'ores-et-déjà présent en frange sud du site, à la lisière de l'espace boisé. La question de son devenir devra être posée : maintien de l'habitant actuel, mise à disposition pour le logement du maraîcher, transformation en bâtiment agricole (stockage, transformation, point de vente, espace d'accueil), etc.

Le PLUi du territoire Marseille-Provence, approuvé le 19/12/2019, classe l'ensemble du terrain en Terrain Cultivé à Protéger (TCP). De ce fait, les seules constructions admises sont les abris de jardin (démontables et d'une surface inférieure ou égale à 5 m²) et les châssis et serres (démontables, d'une hauteur n'excédant pas 4 m et d'une surface inférieure ou égale à 2 000 m²). Cette classification rend d'autant plus primordiale la réflexion sur la réutilisation du bâti existant, afin de mettre à la disposition de l'exploitant les espaces nécessaires à l'exploitation (à minima : stockage du matériel, abri et sanitaires).

2.2.3. Intégration au programme immobilier

En complément, le projet de création de logements sur le terrain contiguë pourra prendre en compte, dès sa phase de conception, la proximité du projet agricole, en pensant les continuités possibles entre ces espaces. Les projets d'agriculture sur toiture et en pied d'immeuble sont sans cesse plus nombreux ; les plus ambitieux s'appuient sur une prise en compte des futurs usages agricoles dès la conception du projet

(exemple : une serre sur toiture, une portance suffisante pour la végétalisation, des passerelles aériennes, un accès indépendant et simplifié au toit, etc.).

Exemples :

- Paris - [toits de Chapelle internationale](#), 7 000 m² cultivés en toiture
- Tours - [résidence des Jardins Perchés](#), 2 200 m² cultivés en pleine terre et en toiture
- Marseille - projet le Verger, 1 600 m² cultivés en toiture

Cette perméabilité entre habitat et agriculture permettrait d'agrandir la surface à disposition de l'exploitation agricole, tout en créant des liens entre les futurs habitants et le projet professionnel. Elle viserait de ce fait à maintenir la cohérence du domaine actuel plutôt que son morcellement.

2.3. Une production soutenue par des activités de diversification

L'accès au foncier constitue l'un des principaux obstacles à l'installation agricole, d'autant plus en milieu urbain, où les prix souvent élevés mettent en péril l'équilibre économique des structures. Les principales structures d'accompagnement de porteurs de projets recommandent à ces derniers de ne pas dépasser 30 à 50% d'endettement, néanmoins, dans les faits, ce conseil est souvent peu respecté, par nécessité. La mise à disposition de foncier urbain à un loyer modéré, voire symbolique, peut représenter une première réponse à cette problématique, en diminuant la charge foncière des porteurs de projets et par conséquent en limitant leur endettement.

Par ailleurs, les activités de diversification peuvent renforcer la résilience de la structure, en assurant un revenu complémentaire à l'exploitation. Il est donc important de les considérer comme partie intégrante du modèle économique de l'exploitation. Néanmoins, le choix de la diversification n'est pas anodin : il implique de dédier à ces activités annexes du temps de travail, à dimensionner précisément par le porteur de projet, parfois même de la surface cultivable (espace de vie collective, atelier de transformation, espaces cultivés pédagogiques, etc.). Des arbitrages devront donc être réalisés, en fonction des sensibilités du porteur de projet, de son étude de marché et des priorités stratégiques fixées par le propriétaire.

2.4. Un environnement socio-économique riche sur lequel s'appuyer

De par son implantation en milieu urbain dense, le projet agricole bénéficiera d'un environnement socio-économique à fort potentiel. Il pourra s'appuyer sur cet environnement, tant pour sa recherche de débouchés (commercialisation), de synergies (partenariats) que de recherche de publics.

Cartographie de l'environnement du site - une poche de nature en ville, proche de nombreux établissements d'éducation, de santé et de services sociaux (source : Géoportail)



2.4.1. Débouchés

S'il est recommandé de réaliser une étude de marché en amont de tout projet agricole, certaines pistes peuvent d'ores-et-déjà être envisagées, partagées par de nombreux projets d'agriculture urbaine :

- Vente directe aux particuliers :
 - La charge de la logistique et de la commercialisation est nettement réduite par la proximité immédiate au bassin de consommation. L'astreinte de temps en vente directe est nettement réduite par rapport à une commercialisation sur marché de producteurs (trajet, circulation automobile, montage et démontage du stand) ;
 - Elle peut passer par divers canaux :
 - Vente à la ferme hebdomadaire ;
 - Paniers commercialisés à l'avance (modèle AMAP) ;
- Vente directe aux restaurateurs : ces derniers constituent une demande importante, mais nécessitent un approvisionnement stable et régulier et prévisible dans le temps, permis par une planification de récoltes.

2.4.2. Synergies

Parmi les partenaires non commerciaux envisageables, le jardin familial Joseph Aiguier est emblématique de par sa surface (4 hectares) et son cadre. Il est à proximité immédiate du site et témoigne d'une appétence locale pour le jardinage et la nature. L'exploitant pourra envisager une mutualisation de connaissances et de matériel avec les jardiniers du jardin familial, améliorant ainsi l'ensemble des pratiques. Ces personnes expérimentées ou motivées sont également potentiellement mobilisables pour des chantiers participatifs.

Par ailleurs, des partenariats sont à envisager avec des structures dédiées à l'agriculture urbaine et à l'alimentation durable présentes dans le 9^e arrondissement (association Bigoud', Institut culinaire du 21^e siècle par exemple).

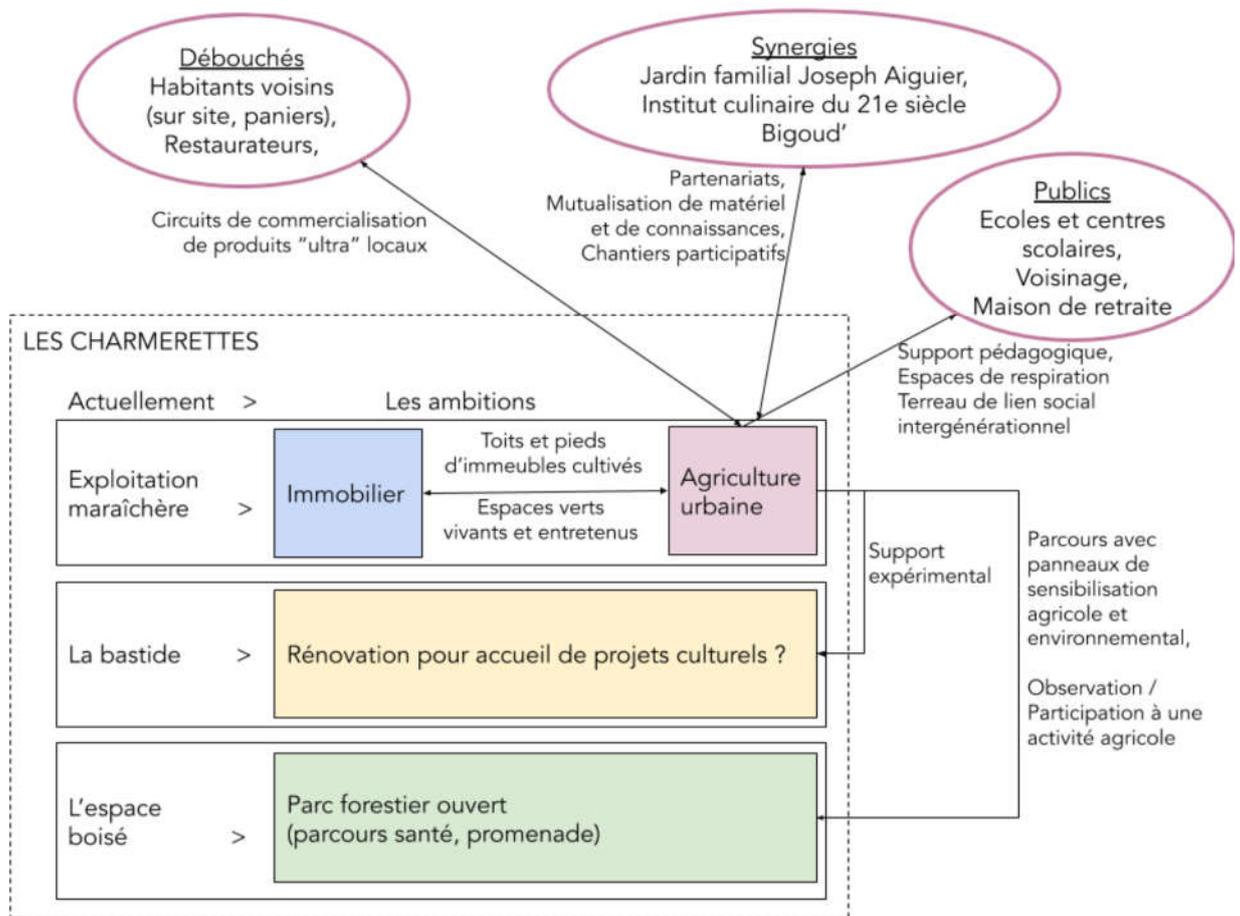
2.4.3. Publics

L'environnement du projet lui offre un public potentiel varié. Le site peut constituer un support de pédagogie déclinable à plusieurs étapes : initiation au semis pour les plus jeunes, création de mare, création de bacs potagers, récoltes, transformation de produits, etc. A minima, l'environnement du site permet des visites récurrentes de scolaires, les sensibilisant ainsi à la saisonnalité de l'alimentation. Selon le niveau d'implication des équipes pédagogiques, des planches de culture peuvent être dédiées à des projets scolaires tout en bénéficiant d'un encadrement de fond par le maraîcher.

Le stade d'avancement du projet, très précoce, représente l'opportunité d'être ambitieux dans la conception des liens fonctionnels entre les futurs aménagements.

Comme évoqué précédemment, intégrer les futures habitations dans une logique agricole permet d'accroître la surface agricole utile pour l'exploitant tout en offrant des espaces verts fonctionnels et entretenus à moindre coûts pour les résidents. De plus, le cadre champêtre peut être source d'inspiration et d'expérimentation pour les activités culturelles envisagés dans la bastide des Charmerettes et constituer une continuité à la promenade prévue dans l'espace boisé.

Synthèse des acteurs en présence, mises en lien et implications possibles :



3. Suites à donner

3.1. Etudes à réaliser

En amont de la création du projet d'agriculture urbaine, plusieurs études sont à envisager, permettant au propriétaire ou au porteur de projet de définir un projet adapté au terrain comme à son environnement. Ces études préalables ne sont pas obligatoires, leur degré de nécessité pouvant varier selon les acteurs en présence, le niveau de risque, les objectifs visés, etc.

Il s'agit, pour les principales, des études suivantes :

- Étude d'analyse de sol
- Étude de faisabilité
- Étude de marché (commercialisation, diversification)

Le propriétaire peut également faire appel à une ou plusieurs assistance(s) à maîtrise d'ouvrage (AMO), notamment pour les approches suivantes :

- Concertation/mobilisation des acteurs et habitants
- Conception/montage de projet
- Lancement/suivi d'un appel à projet

3.2. Mise à disposition et accompagnement

Entre janvier et juillet 2020, 14 nouveaux porteurs de projets ont été rencontrés par la Cité de l'agriculture, la plupart étant à la recherche de foncier. Ce chiffre n'a pas vocation d'exhaustivité mais il donne à voir d'une certaine dynamique en termes de volontés d'installation à Marseille et met en lumière le manque d'accessibilité au foncier en ville. L'attribution de ce terrain à une structure agricole déjà en place est également envisageable (extension de l'exploitation), néanmoins aucune exploitation agricole n'est identifiée à proximité à ce stade.

Plusieurs procédures sont envisageables pour la sélection du futur porteur de projet ou prestataire. Le choix d'une procédure dépend de plusieurs facteurs, notamment du degré de définition et d'avancement du projet, mais aussi des arbitrages d'ordre juridique réalisés par la collectivité (certaines procédures relevant du code des marchés publics).

3.2.1. Procédures de recherche d'un candidat pour une mise à disposition du foncier (exploitation) :

- **L'appel à projets (AAP)** : le financeur définit une problématique et un cadre. Tout en s'inscrivant dans ce cadre, les candidats au financement définissent librement et présentent le contenu de leur projet. Le candidat retenu peut se voir attribuer une subvention (directe ou indirecte), couvrant tout ou partie des dépenses éligibles du projet, ou une offre d'accompagnement ;
Exemple : Ville de Paris - [AAP Parisculteurs](#) (2016, 2018, 2019)
- **L'appel à candidatures** : plus précis que l'AAP dans son contenu (périmètre, nature du projet, etc.), sa forme est plus souple (procédure allégée). Il est fréquemment utilisé dans le cadre d'installations agricoles en milieu rural (installations sur du foncier public, SAFER, Terre de Liens) ;
Exemple : Ville de Saint-Martin-du-Var - [Appel à candidature pour l'installation d'un agriculteur](#)
- **Le gré-à-gré** : accord "en direct" entre deux acteurs pour une mise à disposition de foncier, sous forme de subvention ou de commande publique par exemple.

A noter : la collectivité peut également envisager **d'internaliser** la création et la gestion de son projet, en recrutant ou formant des salariés.

Exemple : Ville de Mouans-Sartoux - régie agricole communale

3.2.2. Procédures de recherche d'un prestataire (conception, entretien, animation, etc.) :

- **L'appel à manifestation d'intérêt (AMI)** : mode de présélection des candidats. L'acheteur invite les candidats à manifester leur intérêt pour un marché identifié en déposant un préprojet, moins précis que dans le cadre d'un AAP. Les candidats retenus seront invités à soumissionner lors de futures procédures d'appels d'offres restreints ;
Exemples :
 - Ville de Rennes - [AMI Pour une agriculture urbaine durable sur le territoire de la Prévalaye](#) (avril 2019)
 - Métropole Européenne de Lille, Ville de Lille, Lille Métropole Habitat - [AMI Concorde](#) (avril 2018)
- **L'appel d'offre (AO)** : l'acheteur publie un cahier des charges, détaillant précisément la prestation attendue. Les candidats déposent une offre

répondant strictement aux attentes du financeur. Le candidat retenu percevra une rémunération correspondant au tarif de sa mission, couvrant tous les frais et incluant une marge commerciale.

Exemple : SIARE 95 - [Prestations d'éco-pâturage sur le territoire du SIARE \(2020\)](#)

- **La délégation de service public (DSP)** : une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un opérateur économique ou associatif, choisi après mise en concurrence. Le délégataire (candidat retenu) tire sa rémunération du résultat d'exploitation du service.

Exemple : Ville de Marseille - [DSP ferme pédagogique du Collet des Comtes \(2011\)](#)

Le choix de la procédure influera notamment sur le calendrier du lancement du projet. Si certaines démarches sont plus complexes à mettre en œuvre et chronophages que d'autres, elles peuvent sécuriser le choix d'un candidat adapté ou garantir l'émergence d'un projet en adéquation avec les besoins identifiés.

3.2.3. Contractualisation

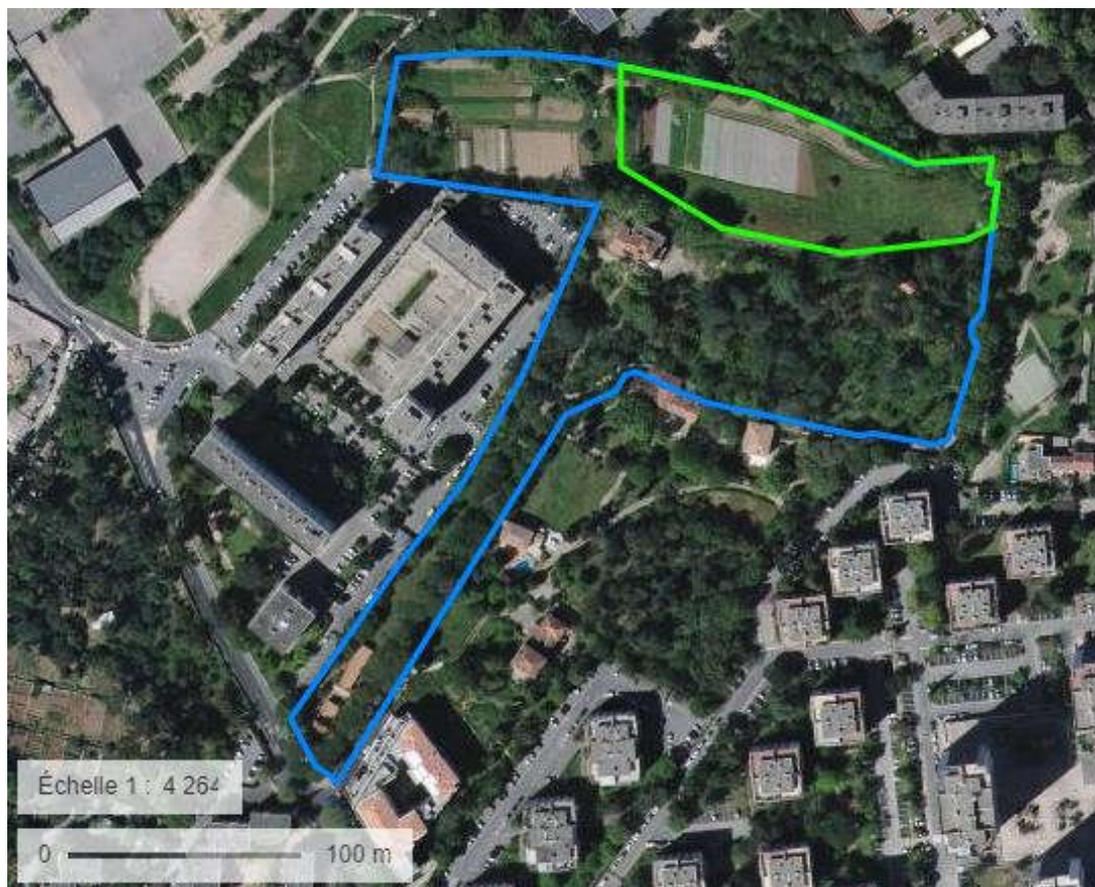
En amont du lancement de la procédure, il conviendra également de s'arrêter sur le contrat de mise à disposition proposé (bail rural, bail emphytéotique, convention d'occupation précaire, prêt à usage, etc.). Dans l'hypothèse de création d'un projet agricole productif, la pérennité du foncier constitue un prérequis pour nombre de candidats. En effet, la rentabilité d'un projet de cette nature est souvent complexe à atteindre dans les premières années., d'où la nécessité d'une projection à moyen voire long terme.

En savoir plus : AFAUP - [6 Fiches pratiques pour choisir un bail en agriculture urbaine, AFAUP](#)

La Cité de l'agriculture / Ce projet est porté par :



Annexe - Les Charmerettes - Fiche de site



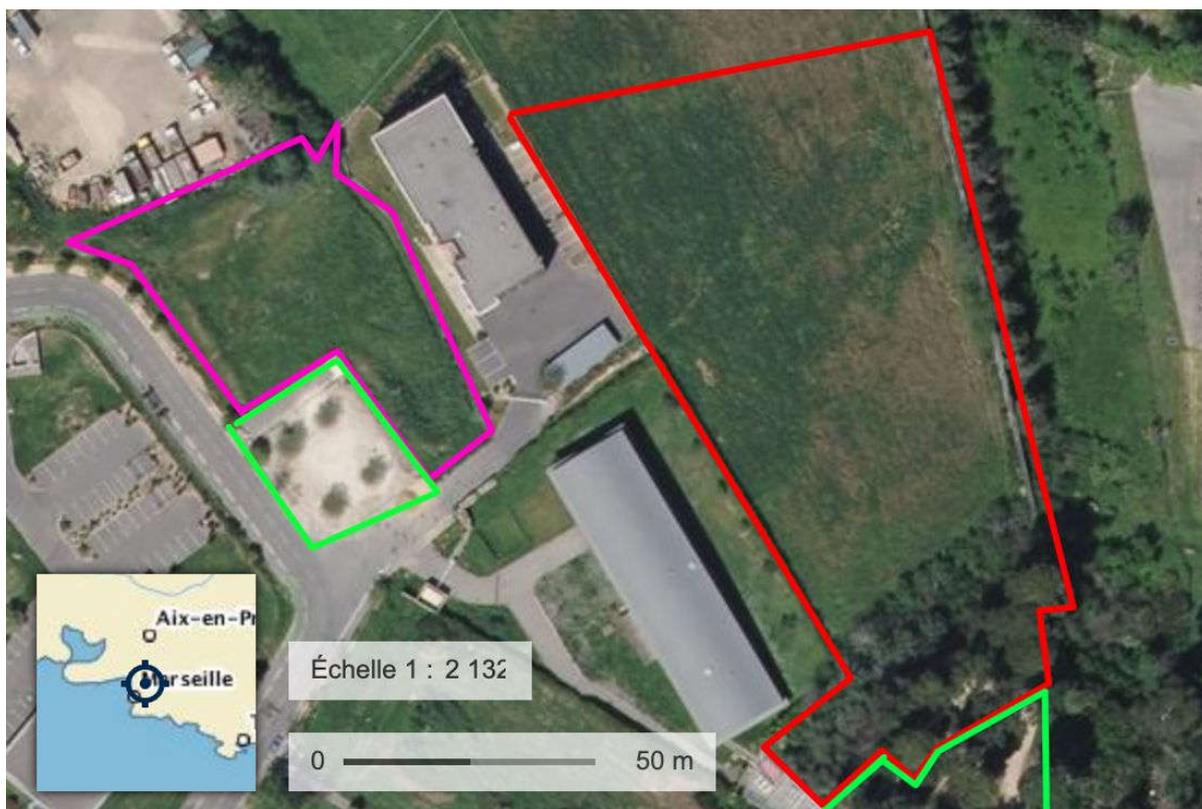
LOCALISATION	
Commune	Marseille
Arrondissement	9e
Adresse	5 Chemin de la Colline Saint-Joseph / 33 Avenue Alexis Breyse
CONTEXTE	
Historique du quartier	Ancien village agricole, connu pour ses terres fertiles. Exploitation des roches calcaires de la colline pour en faire de la chaux.
Dominante fonctionnelle du quartier	Résidentiel collectif

Éléments remarquables à proximité	Débouchés	Publics	Synergies
Distances à pied / temps en voiture	Restaurateurs : Les jardins d'Emilienne, La table du chef (1,5 km)	Crèche collective et résidence "Les Alisiers" (20 m)	Jardins familiaux Joseph Aiguier (500 m)
	Habitants du quartier	Groupe scolaire Allée des Pins (500 m)	Jardin Infossi (50 m)
		Habitants	Jardin de la Mathilde (100 m)
			Institut culinaire du 21e siècle Bigoud'
Usage historique du site	Domaine d'une ancienne maison de retraite		
Usage et état actuel du site	En partie cultivé par un maraîcher		
FONCIER			
Morcellement	Non	Contrat de mise à disposition	A définir
Surface (m²)	Environ 6 500	Durée de mise à disposition (ans)	Long terme
Propriétaire	Conseil Départemental (acquisition en cours)	Coût de mise à disposition (€/mois)	A définir
ACCESSIBILITÉ			
Accès carrossable	Oui	Modalités d'accès au site	Accès par portail
Stationnement	Sur site	Circulation interne	Aisée
Accès transports en communs	Oui	Clôture	Oui
RACCORDEMENT			
Réseau d'eau	Oui	Réseau d'eau verte ou tarif agricole	Oui
Réseau d'électricité	Oui		
URBANISME/PAYSAGE			
Zone PLUi	UC4 avec TCP		

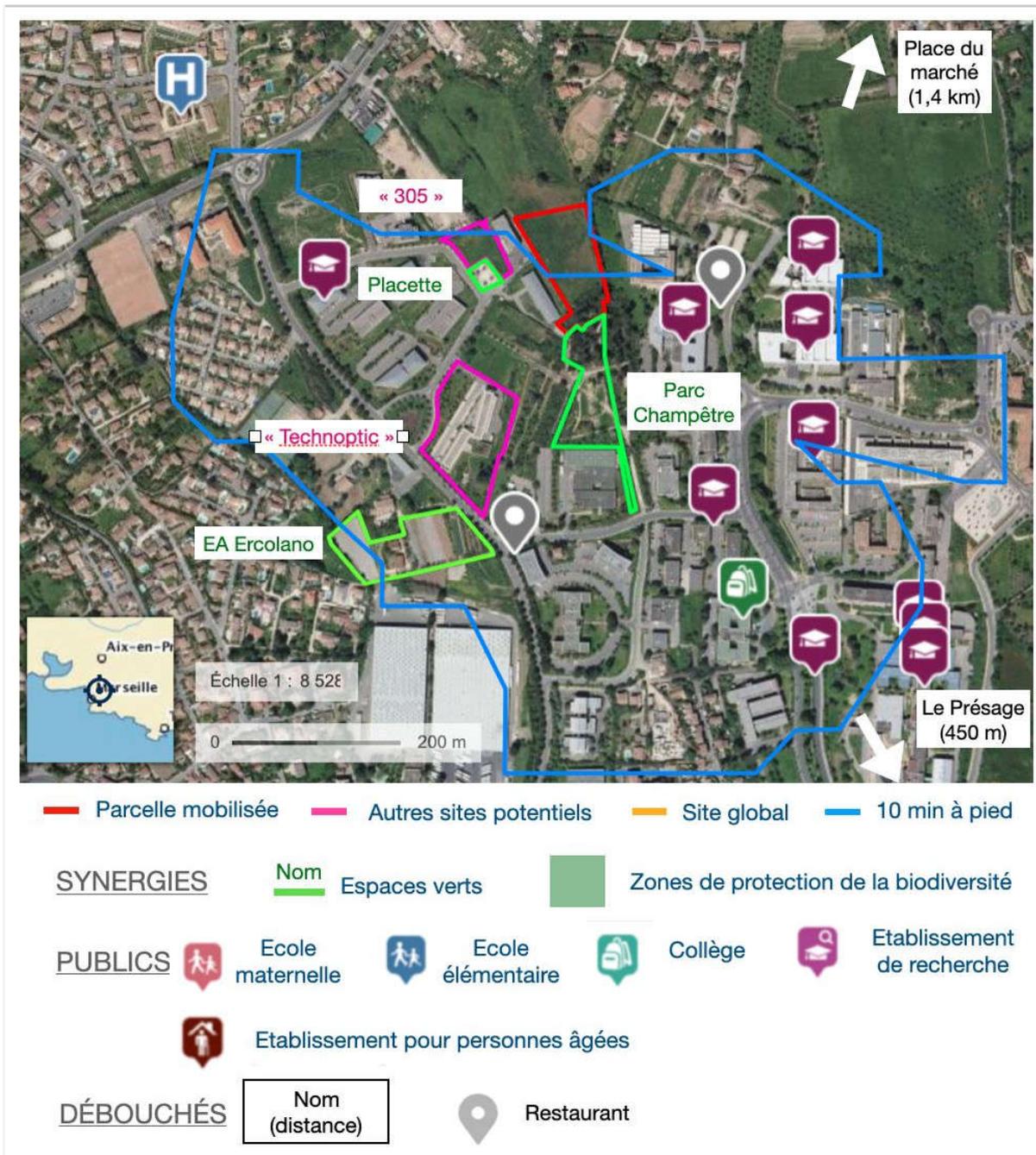
Constructibilité agricole	Très limitée (serres et abris démontables uniquement)
Equipements existants	Plusieurs bâtis à proximité (logements principalement)
Visibilité depuis l'espace public	Limitée
CARACTÉRISTIQUES AGRONOMIQUES / SOL	
Type de sol	Terre meuble
Profil agronomique	Argileuse, pierrosité moyenne (visuellement, 20% en surface)
Pollution de sol	Sans suspicion (passé agricole, pleine terre, jamais bâti)
CARACTÉRISTIQUES AGRONOMIQUES / TERRAIN	
Topographie	Plat
Exposition soleil	N.C.
Ensoleillement	Bon
Exposition vent	Forte prise au vent
Végétation	Arbres en périphérie, un arbre isolé, cultures maraîchères déjà présentes
REMARQUES COMPLÉMENTAIRES	
Appropriation des usagers actuels du site (agriculture, résidents) Écho médiatique important (plusieurs articles sur le passé et le devenir du site)	

Annexe 7 : Fiches de site MAMP

Fiche de site - Ballots



LOCALISATION	
Commune	Marseille
Arrondissement	13013
Adresse	2 Rue Marc Donadille
CONTEXTE	
Historique du quartier	Anciens champs
Dominante fonctionnelle du quartier	Economique
Usage historique du site	Anciens champs
Usage et état actuel du site	Fauchage annuel d'entretien du site
Éléments remarquables à proximité	



FONCIER			
Morcellement	1	Contrat de mise à disposition	à définir
Surface (en m ²)	8850	Durée de mise à disposition (ans)	à définir
Propriétaire	Conseil Départemental 13	Coût de mise à disposition	à définir
ACCESSIBILITÉ			
Accès carrossable	Oui	Modalités d'accès au site	RAS

<i>Stationnement</i>	OK camion à proximité	<i>Circulation interne</i>	Bonne
<i>Accès transports en communs</i>	Oui	<i>Clôture</i>	Non
RACCORDEMENT RÉSEAU			
<i>Eau</i>	Non	Eau verte / tarif agricole	Non
<i>Electricité</i>	Non		
URBANISME/PAYSAGE			
<i>Zone PLUi</i>	sUEcg		
<i>Constructibilité agricole</i>	Non		
<i>Equipements existants</i>	#N/A		
<i>Visibilité depuis l'espace public</i>	Oui		
CARACTÉRISTIQUES AGRONOMIQUES / SOL			
<i>Type de sol</i>	Terre meuble		
<i>Profil agronomique</i>	Limoneux, racines peu profondes		
<i>Pollution de sol</i>	Zone sans suspicion		
CARACTÉRISTIQUES AGRONOMIQUES / TERRAIN			
<i>Topographie</i>	3 % de pente en moyenne		
<i>Exposition soleil</i>	Sud-Est		
<i>Ensoleillement</i>	Bon		
<i>Exposition vent</i>	Venteux		
<i>Végétation</i>	Talus arboré au sud		
REMARQUES COMPLÉMENTAIRES			
		Aménagements légers ou mise à disposition de locaux complémentaires à prévoir.	

Dépôt Camion-balai Saint Loup



LOCALISATION	
Commune	Marseille
Arrondissement	13011
Adresse	6 Traverse de la Bounaude
CONTEXTE	
Historique du quartier	Quartier populaire désormais désindustrialisé. Passé d'usines alimentaires et métallurgiques
Dominante fonctionnelle du quartier	Résidentiel collectif
Usage historique du site	N/A
Usage et état actuel du site	Site logistique dégradé
Éléments remarquables à proximité	



FONCIER			
Morcellement	1	Contrat de mise à disposition	N/A
Surface	4000	Durée de mise à disposition (ans)	N/A
Propriétaire	Métropole AMP	Coût de mise à disposition	N/A
ACCESSIBILITÉ			
Accès carrossable	Oui	Modalités d'accès au site	A clarifier
Stationnement	Non	Circulation interne	Bonne
Accès transports en communs	Non	Clôture	Non
RACCORDEMENT RÉSEAU			
Eau	Non	Eau verte / tarif agricole	Non

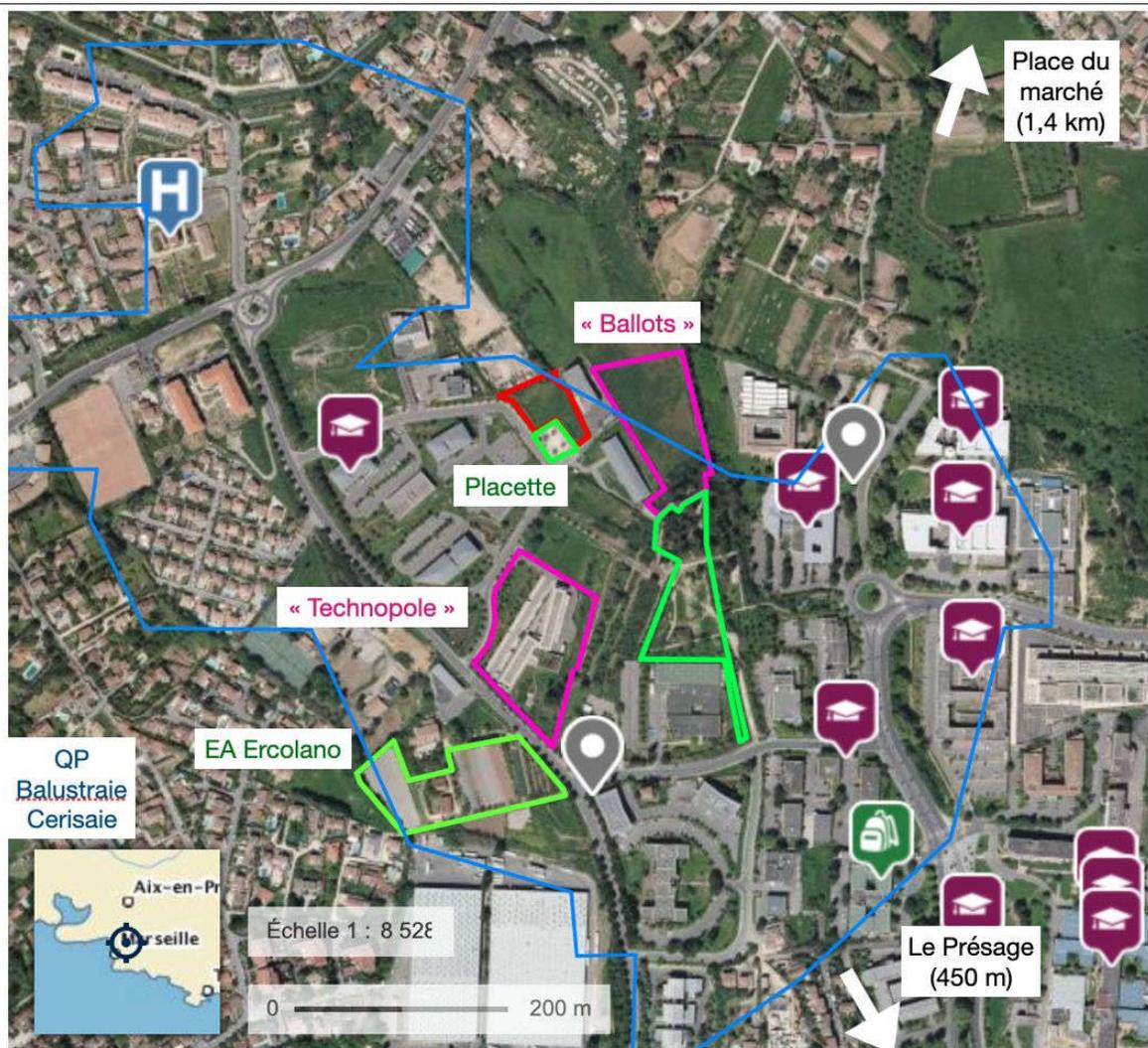
Electricité	Non		
URBANISME/PAYSAGE			
Zone PLUi	UV1		
Constructibilité agricole			
Equipements existants	#N/A		
Visibilité depuis l'espace public	Oui		
CARACTÉRISTIQUES AGRONOMIQUES / SOL			
Type de sol	Terre compactée		
Profil agronomique	N.C.		
Pollution de sol	Zone avec suspicion homogène en surface		
CARACTÉRISTIQUES AGRONOMIQUES / TERRAIN			
Topographie	Plat		
Exposition soleil			
Ensoleillement	Bon		
Exposition vent	Venteux		
Végétation	Arbres et plantes hydrophile sur le côté Est		
REMARQUES COMPLÉMENTAIRES			
Site très contraint, potentiel pour un projet de renaturation écologique			

Fiche de site - Placette



LOCALISATION	
Commune	Marseille
Arrondissement	13013
Adresse	2 Rue Marc Donadille
CONTEXTE	
Historique du quartier	Anciens champs
Dominante fonctionnelle du quartier	Economique
Usage historique du site	Travaux d'aménagement
Usage et état actuel du site	Bassin de rétention

Éléments remarquables à proximité



— Parcelle mobilisée
 — Autres sites potentiels
 — 10 min à pied

SYNERGIES
 — Espaces verts ou cultivés
 Zones de protection de la biodiversité

PUBLICS
 Collège
 Etablissement de recherche
 Etablissement hospitalier

DÉBOUCHÉS
 Restaurant
 Nom (distance)
 Débouchés majeurs hors champ

FONCIER

Morcellement	1	Contrat de mise à disposition	à définir
Surface (en m ²)	2000	Durée de mise à disposition (ans)	à définir
Propriétaire	Métropole AMP	Coût de mise à disposition	à définir

ACCESSIBILITÉ			
<i>Accès carrossable</i>	Oui	<i>Modalités d'accès au site</i>	RAS
<i>Stationnement</i>	OK camion à proximité	<i>Circulation interne</i>	Bonne
<i>Accès transports en communs</i>	Oui	<i>Clôture</i>	Non
RACCORDEMENT RÉSEAU			
<i>Eau</i>	Non	<i>Eau verte / tarif agricole</i>	Non
<i>Electricité</i>	Non		
URBANISME/PAYSAGE			
<i>Zone PLUi</i>	sUEcg		
<i>Constructibilité agricole</i>	Non		
<i>Equipements existants</i>	#N/A		
<i>Visibilité depuis l'espace public</i>	Oui		
CARACTÉRISTIQUES AGRONOMIQUES / SOL			
<i>Type de sol</i>	Terre meuble		
<i>Profil agronomique</i>	Limoneux, racines peu profondes		
<i>Pollution de sol</i>	Zone avec suspicion de remblai		
CARACTÉRISTIQUES AGRONOMIQUES / TERRAIN			
<i>Topographie</i>	Plat mais talus		
<i>Exposition soleil</i>	N.C.		
<i>Ensoleillement</i>	Bon		
<i>Exposition vent</i>	Venteux		
<i>Végétation</i>	Hautes herbacées		
REMARQUES COMPLÉMENTAIRES			
Ne pas imperméabiliser le sol, accumulation d'eau à prévoir Utilisation non privative de la placette à proximité (stand, foodtruck, etc.)			

Fiche Technoptic



LOCALISATION

<i>Commune</i>	Marseille
<i>Arrondissement</i>	13013
<i>Adresse</i>	2 Rue Marc Donadille

CONTEXTE

<i>Historique du quartier</i>	Anciens champs
<i>Dominante fonctionnelle du quartier</i>	Economique
<i>Usage historique du site</i>	Réaménagement paysager
<i>Usage et état actuel du site</i>	Hotel d'entreprise aux espaces verts sous-utilisés

Éléments remarquables à proximité



— Parcelle mobilisée
 — Autres sites potentiels
 — Site global
 — 10 min à pied

SYNERGIES
— Espaces verts ou cultivés
 Zones de protection de la biodiversité

PUBLICS
📖 Collège
🎓 Etablissement de recherche
H Etablissement hospitalier
 Quartiers prioritaires

DÉBOUCHÉS
📍 Restaurant
Nom (distance)
 Débouchés majeurs hors champ

FONCIER

Morcellement	2	Contrat de mise à disposition	à définir
Surface (m ²)	5 110	Durée de mise à disposition (ans)	à définir
Propriétaire	Métropole AMP	Coût de mise à disposition ou Prix de vente	à définir

ACCESSIBILITÉ			
<i>Accès carrossable</i>	Oui	<i>Modalités d'accès au site</i>	Jours ouvrés
<i>Stationnement</i>	OK voiture sur site	<i>Circulation interne</i>	Faisable
<i>Accès transports en communs</i>	Oui	<i>Clôture</i>	Oui
RACCORDEMENT RÉSEAU			
<i>Eau</i>	à négocier	<i>Eau verte / tarif agricole</i>	à négocier
<i>Electricité</i>	à négocier		
URBANISME/PAYSAGE			
<i>Zone PLUi</i>	sUEcg		
<i>Constructibilité agricole</i>	Non		
<i>Equipements existants</i>	Accès aux locaux de l'hôtel d'entreprise à négocier		
<i>Visibilité depuis l'espace public</i>	Non		
CARACTÉRISTIQUES AGRONOMIQUES / SOL			
<i>Type de sol</i>	Terre meuble		
<i>Profil agronomique</i>	Limono-sableux		
<i>Pollution de sol</i>	Zone sans suspicion. à confirmer		
CARACTÉRISTIQUES AGRONOMIQUES / TERRAIN			
<i>Topographie</i>	1) Plat 2) 3 restanques d'origine		
<i>Exposition soleil</i>	1) N.C. 2) Ouest		
<i>Ensoleillement</i>	Semi-ombragé		
<i>Exposition vent</i>	Abrité		
<i>Végétation</i>	Nombreux arbres		
REMARQUES COMPLÉMENTAIRES			
Site calme, confidentiel, petites surfaces arborées Potentiel pour un potager / jardin d'entreprise, une extension du maraîcher voisin ou un lot commun avec les sites potentiels à proximité.			

Annexe 8 : Récapitulatif des données à acquérir

	Premier contact	Travail en chambre	Visite de site	Entretiens	Analyse	Suivi de dossier
Identité	ID					
	Nom					
	Lieu dit	x				
	Num voie	x				
	Nom voie	x				
	CP	x				
	Code INSEE	x				
	Commune	x				
Localisation	Nom_quartier	x				
	Ref_cadastre	x				
	Historique du quartier	x				
	Dominante fonctionnelle du quartier	x	x	x		
	Débouchés pressentis	x		x		
	Publics	x		x		
	Synergies	x		x		
	Usage historique du site	x		x		
Contexte	Usage et état actuel du site		x	x		
	Type de bien (#)	x				
	Surface mobilisable de bien (#)		x			

	Premier contact	Travail en chambre	Visite de site	Entretiens	Analyse	Suivi de dossier
Morcelement du foncier	Surface totale mobilisable AU (m2)		x			
	Total surface	x				
Propriétaire/gestionnaire	Nature propriétaire	x				
	Nom du propriétaire	x				
	Contact du propriétaire	x				
	Nom du gestionnaire	x				
	Contact gestionnaire	x				
	Contact personne ressource sur site	x				
	Volontés du propriétaire	x		x		
	Volonté des occupants			x		
	Visité le					x
	Statut de disponibilité	x			x	
Début de disponibilité	x			x		
Mise à disposition				x		
Projet autre connu				x		
Horizon si projet connu				x		
Durée de mise à disposition (ans)				x		
Coût de mise à disposition (€/an)				x		

	Premier contact	Travail en chambre	Visite de site	Entretiens	Analyse	Suivi de dossier
Mise à disposition	Prix de vente (€)			x		
	Porteurs de projets non intéressés					x
	Porteurs de projets intéressés					x
	Porteurs de projets à solliciter					x
Accessibilité	Accès carrossable		x			
	Accès transports en communs		x			
	Accès mobilités douces		x			
	Stationnement		x			
	Circulation interne		x			
	Accueil du public				x	
	Modalités d'accès				x	
Réseaux	Clôture		x			
	Visibilité depuis l'espace public		x			
	Raccordement eau	x				
Type zone PLUi	Raccordement canal	x				
	Raccordement électricité	x				
	Trame verte et bleue					x
	Type zone PLUi					x

	Premier contact	Travail en chambre	Visite de site	Entretiens	Analyse	Suivi de dossier
Urbanisme	Zone PLUi	x				
	PPR	x				
Agro_Sol	Constructibilité agricole	x				
	Type de sol		x			
	Profil agronomique		x			
	Pollution de sol					
Agro_Terrain	Topographie		x			
	Exposition		x			
	Ensoleillement		x	x		
	Exposition vent		x	x		
Préconisations	Végétation		x			
	Potentiel pour projet AU				x	
	Préconisations sur la nature du projet				x	
	Préconisations sur le type de production				x	
	Préconisations sur les aménagements/travaux préalables à réaliser				x	
	Compatibilité Indoor				x	
	Compatibilité pleine terre				x	
	Compatibilité plein air hors-sol				x	

	Premier contact	Travail en chambre	Visite de site	Entretiens	Analyse	Suivi de dossier
Remarques diverses					x	
Historique de la démarche						x
A faire						x
Evolution						x

Annexe 9 : Méthode évaluation du sol

Méthodes d'auto-évaluation du sol

Parmi les propriétés du sol et outils d'évaluation de leur santé à l'échelle locale déterminés par l'ONU, on a :

- description de l'échantillon de sol (profondeur, texture, structure, couleur, stratification);
- répartition par taille des agrégats;
- encroûtement de sol;
- semelle de labour et autres couches indurées;
- biote (particulièrement les vers de terre et les racines);
- engorgement et dispersion;
- pH;
- infiltration d'eau;
- carbone organique;
- salinité du sol et de l'eau

I. Différentes méthodes pour auto-évaluer la qualité du sol

- la méthode du slip [En savoir plus](#)

Enfuir un slip blanc organique et suivre sa décomposition dans le temps pour évaluer l'activité biologique du sol (plusieurs années).

- le slake test [En savoir plus](#)

Visualiser la stabilité structurale du sol en observant la vitesse de dissolution d'un agrégat de sol dans un liquide (visée pédagogique?)

- la méthode des thés vert et rooibos [En savoir plus](#)

Estimer la capacité du sol à dégrader la matière organique (90 jours)

- le test à la bêche (voir le focus) [En savoir plus](#)

Réaliser des mini profils de sols à plusieurs endroits du site pour estimer sa fertilité, estimer les travaux réalisables en lien avec son niveau d'humidité actuel ou encore suivre l'incorporation de MO dans le sol.

- le pot Barber [En savoir plus](#)

Un pot est enterré dans le sol, ses bords rasant la surface. Il est rempli d'un liquide, généralement de l'eau, du sel et du liquide vaisselle inodore, qui tue et conserve les auxiliaires. Lors des relevés, le contenu du pot est transféré dans un contenant qui sert à stocker l'échantillon en attendant de réaliser la détermination. (pertinent le plus souvent dans une campagne de suivi de la biodiversité)

La plupart de ces méthodes s'inscrivent dans une dynamique de suivi au long terme qui n'est pas forcément adaptée au diagnostic de site à l'instant t que nous souhaitons réaliser. La seule qui semble compatible avec notre projet est celle du test à la bêche.

II. Focus sur le test à la bêche pour estimer la qualité du sol

A destination d'un public très large: vulgarisation, agriculteur, chercheur

Principe:

Il s'agit de réaliser un "mini profil".

C'est une méthode rapide et simple inspirée des techniques agronomiques classiques:

- le profil de sol (jusqu'à 1m20 de profondeur)
- et le profil cultural (1m de largeur, pour étudier l'effet des machines utilisées pour travailler le sol).

Le matériel:

- Bêche de 40 cm,
- Couteau de travail,
- Mètre mesureur,
- Acide chlorhydrique 10%,
- Fiche d'observation du sol

Objectifs:

Cette méthode permet de :

- **Evaluer la fertilité du sol en différents endroits**
- Évaluer l'humidité du sol pour déterminer les modes de travail du sol les plus adaptés (utilisation d'une machine agricole ou non)
- Réaliser un suivi de l'incorporation de la MO, pour surveiller l'efficacité et l'impact des opérations culturales.

Méthode:

0) Préparer l'échantillon

- ✓ On creuse un cube jusqu'à 40 cm de profondeur
- ✓ On prélève une tranche de 10 cm de large, à la bêche ou on découpe au couteau.
- ✓ Enlever les parties lisses sur les faces dues à l'action de la bêche,
- ✓ Enlever les objets solides qui empêchent de voir la stratification du sol

1) Regarder la couleur et l'odeur du sol: composants particuliers, oxygénation

Quelques repères :

- gris et sombre → humus
- ocre → biotite (fer matrice minérale)
- bleu et vert → réduction dans les sols insuffisamment oxygénés
- odorat "bonne odeur de terre" mais parfois, odeur putride plus en profondeur en cas d'oxygénation insuffisante

2) Estimation de la texture du sol (composition en LAS)

I/ Faire une boule avec la terre :

- Si elle colle fortement sans trop salir les doigts : riche en argile et en limon fin.

II/ Écrasez la terre entre le pouce et l'index :

- Si elle est peu collante mais salit les mains : riche en limons, et moins en argile.
- Si on ressent un aspect soyeux : présence de limons fins et d'argile (confirme 1/)
- Si on ressent des grains rugueux qui grattent et crissent : prédominance de sable

III/ Faire le boudin entre ses paumes le plus fin possible sans qu'il ne se casse: [Source](#)

- Boudin grossier (impossible à affiner)= tendance sableuse (bon drainage, fort besoin en eau)
- Boudin de 2 à 7 mm = sol limoneux (limono sableux à limoneux).
- Boudin de moins de 2 mm
 - Que vous pouvez le courber sans le casser = dominante argileuse (argileux à argilo-limoneux).
 - S'il se casse = dominante limono-argileuse.

3) Estimation de la structure du sol, influençant la qualité du bilan hydrique

Déterminer les agrégats du sol parmi les 5 types suivants:

- grumeaux : idéal car meuble, bonne pénétration des racines, air, eau et signe d'une bonne activité biologique
- polyèdre : sols argileux, gonflement retrait, si vie intense, à nuancer si les polyèdres sont entourés d'humus
- semi-polyèdre : idem
- prisme : argile
- amas friable : grumeaux compactés
- fragments : successions d'états compactés-décompactés

4) Détermination de la teneur en calcium (complexe argilo-humique)

Essentiel car permet la liaison entre les particules d'argiles et d'humus. Solution acide hydrochloridrique à 10%, si ça mousse il y en a, sinon il y en a pas (assez).

5) Masse des racines

Regarder jusqu'à quel horizon vont les racines et pourquoi pas au delà (manque d'oxygène dû au tassement, dû au faible drainage ?)

6) Test de la chute

Faire chuter la tranche de sol à partir de la hanche de l'observateur. Un sol meuble produit de nombreux petits agrégats, un sol compact reste sous forme de bloc.

Pour l'évaluation, il faudra tenir compte :

- 1) des circonstances, le stade cultural et le degré d'humidité du sol
- 2) des niveaux d'expérience du vulgarisateur

→ Comparaisons de différents sites par le même groupe ou vulgarisateur sont pertinentes

Annexe 10 : Retours d'expérience sur les dispositifs publics de mise à disposition de foncier



Retours d'expérience sur la mise à disposition de foncier public

La Métropole Aix Marseille Provence (MAMP) envisage de mettre à disposition des terrains pour de l'agriculture urbaine, via le lancement d'un appel à projets. Plusieurs collectivités territoriales se sont déjà lancées dans des projets de cette nature et disposent aujourd'hui d'une certaine expérience en la matière. La Cité de l'agriculture a cherché à documenter ces expériences afin d'en tirer des enseignements, points de vigilance et bonnes pratiques.

Deux dispositifs de mise à disposition de foncier public sont résumés factuellement puis analysés à la lumière du contexte marseillais.

Le choix des dispositifs porte d'une part sur l'expérience parisienne des Parisculteurs, pour l'envergure de la ville et de son projet, ainsi que l'expérience de l'agglomération de Saint-Quentin-En-Yvelines, pour ses caractéristiques proches des souhaits de la MAMP (projets en pleine terre, surfaces conséquentes). Ce retour d'expérience s'appuie sur des recherches bibliographiques ainsi que des entretiens avec les responsables et experts intervenant sur ces projets.

VILLE DE PARIS - APPEL A PROJETS "PARISCULTEURS"	1
un projet novateur mobilisant la ville et les propriétaires fonciers	1
un appel à projets participatif se perfectionnant au fil de l'eau	1
une forte mobilisation de ressources externes et internes	3
quelques retours des porteurs de projet	3
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES	6
de l'installation d'une ferme municipale à la mise disposition de sites à l'échelle intercommunale	6
focus sur la ferme maraîchère publique	6
focus sur la mise à disposition de sites à l'échelle de l'agglomération	8
éléments clés	9
ÉLÉMENTS D'ANALYSE	10
éléments d'inspiration à la lumière du contexte marseillais	10
points de vigilance et bonnes pratiques	11

I. VILLE DE PARIS - APPEL A PROJETS "PARISCULTEURS"

I.A. UN PROJET NOVATEUR MOBILISANT LA VILLE ET LES PROPRIÉTAIRES FONCIERS

Partenaires et éléments moteurs :

Depuis 2016, la volonté politique de végétaliser la ville mobilise les propriétaires partenaires et les directions de la Ville. Le projet bénéficie d'un service technique de la Ville dédié (Service des Sciences et Techniques du Végétal et de l'Agriculture Urbaine), avec des ressources humaines clairement identifiées par les parties prenantes (porteurs de projets, partenaires). Le projet s'appuie aussi sur une équipe d'AMO pluridisciplinaire (INGEROP, ASTREDHOR, EXP'AU, Cityside), dont les compétences ont été internalisées au fil des années et des recrutements.

Un bilan satisfaisant pour la Ville :

Au terme d'une dizaine d'appels à projets, dont 3 éditions de Parisculteurs, 151 sites ont été proposés, 51 projets ont abouti à une installation, et 44 sites sont en cours d'installation. Le dispositif rayonne nationalement et internationalement. Une 4ème édition est envisagée.

Perspectives :

La dernière édition des Parisculteurs propose plus de sites en pleine terre que sur les toits afin de limiter les questions techniques à celles de la pollution du sol. Les objectifs initiaux de 100 hectares à végétaliser et 30 hectares à cultiver étant atteints, la Ville de Paris réfléchit aujourd'hui à des dispositifs complémentaires à mettre en place autour de la distribution et de la transformation de denrées ou encore la création d'incubateurs.

I.B. UN APPEL À PROJETS PARTICIPATIF SE PERFECTIONNANT AU FIL DE L'EAU

1) Identification participative des sites, basée sur le volontariat

Suite au constat d'un engouement de la part des porteurs de projets face à un appel à végétaliser Paris en 2016, la Ville de Paris organise un cycle de 8 conférences sur le thème de l'agriculture urbaine, en invitant toutes les structures susceptibles de posséder des surfaces intéressantes pour de l'agriculture urbaine.

Engagés dans la charte "Objectif 100 hectares", les propriétaires devenus partenaires et chaque direction de la Ville communiquent leur(s) site(s) disponible(s) au service responsable de l'appel à projets. Une minorité de sites (2) emblématiques sont bâtis en prévoyant des espaces d'agriculture urbaine (projets d'urbanisation intégrant une composante agriculture urbaine).

Ensuite, les sites sont étudiés selon 1) leur potentiel, 2) leur surface et 3) leur localisation (arrondissement).

2) Diagnostic de site : une phase cruciale, toujours perfectible

Le diagnostic de site conditionne en grande partie le succès d'une installation. Sur les 151 sites proposés, 43 sites n'ont pas fait l'objet d'installation du fait d'erreurs de diagnostic ou d'absence de candidats.

Le diagnostic vise à décrire techniquement le site et à mettre en avant son potentiel, de manière suffisamment précise pour éviter les déconvenues. Le diagnostic ne saurait être complet sans apporter des éléments sur l'adhésion (ou non) de l'environnement social du site. Cependant, cette étape est, d'une part, très prenante pour les équipes projets et, d'autre part, ne peut pas être réalisée par les porteurs de projets par respect de l'équité dans la procédure d'appel à projets. Enfin, pour les sites publics, il faut définir les contours de la consultation. En fixant des orientations trop précises pour les futurs candidats, on risque de basculer dans la délégation de service public, ce qui ne correspond plus au cadre d'appel à projets (visant principalement à établir des contrats de concession).

Pour l'heure, la Ville de Paris se positionne en médiateur, dans l'hypothèse d'une opposition des habitants au projet, après lancement de ce dernier.

3) Candidatures et accompagnement des porteurs de projets

Après le lancement de l'appel à projets, 4 mois sont dédiés à l'organisation des visites de sites et au montage des dossiers de réponse.

La Ville organise pour les porteurs de projets des ateliers collectifs pour mieux répondre à un appel à projets (erreurs courantes, mises en situation, etc.) et des points informations très concrets clarifient les démarches administratives, réglementaires et juridiques en mutualisant l'intervention de partenaires (ex. : DRIAFF).

De cette manière, la Ville développe le réseau entre les porteurs de projets et ses liens avec ces derniers. De plus, elle identifie les profils des porteurs de projets pour adapter l'accompagnement aux besoins de chacun. Cet accompagnement personnalisé devient un "simple" suivi après les sélections et installations.

4) Sélection des lauréats solides économiquement et innovants

Les comités techniques et jurys sont organisés moins de 2 mois après le dépôt des candidatures. Cette organisation peut solliciter ponctuellement, au besoin, de nombreux intervenants et experts. Les jurys priorisent les modèles économiques solides tout en accordant de l'intérêt aux projets innovants :

- Les porteurs de projets présents sur plusieurs sites Parisculteurs sont ceux dotés de solutions techniques résilientes et répliquables ;
- Les "nouveaux venus" se distinguent principalement en innovant sur les produits cultivés (ex. : safran, spiruline).

5) Mise à disposition de site principalement par convention d'occupation précaire

Le mode de mise à disposition des sites est laissée à l'appréciation de chaque propriétaire. La Ville de Paris propose des conventions d'occupation précaire (COP) au prix de 10€/50m²/an et encourage les propriétaires des sites partenaires à s'aligner sur ces prix.

Chaque site faisant l'objet d'une COP municipale est remis en concurrence au bout de 10 à 12 ans, par exemple avec un appel à manifestation d'intérêt (AMI) laissant la possibilité de contractualiser directement avec l'occupant si personne d'autre ne se montre intéressé. Pour les porteurs de projets réalisant de gros investissements, la convention peut dépasser 12 ans sous réserve de vote favorable au conseil de Paris.

I.C. UNE FORTE MOBILISATION DE RESSOURCES EXTERNES ET INTERNES

S'appuyer sur les services internes de la Ville

Le Laboratoire d'Hygiène de la Ville de Paris, rattaché à la Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé, permet un fonctionnement en régie simple, rapide et souple pour détecter systématiquement d'éventuels risques liés à la pollution des sols.

Bien s'entourer pour monter en compétence

Recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour assister les services municipaux sur des missions techniques (diagnostic, sélection de sites, création du jury, installation et accompagnement) et de support (communication) apparaît comme primordial pour la Ville, et ce afin que le projet prenne progressivement de l'ampleur.

Un espace collaboratif d'échange entre l'AMO et les équipes et une base de données permettant le suivi des projets ont été créés. De nombreux outils de communication (événements de remise de trophées et de prix, newsletters, site internet) permettent une diffusion efficace et une visibilité des partenaires, des porteurs de projets et de l'action municipale. De plus, un site internet dédié fait le lien entre l'équipe municipale et les porteurs de projets (règlements des appels à projets, fiches des sites, FAQ, dépôt de candidatures et résultats).

Les compétences de l'AMO sont internalisées au fil des appels à projets et de la croissance du service dédié de la Ville.

Maîtriser le budget d'installation d'agriculture urbaine

Un budget d'environ 8 millions d'euros est dédié à 25 % à deux marchés d'AMO (INGEROP, Cityside, EXP'AU) et à 75 % à des travaux sur le patrimoine municipal, sur l'ensemble des éditions. Les sites partenaires prennent en charge les travaux. La Ville accorde quelques subventions aux partenaires n'ayant pas les moyens d'effectuer les travaux nécessaires à la mise en culture de leur site.

I.D. QUELQUES RETOURS DES PORTEURS DE PROJET

Parmi les 16 lauréats Parisculteurs portant un projet en pleine terre contactés, 3 ont répondu à notre questionnaire en ligne, relances mail et téléphoniques. Ce faible taux de retour s'explique par la complexité de la reprise des activités suite au confinement mais aussi par une certaine sur-sollicitation, le programme bénéficiant d'une visibilité désormais internationale.

Les échos récoltés sont tous positifs. Les porteurs de projet reconnaissent le mérite du dispositif d'avoir défini des axes d'intervention publique sur le sujet de l'agriculture urbaine. La réactivité et le relationnel avec l'équipe en charge du dossier Parisculteurs sont des

éléments mis en avant par nos répondants. L'évolution positive, à mesure que l'équipe projet se perfectionne dans son fonctionnement et compétences, est soulignée.

Certains porteurs de projet restent dans l'attente d'autres opportunités foncières. Deux porteurs de projet (sur 3) ont des exigences tant sur le plan agronomique qu'en termes d'aménagement. Les aménagements souhaités concernent des travaux lourds, souvent pris en charge par la collectivité, concernant notamment la sécurisation et la (ré)habilitation d'un site destiné à être cultivé.

Néanmoins, des retours plus mitigés se font entendre sur d'autres canaux. Le nombre de sites lancés par édition, la complexité des sujets techniques à explorer ainsi que des manques du diagnostic territorial sont des facteurs d'échec de projets.

Par exemple, la Ferme Florale (2019) félicite le dispositif sur les aspects de soutien politique, l'ouverture, l'esprit d'entrepreneuriat et l'intégration du périurbain. Cependant, le manque d'accompagnement post-sélection, notamment face au risque de désengagement des propriétaires privés, est souligné. Ce parti-pris considérant les lauréats comme maîtres de leur propre avancement fait appel à la responsabilisation et à la professionnalisation des porteurs de projet. En effet, certains porteurs dynamiques et entreprenant n'hésitent plus à traiter directement avec des propriétaires privés, sans passer par le dispositif public avec lequel ils ont fait leurs premiers pas. Pour d'autres, dialoguer avec des propriétaires privés peut s'avérer être une situation paralysante. Dans ce cas de figure, l'allongement des délais de mise en oeuvre du projet peut entraîner de la frustration, voire l'abandon du projet. Ainsi, ce manque d'accompagnement crée une barrière à l'entrée sur le marché de l'agriculture urbaine pour les nouveaux porteurs de projet. Les Parisculteurs se voient donc confronté à un nouvel enjeu : l'intégration de tous types de projets, qui se fait jusqu'à présent par le biais de l'innovation et de la proposition de valeur (nouveaux produits, nouveaux modèles).

ÉLÉMENTS CLÉS

Les éléments à retenir sont les suivants :

- Forte mobilisation des acteurs opérationnels : propriétaires, porteurs de projet, institutions ;
- Un effet médiatique conséquent participant au rayonnement des parties prenantes ;
- Forte volonté politique, notamment avec un objectif chiffré et une démarche "projet-pilote" ouverte au plus grand nombre, sans critères socio-environnementaux forts ;
- Service technique dédié et interlocuteur clairement identifié ;

- Budget important d'aménagement des sites, en particulier des sites sur toiture. De nombreuses questions techniques relatives à l'installation sur toiture sont soulevées et documentées¹ ;
- Format d'appel à projet contraignant juridiquement et temporellement (démarche chronophage)

¹ Ville de Paris, 2017. Boîte à outils des Parisculteurs.

II. COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

II.A. De l'installation d'une ferme municipale à la mise disposition de sites à l'échelle intercommunale

Partenaires et éléments moteurs :

L'installation d'activité maraîchère biologique sur des terrains communaux à Magny-Les-Hameaux a mobilisé dès 2013 l'équipe municipale, puis la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-En-Yvelines (SQY). Le pôle ABIOSOL² a apporté son expertise technique à l'installation agricole. Les habitants sont impliqués tout au long du projet. Un premier maraîcher cultive depuis 2014 la parcelle mais ce n'est finalement qu'en 2018 que deux maraîchers et un berger se partagent la ferme publique.

Cette installation agricole en milieu périurbain n'a pas vocation à rester une initiative isolée. En effet, la communauté d'agglomération de SQY s'est dotée d'un chargé d'agriculture locale. De plus, la communauté d'agglomération a adopté en 2019 un Plan d'action "Agriculture locale et circuits courts 2019-2025" comprenant des actions en faveur de l'agriculture urbaine, dont la mise à disposition de terres.

Et la suite ?

Les prochaines étapes sont soumises à la validation des élus des communes de l'agglomération, or la constitution du conseil communautaire est en suspens en raison du report des élections. Le lancement de l'appel à projets devait avoir lieu au printemps 2020 : il est question d'éventuellement le reporter à 2021.

II.B. FOCUS SUR LA FERME MARAÎCHÈRE PUBLIQUE

LA MÉTHODE

Travail collaboratif entre la commune et la communauté d'agglomération

En 2013, l'équipe municipale de Magny-Les-Hameaux exprime la volonté d'installer des agriculteurs sur les terrains municipaux non utilisés pour pallier la difficulté des candidats à l'installation de trouver des terres en Ile-de-France. Cependant, mener à bien ce projet pose de nombreux défis techniques et budgétaires aux élus et services techniques de la commune saint-quentinoise de 9 000 habitants. Depuis 2014, la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines partage la charge du projet avec la commune.

Lancement d'un appel à projets

En 2014, un appel à projets a permis de sélectionner un projet d'installation collective en maraîchage biologique et en arboriculture, partageant les 15 hectares mis à disposition.

Les agriculteurs sélectionnés pour faire vivre la ferme publique dans le cadre de l'appel à projets remplissent les conditions suivantes :

² L'association ABIOSOL regroupe les Champs Des Possibles, le Groupement des Agriculteurs Biologiques d'Ile de France, Terre de Liens Île-de-France et le Réseau des AMAP en Île-de-France oeuvrant pour l'installation agricole en Ile-de-France.

- Commercialisation locale
- Zéro-phyto
- Agriculture biologique
- Diversification des productions à l'échelle territoriale

Cependant, les incertitudes du projet ont poussé la porteuse de projet d'arboriculture à se désister. La formule d'installation collective évolue alors vers une activité de couveuse pour un second maraîcher et ouvre le site à un berger.

LES OUTILS pour favoriser la pérennité du projet

Mise à disposition

Les baux retenus sont le bail à construction et les baux ruraux environnementaux. Ce choix sécurise l'activité agricole dans le temps tout en assurant la maîtrise publique du devenir du site.

Concertation

Les habitants sont impliqués tout au long du projet avec des consultations sur le type de productions souhaitées, des chantiers participatifs et des contrats d'AMAP³. Des cheminements sont étudiés pour mettre en relation la ferme avec les jardins partagés voisins. La ferme est pensée comme support à l'animation territoriale, notamment en envisageant des visites pédagogiques avec les écoles et en prenant en compte l'aménagement du territoire (quartiers existants, forêt, skatepark et futur éco-quartier).

LES MOYENS

Partenariats techniques

Le pôle ABIOSOL a réalisé les études techniques nécessaires à l'aménagement agricole du site (bâtiment agricole, forages, réseaux, clôtures, etc.). Il a également participé à préciser le projet avec les habitants et le cahier des charges de la ferme publique.

Budget

Le coût total du projet de ferme périurbaine est d'environ 800 000 euros sur 5 ans, répartis entre études et travaux. Le projet est financé avec la participation de la Région Ile-de-France et du fonds européen Leader.

Ce budget comprend la construction d'un bâtiment agricole faisant office de hangar, de salle de repos et de lieu de vente. Il intègre également le système de récupération des eaux pluviales de la toiture vers un bassin de rétention, le traitement des eaux usées, la conformité aux normes de consommation d'énergie, et un forage de 54 m de profondeur pour l'arrosage des cultures.

³ Les contrats en Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) mettent en lien un agriculteur s'engageant à produire des paniers pour des particuliers qui, de leur côté, s'engagent à payer par avance les produits quels que soient les futurs rendements. Cela permet de soutenir l'agriculteur en générant une avance de trésorerie et en étant solidaire face aux aléas menaçant les rendements agricoles (conditions météorologiques, maladies, ...).

II.C. FOCUS SUR LA MISE À DISPOSITION DE SITES À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

LES BASES D'UN PROJET

1) Identification des sites par la collectivité

La Communauté d'agglomération SQY a identifié une trentaine de sites à l'issue d'un stage étudiant réalisé en 2018. Il s'agit de terrains de surfaces considérables (de 1,5 à 5 ha chacun), en pleine terre. Les services techniques ont ensuite restreint le nombre de sites à étudier plus finement.

2) Diagnostic de site réalisée par un projet ingénieur AgroParisTech

Des étudiantes d'AgroParisTech ont créé un système de vote pour formaliser les priorités des parties prenantes. Elles ont étudié spécifiquement 3 sites sélectionnés par les responsables des services techniques de l'agglomération, en veillant à proposer un panel diversifié de projets pour élargir leur champs d'étude.

Les critères de priorisation retenus pour le contexte saint-quentinois sont la proximité à l'environnement urbain, la minimisation des contraintes techniques et la pré-existence d'une dynamique en lien avec l'agriculture locale.

En lien avec le bureau d'études EXP'AU, les étudiantes ont établi des critères à retenir pour chaque site qu'elles ont formalisés dans une base de données, dans des fiches de site à annexer à l'appel à projets et dans un cahier de préconisations à destination des services techniques. Les préconisations vont jusqu'à un niveau de détail fin (par exemple: projets souhaitables, listes de structures en mesure de porter le projet, ...) et constitueront la base de la concertation avec les habitants.

LES PROCHAINES ÉTAPES CONCERNANT LA MISE À DISPOSITION DE TERRAINS DE L'AGGLOMÉRATION

3) Co-construction avec les habitants : un chantier incontournable

Les prochaines étapes envisagées concernent la co-construction avec les habitants pour chaque site à mettre à disposition. Pour Claire Martinet⁴, la co-construction avec les habitants ne semble pas poser de problème par rapport au cadre de l'appel à projets dans la mesure où ce dispositif ne conditionne pas la contractualisation avec les porteurs de projets par la suite. Cette démarche lui semble incontournable.

4) Un appel à projets pour recenser les intentions et un mode de disposition à préciser

Le mode de mise à disposition n'est pas encore déterminé. Cela dépendra de chaque site et du projet retenu. A titre d'exemple, un projet de mise en culture pourrait bénéficier d'une convention d'occupation, là où un projet multisite, comme une transhumance urbaine par exemple, relèverait plutôt de la prestation de service.

⁴ Chargée de mission agriculture locale à la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

LES MOYENS ET OUTILS À DÉPLOYER

S'assurer du soutien politique

Le déroulement des étapes citées ci-dessus est soumis à la validation officielle des élus des communes de l'agglomération. L'enjeu majeur concerne la part de budgets communaux qui devront passer à la communauté d'agglomération pour ce projet. Rien n'est encore fixé à ce stade.

Bien s'entourer

Le recours à une AMO est envisagé pour le suivi des futurs projets. De nombreuses études sont encore à réaliser concernant les travaux à réaliser et leur prise en charge.

II.D. ÉLÉMENTS CLÉS

Les éléments à retenir sont les suivants :

- L'installation d'une ferme publique a nécessité des compétences et budgets qui dépassent les moyens de la commune : il a fallu changer d'échelon territorial et s'entourer de partenaires techniques spécifiques et qualifiés ;
- Pour le maraîcher, recruté en amont du projet, il a fallu "s'accrocher" et croire en la persistance des élus. En effet, Robert Pirès exploite depuis 2014 la parcelle alors que les travaux n'ont été finalisés qu'en 2018 ;
- Le soutien des habitants est au coeur des démarches à Saint-Quentin-en-Yvelines ;
- L'établissement d'une vision commune sur l'agriculture au sein des services techniques de cette communauté d'agglomération périurbaine ;
- Ces investissements dans l'agriculture constituent un signal fort de volonté politique dépassant la simple préservation des terres agricoles pour aller vers la reconquête d'espaces agricoles en milieu périurbain.

III. ÉLÉMENTS D'ANALYSE

Les deux expériences étudiées sont très différentes. La Ville de Paris a lancé la 3ème édition de son dispositif, tandis que la Communauté d'Agglomération de SQY pose les bases de son projet en capitalisant sur une expérience réussie d'agriculture urbaine co-portée avec l'une de ses communes. Cette sélection élargit notre vision à des volontés et contextes variés, pour les mettre en perspective du paysage marseillais.

III.A. ÉLÉMENTS D'INSPIRATION A LA LUMIÈRE DU CONTEXTE MARSEILLAIS

Les conditions d'application du plan d'action métropolitain pour le développement de l'agriculture urbaine à Marseille ne sauraient être identiques à celles des cas étudiés précédemment. Les différences à souligner sont les suivantes :

- Les points forts du contexte marseillais : un tissu associatif marseillais développé et déjà fédéré, la richesse pédoclimatique et la disponibilité de terrains en pleine terre;
- Des éléments d'inspiration des autres dispositifs :
 - Existence d'un service technique dédié à Paris et SQY ;
 - Un budget très variable : 800 000 euros pour installer une ferme publique, en 5 ans, sur une friche en pleine terre (SQY) / 8 millions d'euros pour les études et la mise en culture d'une cinquantaine de sites, principalement sur des toits, sur 3 ans (Paris) ;
 - Le recours à des compétences techniques en interne, avec le laboratoire d'analyses du sol de la Ville de Paris, et en externe, avec des AMO sur tous les aspects d'une installation agricole (SQY) ou sur la mise en oeuvre d'un dispositif publique à fort écho politique et médiatique (Paris) ;
 - Une mobilisation forte des parties prenantes .

Ces deux collectivités ont utilisé différents leviers pour aboutir à une mobilisation forte des parties prenantes :

- ✓ Des cycles de conférences sur l'agriculture urbaine pour établir une vision éclairée et commune ;
- ✓ La signature préalable d'une charte de végétalisation fédérant tous les acteurs parisiens ;
- ✓ Un effet médiatique conséquent participant au rayonnement des parties prenantes (collectivité, propriétaires, installés) ;
- ✓ Une forte volonté politique se traduisant par un objectif politique clair et partagé à SQY (réduction du budget d'entretien des espaces verts) et à Paris ("Objectif 100 ha") ;

Ces éléments formalisent et favorisent la démarche volontariste de chacun en aval du projet.

III.B. POINTS DE VIGILANCE ET BONNES PRATIQUES

Importance de l'approche agronomique dans le diagnostic de site

Avant de mettre à disposition un site, il faut s'assurer des conditions agronomiques du site. La diversité de modes de production en agriculture urbaine est telle que la marge de mise en culture est grande. Néanmoins, les porteurs de projet doivent être pleinement conscients des avantages et inconvénients de chaque site. De plus, il faut rester vigilants quant aux objectifs chiffrés ou spatialisés pour qu'ils restent connectés à la réalité agronomique et contextuelle du terrain.

Les diagnostics de site sont à soigner pour connaître le potentiel d'un site, définir et réaliser les aménagements et les vérifications adéquats en amont de toute mise à disposition.

Importance du facteur humain dans la démarche : diagnostic territorial et coordination des acteurs

La concertation avec toutes les parties prenantes est essentielle au bon déroulement du projet. Il s'agit tout autant de sensibiliser et de mobiliser les propriétaires fonciers, qu'ils soient publics ou privés, que de questionner et impliquer les gestionnaires et occupants du site, d'informer et d'ouvrir la discussion avec les habitants riverains, tout en soignant l'implication des services techniques et élus des différents échelons territoriaux. Les porteurs de projets, déjà fragiles économiquement, sont en première ligne en cas de conflits avec le voisinage.

A SQY, de la consultation des responsables de sites connaissant le passé, les usages et les potentialités du site, jusqu'à la co-construction du projet avec les habitants, la participation citoyenne paraît indispensable pour assurer l'enracinement du projet dans son environnement.

Néanmoins, selon le mode de mise à disposition retenu, le cadre juridique impose d'ajuster le niveau de concertation : l'appel à projets peut engendrer des projets déconnectés de la réalité (car il limite les possibilités de co-construction d'un projet) mais un appel à manifestation d'intérêt, plus précis, peut freiner éventuellement les porteurs de projets et les innovations.

Le diagnostic territorial constitue un travail conséquent mais indispensable pour éviter ou minimiser les situations de conflits.

Il est toujours bon de consulter le service juridique de la métropole pour clarifier les limites de la concertation en lien avec les pré-requis de chaque mode de mise à disposition.

A minima, tenir informé les occupants du lieu le plus en amont possible du projet est un bon moyen d'éviter les éventuelles tensions. Un moyen de médiation peu contraignant mais très rassurant consiste à proposer des visites du site actuel, surtout s'il est dégradé, à contraster avec des visites ou présentations de projets pré-existant.

Accompagnement des porteurs de projets

L'agriculture urbaine cherche encore ses modèles économiques. De fait, les modèles actuels sont le plus souvent mixtes, entre production, animation de territoire et offre de prestations. Cela ne représente pas pour autant un frein au développement de l'agriculture urbaine. Selon les cas, cela représente même une force pour le projet et le territoire qu'il cultive.

Le soutien du propriétaire ou de la collectivité est un facteur clé de réussite pour le projet. Ce soutien peut prendre des formes variées, de la mise à disposition peu onéreuse voire gratuite à la prise en charge des travaux les plus lourds concernant l'aménagement préalable du terrain (terrassement, clôturage, remise en état des friches), sans oublier de clarifier les modalités d'éventuels soutiens financiers.

Le manque d'expérience des porteurs de projets ne doit pas être un frein à la mise en oeuvre de leurs idées. C'est là tout l'enjeu de l'accompagnement des porteurs de projets avant comme après la sélection. Cet accompagnement est en cours de construction à Marseille, favorisé notamment par la fédération du réseau marseillais. Il est possible de renforcer le poids du dispositif ou le poids du réseau en développant un système de mentorat entre ses membres.

Le délai de réponse attendu est un enjeu important. Une échéance trop courte favorise les projets expérimentés, limitant ainsi l'ouverture du dispositif à l'innovation et à la diversité des profils de porteurs de projet. Cependant, une échéance trop longue peut être handicapante (Ferme Florale, 2019) (Magny les Hameaux, s.d.) puisqu'elle requiert une prise de risque considérable de la part des porteurs de projet, avec peu de visibilité en attente de la réponse. Les situations précaires des porteurs de projet sont également renforcées par le flou administratif relatif à leur statut juridique.

Accompagner pour professionnaliser les porteurs de projet en amont de la candidature et après la sélection est important pour inclure des candidatures innovantes, au profil varié. A cette fin, le tissu associatif d'agriculture urbaine marseillais, développé et fédéré, constitue une opportunité pour la MAMP.

Réaliser des visites groupées de sites semble être un bon moyen de créer des dynamiques collectives, voire même des projets communs.

Calibrage de l'ampleur du projet et de l'effet médiatique escompté

Selon l'ampleur espérée pour le projet, il peut y avoir un besoin d'investir en ressources humaines ou en assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner la métropole tant sur les questions techniques (analyses de sol notamment, pour raisonner les décisions de remédiation des sols) que sur la communication.

Cette communication peut prendre plusieurs formes, d'une présence sur les réseaux sociaux à un portail de ressources, en passant par une certification de qualité. Le message porté se doit de rassurer sur la prise en compte de la question de la pollution en ville et sur les pratiques en agriculture urbaine, notamment le "zéro phyto" et la consommation d'eau.

L'effet médiatique présente des retombées positives sur la structure mettant à disposition son foncier mais constitue aussi une promesse attractive pour les porteurs de projet qui, à minima, capitalisent sur l'exposition médiatique.

Selon l'ambition dessinée pour le projet de mise à disposition, il est souvent nécessaire de solliciter des expertises support (AMO gestion de projet, communication, concertation, ...) en plus des expertises techniques (analyses de sols, etc.).

SOURCES ET RÉFÉRENCES

PARISULTEURS :

- Entretien avec Jacques Olivier Bled (Ville de Paris)
- Entretien avec Anne-Cécile Daniel (AFAUP)
- Entretien avec Mélanie Colle (EXP'AU)
- Bibliographie et sitographie

Ferme Florale, 2019. Retour sur notre expérience Parisculteurs. Tribune. [En ligne]

Disponible sur :

<https://www.fermeflorale.paris/post/retour-sur-notre-exp%C3%A9rience-parisculteurs>

[Consulté le 18/05/20]

Val'hor, 2017. Guide Agricultures des aires urbaines.

Ville de Paris, 2017. La Boîte à outils Parisculteurs. [En ligne]

Site internet des Parisculteurs : <http://www.parisculteurs.paris/>

SAINT QUENTIN EN YVELINES :

- Entretiens avec l'équipe du projet ingénieur AgroParisTech en charge de l'étude de faisabilité sur les sites
- Entretien avec Claire Martinet (Saint-Quentin-en-Yvelines)
- Visite de la ferme de Magny-Les-Hameaux
- Bibliographie :

Terre de Liens, 2017. Quand une collectivité fait pousser une ferme. [En ligne] Disponible sur: <https://vimeo.com/220609330> [Consulté le 5/05/20]

Magny-Les-Hameaux, s.d. . Une ferme périurbaine à Magny-les-Hameaux pour une production bio de proximité. [En ligne] Disponible sur:

https://www.magny-les-hameaux.fr/ma-ville/une-ferme-periurbaine-magny-les-hameaux-pour-une-production-bio-de-proximite?language_content_entity=fr [Consulté le 5/05/20]

GUIMIER D., 2019. Une Ferme municipale à quelques mètres du centre bourg. La Gazette Saint-Quentin-En-Yvelines. [En ligne] Disponible sur:

<https://lagazette-sqy.fr/2019/06/26/votreville/magny-les-hameaux/une-ferme-municipale-a-quelques-metres-du-centre-bourg/> [Consulté le 5/05/20]

15



ALIMENTATION

- 1 PAMA PANIER DE LA CALADE
- 2 ACADÉL
- 3 LE MARCHÉ RETROUVÉ
- 4 COMPAGNIE DES BOCCAUX

ÉCOLOGIE ET NATURE

- 1 JARDIN "AUX MILLE SAVEURS"
- 2 JARDIN DE LA CAMPAGNE LEVÊQUE
- 3 JARDIN DE L'ÉCOLE DU PLAN D'AOU
- 4 JARDIN DE LA CASCADE
- 5 DES AYGALADES
- 6 JARDIN DE LA SOLIDARITÉ
- 7 JARDIN DU CENTRE SOCIAL KALLISTE
- 8 LA GRANIERE
- 9 JARDIN KALLISTÉ
- 10 JOLIGABELLE
- 11 JARDINS "CHEMINOTS"
- 12 LES JARDONS DE LA GARE FRANCHE
- 13 JARDINS FAMILIAUX DE L'ÉCUREUIL
- 14 JARDINS FAMILIAUX DU CASTELLAS
- 15 LE BEVEDERE DE LA VISTE
- 16 CHIENDENT

AGRICULTURE URBAINE

- 1 FORESTA
- 2 MIEL DE L'HÔTEL DU NORD
- 3 YES WE CAMP

AGRICULTURE URBAINE

PORTEURS DE PROJETS

FORESTA

Parc métropolitain dans les quartiers Nord de Marseille porté par Yes We Camp, démarche partenariale, ancrage social et innovation
 18 boulevard d'Hanoi
 Léa Ortelli : 07 68 23 59 91
foresta@yeswecamp.org
www.parcforesta.org

MIEL DE L'HÔTEL DU NORD

Louis et Agnès proposent un miel du Vallon des Mayans et des activités au sein de la coopérative d'habitants Hôtel du Nord
 49 chemin du Vallon des Mayans
 Agnès Maillard : 06 52 98 42 48
 04 91 09 07 38
agnès.maillard13@gmail.com

YES WE CAMP

Ce collectif militant intervient dans l'espace urbain en créant ou en contribuant à créer des espaces communs de tous types (camping, restaurants, logements pour des sans abris...)
 8 traverse du Château Vert
 Léa Ortelli : 07 68 23 59 91
info@yeswecamp.org
<http://yeswecamp.org>

